

Droits de l'enfant et Citoyenneté mondiale

Programme d'enseignement destiné aux élèves de 11^e-12^e année

Études mondiales
Droit
Sociologie
Sciences politiques

Table des matières

Remerciements	v
Avant-propos	vi
Unité 1 : Introduction	
Résultats d'apprentissage	11
Film vidéo sur les droits de l'enfant.....	12
La Capsule historique des droits de l'enfant	14
L'interprétation de la Convention relative aux droits de l'enfant	16
Unité 2 : Les enfants touchés par la guerre	
Résultats d'apprentissage	19
Fiche d'information.....	20
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant	21
Autres accords internationaux et quelques initiatives canadiennes.....	22
La carte du monde des pays en guerre	25
Le jeu de la récupération	27
Les enfants soldats du Libéria : études de cas.....	29
Conférence des Nations Unies sur les enfants touchés par la guerre	33
À l'action!... le jeu des mines terrestres	36
Unité 3 : L'exploitation sexuelle	
Résultats d'apprentissage	39
Fiche d'information.....	40
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant	41
Autres accords internationaux et quelques initiatives canadiennes.....	42
L'histoire de Sushma Katuwal	45
Simulation de procès : tourisme sexuel et pornographie infantile	47
L'histoire de Gabriela	51
Expression artistique : l'exploitation sexuelle des enfants.....	54
À l'action!... combattre l'exploitation sexuelle des enfants	57
Unité 4 : Le travail des enfants	
Résultats d'apprentissage	60
Fiche d'information.....	61
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant	62
Autres accords internationaux et quelques initiatives canadiennes.....	63

Le travail des enfants et l'éducation en Inde.....	65
Défilé de mode contre les « ateliers de misère ».....	68
Le travail des enfants : études de cas	70
Talk-show sur les « ateliers de misère »	73
Audience sur les normes internationales du travail.....	75
À l'action!... la campagne de lettres.....	80
Unité 5 : L'éducation	
Résultats d'apprentissage	81
Fiche d'information.....	82
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant	83
Autres accords internationaux et quelques initiatives canadiennes.....	84
Les filles afghanes retrouvent le chemin de l'école	86
Si ce n'était que de nous.....	89
L'éducation dans les situations d'urgence : le programme scolaire.....	92
Éducation pour tous.....	94
À l'action!... les troussees scolaires	99
Unité 6 : La discrimination	
Résultats d'apprentissage	101
Fiche d'information.....	102
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant	103
Autres accords internationaux et quelques initiatives canadiennes.....	104
Edi au camp de réfugiés	106
Discrimination et profilage racial : étude de cas	109
Les choses peuvent changer	111
Expression artistique : la discrimination	113
À l'action!... enquête sur la discrimination	114
Unité 7 : La santé	
Résultats d'apprentissage	117
Fiche d'information.....	118
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant	120
Autres accords internationaux et quelques initiatives canadiennes.....	121
VIH/sida : le droit de savoir	123
L'histoire de Rebecca : l'éducation sur le VIH/sida commence à l'école	126
La faim des enfants et les droits de l'enfant.....	129
Eau et assainissement : études de cas.....	130

À l'action!... contribuer à soulager la faim	133
Unité 8 : L'environnement	
Résultats d'apprentissage	134
Fiche d'information.....	135
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant	136
Autres accords internationaux et quelques initiatives canadiennes.....	137
Environnement 3000	139
La pollution et les droits de l'enfant	141
Répondre aux urgences humanitaires.....	143
La Déclaration des droits de l'enfant en matière d'environnement	151
À l'action!... Conférence internationale sur le réchauffement planétaire	153
Unité 9 : La famille	
Résultats d'apprentissage	155
Fiche d'information.....	156
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant	158
Autres accords internationaux et quelques initiatives canadiennes.....	159
Problèmes de garde et enlèvements parentaux vers l'étranger.....	161
Enfants de la rue et « nettoyage social »	163
La politique de l'enfant unique en Chine : ces fillettes qui disparaissent	165
Les traditions du mariage : le mariage des enfants en Inde.....	169
À l'action!... des amitiés sans frontières	175
Unité 10 : La participation	
Résultats d'apprentissage	176
Fiche d'information.....	177
Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant	178
Autres accords internationaux et quelques initiatives canadiennes.....	179
Les jeunes peuvent faire une différence	181
L'histoire de Farliz : bâtir la paix.....	184
L'héritage d'Iqbal	187
Le Canada montre la voie	190
À l'action!... la Journée nationale de l'enfant	193
ANNEXE A Ressources Internet.....	195
ANNEXE B Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.....	197
ANNEXE C UNICEF Canada – Bureaux régionaux	201

Remerciements

Le présent programme d'enseignement est le fruit d'un projet conjoint du Children's Rights Centre de l'University College of Cape Breton (UCCB), d'UNICEF Canada (sous la direction de Lisa Wolff) et de la Coalition canadienne pour les droits des enfants (sous la direction de Sandra Griffin, présidente générale). L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a assuré le financement nécessaire à l'élaboration et à la mise à l'essai de cette ressource éducative par l'entremise de son programme L'Initiative Le monde en classe (sous la direction de Carol Della Penta). La mise à l'essai et l'évaluation du programme n'auraient pu être réalisées sans l'aide et la collaboration du Conseil scolaire régional Cap-Breton–Victoria (sous la direction d'Ed Davis et de David Crane).

Nous désirons remercier tout spécialement Johnna O'Leary, coordonnatrice du projet, qui a apporté une contribution inestimable à la recherche et à la rédaction, Kerri Manuel, Margaret Hirst et Heather McIntyre, assistantes à la recherche, Mike Gillis, graphiste (couverture), Dolores MacKinnon, Patricia MacNeil, Bruce MacDonald, Heather Patterson, John A. MacNeil, Alfred MacKay et Jack Toomey, enseignants et enseignantes de douzième année du Cap Breton qui ont agi à titre de consultants, ainsi que les nombreux élèves de douzième année qui ont participé aux consultations et fourni de précieux commentaires, en particulier Angela MacNeil, Angela MacLean, Morgan Taylor, Erin Pottie et Dawn Vickers.

Katherine Covell, Ph.D. et R. Brian Howe, Ph.D.
Children's Rights Centre de l'UCCB
Février 2003

*Si nous souhaitons atteindre une paix véritable dans le monde...
il nous faudra commencer par les enfants.*

– Ghandi

Avant-propos

Le présent programme d'enseignement a pour objectif de promouvoir la citoyenneté mondiale en invitant les élèves à examiner sous l'angle des droits les grands enjeux planétaires, dans le contexte des obligations internationales du Canada au titre de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et des initiatives qu'il a prises en raison de cet engagement.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Canada en 1991, est un instrument de droit international contraignant. En tant que pays signataire, le Canada est en effet tenu de respecter et de mettre en œuvre les droits de l'enfant tels qu'ils sont définis dans la Convention. Aux termes de la Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans.

Le Canada a non seulement l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire appliquer les droits de l'enfant à l'intérieur de ses frontières, mais aussi celle de contribuer à l'avancement de ces droits dans d'autres pays, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale, notamment par le partage des ressources, la fourniture d'une assistance humanitaire et la promulgation de lois.

Les droits énoncés dans la Convention peuvent se classer en trois catégories, les « 3 P » : *provision* (survie et développement), protection et participation. Les « droits à la survie et au développement » se rapportent au droit de l'enfant à la vie et à la satisfaction de ses besoins fondamentaux, tels les soins médicaux et l'éducation. Les « droits à la protection » sont en relation avec le droit de l'enfant d'être protégé contre la violence et la négligence, contre l'exploitation sexuelle, contre l'exploitation économique, etc. Les « droits à la participation » sont en rapport avec le droit de l'enfant d'être entendu sur toute question le concernant.

La Convention repose sur trois principes directeurs : le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, le principe de la non-discrimination et le principe de la participation. Le premier reconnaît que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les décisions qui concernent les enfants; le deuxième, que tous les enfants bénéficient des mêmes droits; le troisième, que les enfants ont le droit d'exprimer leur opinion et de voir de plus en plus d'importance accordée à cette opinion à mesure qu'ils gagnent en âge et en maturité.

La Convention constitue un fondement important pour la construction d'une citoyenneté mondiale. Tout comme les adultes, les enfants et les jeunes ne sont pas uniquement citoyens d'un pays : ils sont aussi citoyens du monde. Les citoyens du monde ont des droits et responsabilités fondamentaux. La Convention décrit les droits fondamentaux universels des enfants et des jeunes et considère que les droits sont indissociables des

responsabilités. Les citoyens du monde et les gouvernements ont la responsabilité de respecter et de soutenir les droits de leurs concitoyens du monde entier.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI), important organisme du gouvernement du Canada, a des responsabilités internationales. L'ACDI a pour mission de venir en aide aux victimes de crises humanitaires et de catastrophes naturelles dans le monde et d'appuyer la mise sur pied de projets d'aide extérieure afin de contribuer à l'avènement d'un monde plus sécuritaire, plus équitable et plus prospère.

Le programme d'enseignement comprend dix unités. **Au début de chacune d'entre elles figurent les résultats d'apprentissage de l'unité ainsi que la liste des articles de la Convention relative aux droits de l'enfant et la description d'autres accords internationaux et de diverses initiatives canadiennes ayant trait au thème étudié.**

Le programme est fondé sur les résultats d'apprentissage, structure qui permet à la fois de définir clairement les objectifs d'apprentissage et d'évaluer de façon continue la compréhension des élèves. Il serait recommandé d'utiliser un large éventail de stratégies d'évaluation pour mesurer l'atteinte des résultats d'apprentissage. Le fait d'offrir aux élèves différentes occasions de démontrer leurs connaissances et leurs habiletés permet de prendre en considération leurs caractéristiques individuelles – milieu, besoins et style d'apprentissage.

Stratégies d'évaluation suggérées

- Observations formelles et informelles (attitudes et comportements des élèves)
- Activités de communication orale et écrite
- Auto-évaluations
- Journaux de bord (les élèves y notent ce qu'ils font, ce qu'ils apprennent, les questions qu'ils se posent, etc.)
- Réflexions écrites
- Rétroaction par les pairs
- Situations d'apprentissage (réalisation de tâches spécifiques, résolution de problèmes)

Approche pédagogique

La participation active des élèves aux discussions et aux activités en petits groupes est essentielle, car elle fait partie intégrante du programme d'enseignement. À cet égard, les lignes directrices proposées ci-dessous pourraient se révéler utiles.

Établir et afficher les règles à respecter lors des discussions en plénière ou en petits groupes

Il est important que les élèves participent à l'élaboration de ces règles, qui devraient être en relation avec leurs droits. Les règles pourraient s'inspirer de ce qui suit.

- Vous avez droit à la liberté d'association

Il serait conseillé de constituer des groupes permanents au début de chaque trimestre. Une telle méthode contribue à créer un environnement d'apprentissage prévisible, dans lequel les élèves se sentent plus à l'aise, et permet d'éviter les pertes de temps que suppose la formation de groupes à répétition. La classe devrait avoir son mot à dire sur la composition des groupes, idéalement formés d'environ cinq élèves afin de permettre la participation de tous.

- Vous avez le droit de parler et vous avez la responsabilité d'écouter

Quand un élève parle, les autres le regardent et l'écoutent. L'enseignant ou l'enseignante peut jouer ici un grand rôle en donnant l'exemple par son écoute attentive.

- Vous avez le droit de participer et vous avez la responsabilité de favoriser la participation des autres

Tous les membres du groupe doivent bénéficier de la même possibilité de faire valoir leurs idées. Il serait utile de prévoir un objet qui circulerait entre les élèves et qui leur indiquerait quand vient leur tour de parler : les élèves s'exprimeraient quand ils auraient l'objet entre les mains et écouterait le reste du temps. Si un élève a tendance à monopoliser le temps de parole, ses coéquipiers souhaiteront peut-être limiter la durée des interventions – un sablier ou un minuteur pourrait être placé au milieu du groupe.

Le fait que les élèves aient le droit de participer ne signifie cependant pas qu'ils sont obligés de le faire. L'élève qui le désire doit être autorisé à passer son tour. Il peut arriver qu'un élève préfère s'abstenir d'exercer son droit de participer à cause de la nature du sujet abordé ou d'autres motifs, et il est important de respecter sa décision. Les élèves pourraient également se voir donner la possibilité de présenter leurs commentaires par écrit, de façon confidentielle.

- Vous avez droit à la liberté d'expression et vous avez la responsabilité de respecter les droits des autres

L'élève qui parle peut toujours manifester son désaccord, mais il ne doit jamais insulter ou ridiculiser les autres ni porter de jugements de valeur, car il violerait ainsi les droits de ceux qui écoutent. Le droit à la liberté d'expression doit s'exercer dans le respect des droits et de la réputation des autres.

Les questions délicates

Si les élèves apprennent à écouter les autres et à respecter leurs idées et leurs sensibilités, il devient plus facile d'aborder les questions délicates. Il est essentiel de créer un environnement sécuritaire pour qu'un dialogue constructif puisse s'établir. Cependant, même si on y parvient, il est possible que des sujets de discussion mettent les élèves ou le personnel enseignant mal à l'aise. Bien que certaines personnes préfèrent esquiver les questions délicates, il n'en demeure pas moins que le fait d'en discuter en classe permet aux élèves de vivre, dans un environnement sécuritaire, une inestimable expérience d'apprentissage sur la diversité et la tolérance.

S'il est particulièrement important que les élèves suivent les règles générales s'appliquant aux discussions en classe, il l'est tout autant qu'ils comprennent bien qu'il est tout à fait normal de poser des questions et de vouloir en savoir davantage quand ils échangent sur des sujets controversés – les enfants dans l'industrie du sexe ou le VIH/sida chez les enfants, par exemple – et qu'ils écoutent avec respect toutes les opinions exprimées en gardant à l'esprit les deux principes suivants : 1) il n'y a pas qu'une seule façon de penser et 2) il n'y a pas de question stupide.

Si un élève émet des idées manifestement « inacceptables » (s'il prétend, par exemple, que les enfants choisissent de travailler dans l'industrie du sexe parce que c'est amusant) ou s'il tient des propos tendancieux (des commentaires homophobes, par exemple), l'enseignant ou l'enseignante devrait lui répondre en posant des questions, sans porter de jugements de valeur, de façon à amener l'élève à mettre en doute ses affirmations et à susciter chez lui un intérêt à se renseigner sur le sujet.

Les élèves demandent parfois l'opinion de leur enseignant ou enseignante lorsqu'ils sont dans le doute. En règle générale, il est préférable d'expliquer qu'il existe divers points de vue, d'en présenter quelques-uns, puis de rediriger la question à la classe. Il est important de ne jamais oublier que le personnel enseignant ne doit pas parler aux élèves, mais plutôt parler *avec* eux.

Projets communautaires

Les élèves manifestent souvent le désir de s'impliquer dans la communauté; c'est pourquoi une activité « À l'action! » a été intégrée à la fin de chacune des unités. Les jeunes peuvent néanmoins être encouragés à concevoir et à mettre en œuvre leurs propres projets communautaires : rédaction de lettres, corvées de nettoyage au profit de l'environnement, communications avec les médias, etc. Non seulement les projets communautaires sont-ils stimulants pour les élèves, mais ils permettent aussi aux jeunes de sentir qu'ils peuvent faire une différence comme citoyens.

Les projets doivent naître de l'initiative des élèves, mais il est important de veiller à ce qu'ils bénéficient du soutien et de la collaboration de personnalités éminentes et d'organisations communautaires afin d'assurer leur succès. Les meilleurs projets sont le plus souvent d'envergure relativement modeste, car ils peuvent être réalisés dans un laps de temps raisonnable et permettre ainsi aux élèves d'obtenir rapidement des résultats concrets. Tous les membres du groupe ou tous les élèves de la classe doivent participer, mais la contribution de chacun peut varier en fonction de ses habiletés et de ses intérêts. Il convient de toujours souligner les efforts des élèves, mais l'accent doit demeurer sur le projet lui-même et sur ses bénéfices pour une communauté soucieuse des droits. Il serait judicieux de préparer les élèves à l'éventualité de résultats mitigés, ce qui pourrait constituer en soi une expérience d'apprentissage précieuse.

Unité 1 : Introduction

Résultats d'apprentissage

Les activités proposées dans la présente unité devraient contribuer à l'atteinte des résultats d'apprentissage figurant ci-après (tels qu'ils sont définis dans le programme de sciences sociales de douzième année des provinces du Canada atlantique [Atlantic Canada Social Studies Curriculum for grade 12]).

Pour satisfaire aux attentes, les élèves doivent pouvoir :

- analyser les questions importantes concernant les droits, les responsabilités, les rôles et le statut des citoyens, en tant qu'individus ou groupes, dans un contexte local, national et international
- analyser et expliquer comment les cultures répondent aux besoins et aux désirs de leurs membres
- évaluer les causes et les conséquences des problèmes relatifs aux droits universels de la personne ainsi que d'autres problèmes de portée mondiale et analyser les solutions possibles
- expliquer pourquoi la culture d'un peuple s'exprime sous des formes variées, matérielles et immatérielles
- évaluer les façons dont les individus préservent, modifient et transmettent leur culture, tout en s'adaptant aux changements environnementaux et sociaux
- appliquer les concepts de temps, de continuité et de changement
- interpréter des modèles de causalité et les utiliser pour prédire les changements
- analyser comment la fonction d'un groupe peut être influencée par des facteurs tels que l'origine ethnique, l'âge, le sexe et le statut des membres
- évaluer les causes et les conséquences de la coexistence de visions du monde divergentes
- analyser des situations et des valeurs personnelles en relation avec les stéréotypes, la discrimination et le conformisme et évaluer l'incidence de ces derniers sur les individus et les groupes

Film vidéo sur les droits de l'enfant

Description Les élèves s'initient aux droits de l'enfant et à la Convention relative aux droits de l'enfant en regardant un film vidéo.

Les élèves seront amenés à...

- comprendre les droits de l'enfant tels qu'ils sont définis dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- prendre conscience de la nécessité du respect des droits de l'enfant
- se rendre compte que les enfants de la planète ont des vies très différentes

Préparation Choisir un film vidéo ayant trait aux droits de l'enfant en vue de le présenter aux élèves. (Des suggestions figurent ci-après.).

Installer le matériel requis pour la projection.

Déroulement Les élèves regardent le film vidéo, puis se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour discuter des violations des droits de l'enfant qui sont commises dans le monde.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Qu'est-ce qui différencie les désirs des besoins?
2. Quels droits sont abordés dans le film vidéo?
3. De quelle façon certains de ces droits étaient-ils violés?
4. À votre avis, pourquoi les droits de l'enfant ne sont-ils pas toujours respectés?

Suggestions de films vidéo

L'UNICEF propose une sélection de films vidéo ayant pour thème les droits de l'enfant et prête gratuitement les vidéocassettes utilisées à des fins éducatives. (Les coordonnées des bureaux régionaux de l'UNICEF au Canada figurent à l'annexe C).

Voici un exemple de film vidéo sur les droits de l'enfant produit par l'UNICEF :

Raised Voices (1993)

Ce documentaire nous fait découvrir les actions entreprises par des jeunes des quatre coins du globe pour promouvoir les droits de l'enfant.

langue : français et anglais

public cible : 12 ans et plus

durée : 25 min

L'Office national du film du Canada (ONF) propose également un film vidéo sur les droits de l'enfant, récipiendaire d'une trentaine de prix internationaux.

Droits au cœur (1992, 1994 et 1997, selon le volet)

Cette collection de 21 courts films d'animation inspirés des articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant vise à sensibiliser les jeunes à leurs droits, tout en les encourageant à vivre selon les idéaux mis de l'avant par la Convention.

langue : sans paroles

public cible : volet 1 : 5 à 8 ans; volet 2 : 9 à 12 ans; volet 3 : 13 à 18 ans

durée : v1 : 35 min; v2 : 40 min; v3 : 60 min

Note : De plus amples renseignements sur la collection ainsi que des suggestions d'activités à réaliser en classe après la projection des films figurent à l'adresse suivante : <http://www.nfb.ca/animation/aj/droits.html>

La Capsule historique des droits de l'enfant

Description	Les élèves en apprennent davantage sur les différentes conditions de vie des enfants du monde en créant une capsule historique visant à permettre aux générations du prochain siècle de comprendre à quoi ressemblait la vie des enfants du début du XXI ^e siècle.
Les élèves seront amenés à...	<ul style="list-style-type: none">➤ saisir les grandes différences qui existent dans la vie des enfants du monde➤ prendre conscience de la nécessité de l'assistance humanitaire et de l'aide internationale➤ voir comment les droits de l'enfant sont violés à différents endroits de la planète et dans divers contextes
Préparation	<p>Les élèves devront avoir accès à Internet et/ou aux ressources d'une bibliothèque.</p> <p>Si le temps ou le nombre d'ordinateurs est limité, les élèves pourraient effectuer leurs recherches avant le cours.</p>
Déroulement	<p>La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour créer une capsule historique visant à permettre aux générations du prochain siècle de comprendre à quoi ressemblait la vie des enfants du début du XXI^e siècle.</p> <p>Les groupes devraient tous choisir un pays situé dans un continent différent et dont les habitants vivent dans des conditions sociales différentes, de façon à ce que les élèves puissent constater à quel point les conditions de vie des enfants peuvent varier d'un endroit à l'autre. Les groupes pourraient étudier, par exemple, la situation des enfants au Canada (où beaucoup de droits sont respectés), au Sri Lanka (où un grand nombre d'enfants sont impliqués dans des conflits armés), en Afrique du Sud (où l'on observe des taux élevés de VIH/sida et où les orphelins sont nombreux), en Israël/Palestine (où les enfants vivent en permanence dans une situation de conflit et de danger) et en Afghanistan (où les enfants ont vécu la guerre, sont victimes de la sécheresse et grandissent dans des conditions d'extrême pauvreté).</p>

Les groupes devront se renseigner sur les conditions de vie actuelles des enfants du pays qu'ils ont choisi et recueillir des éléments représentatifs – articles de journaux ou de magazines, poèmes, illustrations, photographies, dessins, etc. – afin de les inclure dans la capsule historique. Ils présenteront ensuite les résultats de leurs recherches à la classe.

En guise de conclusion, les élèves seront invités à participer à une discussion de classe sur les différences qui existent sur la planète en ce qui a trait au respect des droits de l'enfant et sur les mesures qui s'imposent pour s'attaquer aux problèmes qu'ils ont identifiés. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant sera utilisée en guise de référence.

L'interprétation de la Convention relative aux droits de l'enfant

Description Les élèves approfondissent leur compréhension de la Convention relative aux droits de l'enfant en simulant une situation dans laquelle un droit entre en conflit avec un autre.

Les élèves seront amenés à...

- comprendre les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant
- réfléchir avec un esprit critique à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant
- saisir les difficultés que peut poser l'interprétation des articles de la Convention relative aux droits de l'enfant quand des droits sont en conflit

Préparation Prévoir une photocopie de l'étude de cas « Le dilemme de Raphaël », qui figure à la page 18, pour chacun des élèves.

S'assurer que tous les groupes ont accès à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Écrire chacun des rôles inscrits ci-après sur des fiches individuelles.

Déroulement La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour discuter de l'étude de cas « Le dilemme de Raphaël », qui présente l'histoire d'un garçon qui ne peut subir une chirurgie qui pourrait lui sauver la vie en raison de ses croyances religieuses.

Les groupes seront alors invités à sélectionner une fiche de jeu de rôles et à débattre de la façon dont la situation devrait être abordée, en se mettant dans la peau du personnage indiqué sur la fiche.

Rôles

- Raphaël
- petite amie de Raphaël
- parents de Raphaël
- médecins de Toronto
- militants des droits de l'enfant

Chacun des groupes préparera ensuite les arguments du personnage, puis désignera un élève pour l'incarner dans le cadre d'une discussion visant à déterminer si Raphaël devrait subir ou non l'intervention. Il conviendrait que les élèves recourent à la Convention relative aux droits de l'enfant pour appuyer leur position.

Note : S'il y a plus de cinq groupes, il est possible d'ajouter des rôles (autres membres de la famille, chefs religieux, amis, etc.).

Le dilemme de Raphaël

Raphaël, adolescent de 15 ans, habite en Tanzanie, dans un village pauvre. Récemment, des médecins canadiens venus dans la région dans le cadre d'un programme d'assistance humanitaire ont examiné Raphaël, qui était souffrant depuis un certain temps déjà. Ils ont découvert que le jeune était atteint d'une maladie du cœur qui mettait sa vie en danger. Les médecins ont expliqué que seule une transplantation cardiaque pouvait sauver la vie de Raphaël et ont offert d'emmener le garçon à l'Hôpital pour enfants malades de Toronto pour qu'il y subisse l'intervention. Cependant, comme la religion de Raphaël interdit la transplantation d'organes, ni Raphaël ni ses parents ne veulent de cette opération.

Unité 2 : Les enfants touchés par la guerre

Résultats d'apprentissage

Les activités proposées dans la présente unité devraient contribuer à l'atteinte des résultats d'apprentissage figurant ci-après (tels qu'ils sont définis dans le programme de sciences sociales de douzième année des provinces du Canada atlantique [Atlantic Canada Social Studies Curriculum for grade 12]).

Pour satisfaire aux attentes, les élèves doivent pouvoir :

- évaluer des problèmes complexes en posant des questions géographiques et en y répondant ainsi qu'en recueillant, en gérant et en analysant des données géographiques
- sélectionner et utiliser les outils, les technologies et les représentations géographiques appropriés pour évaluer les problèmes et les questions
- analyser les interactions entre les régions et à l'intérieur de celles-ci
- analyser comment la fonction d'un groupe peut être influencée par des facteurs tels que l'origine ethnique, l'âge, le sexe et le statut des membres
- analyser et expliquer comment les cultures répondent aux besoins et aux désirs de leurs membres
- évaluer les causes et les conséquences de visions du monde divergentes
- évaluer les causes et les conséquences des problèmes relatifs aux droits universels de la personne ainsi que d'autres problèmes de portée mondiale et analyser les solutions possibles
- proposer et évaluer des stratégies aptes à favoriser un avenir meilleur
- analyser les questions importantes concernant les droits, les responsabilités, les rôles et le statut des citoyens, en tant qu'individus ou groupes, dans un contexte local, national et international
- analyser les facteurs qui influencent l'image de soi et contribuent à la construction d'une vision du monde
- évaluer l'influence des groupes, des institutions et des médias sur les individus et la société, tant dans un contexte historique que contemporain
- identifier et évaluer diverses stratégies pour influencer les politiques publiques
- évaluer des questions d'intérêt public en tenant compte de multiples points de vue
- analyser différents systèmes politiques et les comparer avec celui du Canada
- utiliser les concepts spatiaux pour comprendre l'interaction entre les humains et l'environnement
- comprendre en quoi l'environnement dans lequel vit un individu influence sa façon d'appréhender le monde qui l'entoure
- analyser les causes de la modification de l'environnement par l'homme et ses répercussions sur les systèmes de l'environnement
- planifier et évaluer des actions appropriées à leur âge pour promouvoir la paix et le développement durable dans un monde interdépendant

Fiche d'information sur les enfants touchés par la guerre

Les enfants soldats

- On estime que 300 000 enfants participent activement à des conflits armés dans environ cinquante pays. Bon nombre de ces enfants, dont certains ont moins de 10 ans, ont été enrôlés de force, tandis que d'autres se sont engagés dans l'armée pour pouvoir aider leur famille financièrement.
- Des enfants, parfois aussi jeunes que 8 ans, travaillent comme cuisiniers ou messagers ou sont utilisés comme esclaves sexuels dans les forces armées.

Les enfants dans les zones de conflit

- Au cours des dix dernières années, plus de un million d'enfants sont devenus orphelins, deux millions ont été tués et plus de six millions ont été grièvement blessés dans les guerres et les conflits armés. Un grand nombre d'enfants ont de plus été exploités sexuellement. Tous les mois, les mines terrestres tuent ou mutilent quelque huit cents enfants.
- Dans certains pays où des mines terrestres sont disséminées, de nombreux enfants ne vont pas à l'école parce qu'ils craignent de sauter sur une mine en s'y rendant.
- Les enfants vivant dans des zones de guerre sont privés de leurs droits à la survie et au développement parce que leurs besoins en matière d'eau, de nourriture, de soins de santé et d'éducation, notamment, ne sont pas comblés et qu'ils ne disposent pas de services d'assainissement adéquats.

Les enfants réfugiés

- Plus de la moitié des réfugiés de la planète sont des enfants, qui voient souvent leurs droits et leur besoin de protection spéciale négligés.
- Non seulement les enfants contraints de quitter leur foyer (habituellement à cause de conflits armés ou de la crainte d'être persécutés en raison de leur origine ethnique) vivent-ils dans la peur, mais ils sont aussi exposés à la malnutrition, aux maladies infectieuses ainsi qu'à l'exploitation.
- Beaucoup d'enfants sont déplacés à l'intérieur de leur propre pays, tandis que d'autres sont obligés de se réfugier dans des pays voisins qui manquent souvent de ressources pour les accueillir. Les enfants réfugiés sont parfois séparés de leur famille.
- On a observé un accroissement des demandes d'asile au Canada en raison de l'afflux d'enfants réfugiés en provenance de l'Afghanistan, du Pakistan, du Zimbabwe et de la Chine.

Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant

- Article 1** Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans.
- Article 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les questions qui concernent les enfants.
- Article 6** L'enfant a droit à la survie, et l'État a la responsabilité d'assurer la survie de l'enfant.
- Article 10** L'enfant a le droit de quitter tout pays et d'entrer dans tout autre pays à des fins de réunification familiale ou pour demeurer en relation avec ses deux parents.
- Article 19** L'enfant a le droit d'être protégé contre toute forme de violence, de négligence et d'exploitation.
- Article 38** L'État a la responsabilité de s'assurer que tout enfant âgé de moins de 15 ans ne participe pas à des conflits armés et que tout enfant touché par un conflit armé bénéficie d'une protection et de soins.

Autres accords internationaux

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation d'enfants aux conflits armés (2000)

Le Canada a été le premier État à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation d'enfants aux conflits armés. Le Protocole vise à empêcher la participation des enfants dans les conflits armés et impose aux États parties l'obligation de relever l'âge de l'engagement volontaire dans leurs forces armées à 16 ans ou plus. Les articles clés du Protocole facultatif sont les suivants :

Article 1 Les gouvernements doivent prendre des mesures pour veiller à ce que les membres de leurs forces armées n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ne participent pas aux hostilités.

Article 2 Les gouvernements doivent s'assurer que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ne fassent pas l'objet d'un enrôlement obligatoire dans leurs forces armées.

Article 3 Les gouvernements ne doivent pas autoriser l'engagement volontaire dans leurs forces armées des personnes n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans.

Article 7 Les gouvernements doivent fournir des services pour assurer la réadaptation et la réinsertion sociale des anciens enfants soldats.

Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (1997)

À l'initiative du gouvernement canadien, un groupe de cinquante pays se sont rencontrés à Ottawa, en 1996, afin d'élaborer une stratégie devant mener à l'interdiction totale des mines antipersonnel. La réunion a mené à l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (couramment désignée sous le nom de « traité d'Ottawa »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999. Les articles clés de la Convention sont les suivants :

Article 1 Les gouvernements s'engagent à ne jamais employer de mines antipersonnel ou mettre au point, produire, acquérir de quelque autre manière, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, de mines antipersonnel. Les gouvernements s'engagent à détruire toutes les mines antipersonnel ou à veiller à leur destruction.

Article 6 Les gouvernements qui sont en mesure de le faire doivent fournir une assistance pour les soins aux victimes des mines, pour leur réadaptation, pour leur réintégration sociale et économique ainsi que pour des programmes de sensibilisation aux dangers des mines.

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998)

Le Statut de Rome, ratifié par le Canada en juillet 2000, affirme que les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale ne sauraient rester impunis et que leur répression doit être effectivement assurée par des mesures prises dans le cadre national et par le renforcement de la coopération internationale. Le Statut a pour objectif la création d'une cour pénale internationale indépendante ayant compétence à l'égard des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, c'est-à-dire le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression. Les articles clés du Statut sont notamment les suivants :

Article 6 Par crime de génocide, on entend tout acte commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, y compris l'application de mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe et le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Article 7 La réduction en esclavage est considérée comme un crime contre l'humanité. Par réduction en esclavage, on entend notamment le fait d'exercer sur une personne l'un quelconque ou l'ensemble des pouvoirs liés au droit de propriété, y compris dans le cadre de la traite des être humains, en particulier des femmes et des enfants.

Article 8 Par crimes de guerre, on entend notamment le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées ou de les faire participer activement à des hostilités.

Résolution 1314 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2000)

Dans sa résolution 1314, le Conseil de sécurité des Nations Unies :

- Exhorte les États membres à fournir une protection et une assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, dont la très grande majorité sont des femmes et des enfants.
- Se déclare préoccupé par l'existence de liens entre les conflits armés et le trafic des armes légères, qui peuvent prolonger ces conflits et en accroître l'impact sur les enfants.
- Enjoint les États membres à prendre conscience de l'importance d'accorder une attention particulière aux besoins des filles touchées par les conflits armés, notamment celles qui sont à la tête d'un ménage, orphelines, exploitées sexuellement et utilisées comme combattantes et demande que leurs droits fondamentaux, leur protection et leur bien-être soient pris en compte dans l'élaboration des politiques et programmes de prévention, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants (1999)

Le Canada a aussi ratifié la Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants. La Convention engage tous les États parties à prendre des mesures immédiates pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants. L'utilisation des enfants dans les conflits armés est considérée comme l'une des pires formes de travail des enfants.

Quelques initiatives canadiennes

Depuis 1995, l'ACDI a versé plus de 25 millions de dollars pour venir en aide aux enfants touchés par la guerre dans le cadre de son programme d'assistance humanitaire internationale. L'ACDI a notamment financé des initiatives en faveur de la réinsertion des enfants soldats démobilisés, de la réunification familiale et de la réadaptation des enfants rwandais et burundais non accompagnés, de l'éducation et de la protection des enfants haïtiens ainsi que des services de santé, des services de counselling et des refuges pour les filles victimes de violence physique ou sexuelle.

L'ACDI a appuyé un programme spécial visant à fournir une assistance aux enfants des communes de Mugina, de Nyamabuye et de Kigoma qui sont devenus chefs de famille après avoir perdu leurs parents pendant la guerre. Le programme a pour objectif de leur apprendre à cultiver leurs propres aliments, à prendre soin de leur santé et de leur logis ainsi que de leur permettre d'aller à l'école et de gagner un revenu.

L'ACDI a soutenu plusieurs projets de déminage et programmes de réadaptation et de formation professionnelle pour les victimes des mines terrestres. De plus, l'ACDI a mis sur pied un programme d'action contre les mines au Kosovo, qui comprend l'établissement d'un centre d'action antimines, la prestation d'aide aux victimes, des activités de sensibilisation aux dangers des mines terrestres et le déploiement d'équipes de déminage.

L'ACDI a versé une contribution à l'organisation Médecins sans frontières pour lui permettre de dispenser un plus grand nombre de services de santé aux réfugiés birmanes au Bangladesh et a offert un million de dollars au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour aider à répondre aux besoins les plus urgents des réfugiés afghans de la région, notamment en leur fournissant des abris et de l'eau ainsi que des installations sanitaires.

La carte du monde des pays en guerre

Description Les élèves situent sur une carte du monde les pays présentement impliqués dans un conflit armé et discutent de l'impact de la guerre sur les pays et sur les enfants qui y habitent.

Les élèves seront amenés à...

- identifier les pays présentement impliqués dans un conflit armé
- saisir l'impact des conflits armés sur les enfants
- comprendre le rôle que joue le Canada en matière d'assistance aux enfants touchés par la guerre
- réfléchir aux façons dont les jeunes du Canada peuvent aider les enfants touchés par la guerre

Préparation Les élèves auront notamment besoin d'une carte du monde et de marqueurs de couleur et devront également avoir accès à Internet, à des journaux, etc.

Si le temps ou le nombre d'ordinateurs est limité, les élèves pourraient effectuer leurs recherches avant le cours.

Déroulement La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour identifier les pays présentement impliqués dans un conflit armé, en recourant aux moteurs de recherche du Web et/ou en organisant une « veille médiatique » de deux semaines.

Une fois que les groupes auront indiqué – à l'aide d'un marqueur rouge – les pays en guerre sur une carte du monde, ils seront invités à se renseigner sur les initiatives menées par le Canada pour prêter assistance aux enfants touchés par la guerre, puis à identifier sur la carte les endroits où le Canada a fait une différence.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Pouvez-vous exposer quelques-unes des répercussions majeures des conflits armés sur les enfants?
2. Le Canada respecte-t-il son obligation de porter secours aux enfants touchés par la guerre?

3. Quelles autres actions pourrait entreprendre le Canada pour assister les enfants dans les pays ravagés par la guerre?
4. Que peuvent faire les jeunes du Canada pour aider les enfants touchés par la guerre?

Le jeu de la récupération

Description

Les élèves se sensibilisent aux conditions de vie des enfants dans les camps de réfugiés en créant un jeu ou un jouet uniquement à partir de choses que l'on peut trouver dans une poubelle.

Les élèves seront amenés à...

- comprendre à quoi ressemble la vie dans un camp de réfugiés
- se rendre compte de l'importance du jeu et des loisirs pour le sain développement des enfants
- saisir pourquoi le droit au jeu et aux loisirs est reconnu par la Convention relative aux droits de l'enfant

Préparation

Ramasser des choses que l'on utilise ou que l'on voit dans la vie de tous les jours : rouleaux de papier hygiénique, sacs de plastique, cure-dents, cailloux, etc, en vue de les apporter en classe.

Déroulement

La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour créer un jeu ou un jouet uniquement à partir de choses que l'on peut trouver dans une poubelle. Les élèves disposeront de 10 à 20 minutes pour concevoir le jeu ou le jouet et se préparer à en faire la démonstration.

Une fois que tous les groupes auront présenté leur jeu ou leur jouet à la classe, les élèves devraient être invités à discuter en quoi la vie des enfants déplacés par les guerres et les conflits civils est différente de celle des enfants du Canada.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Pourquoi croyez-vous que le droit au jeu et aux loisirs est reconnu par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant?
2. La plupart des enfants du Canada voient leurs besoins fondamentaux satisfaits et ont diverses possibilités de jouer et de participer à des activités récréatives. En quoi les conditions de vie des enfants vivant dans des pays déchirés par la guerre diffèrent-elles de celles des enfants d'ici?

3. À votre avis, qu'est-ce que le Canada pourrait faire pour améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés où se retrouvent les familles déplacées par la guerre?

Les enfants soldats du Libéria : études de cas

Description Les élèves se sensibilisent au problème des enfants soldats dans les pays ravagés par la guerre en discutant d'études de cas sur les expériences d'enfants soldats du Libéria.

Les élèves seront amenés à...

- comprendre en quoi la participation d'un enfant à un conflit armé peut compromettre son bien-être physique, émotionnel et social
- identifier les raisons pour lesquelles des enfants se retrouvent impliqués dans des conflits armés
- considérer le rôle du Canada dans la lutte contre l'enrôlement d'enfants soldats
- prendre davantage conscience des violations des droits de l'enfant qu'entraîne la guerre

Préparation Prévoir une photocopie des études de cas sur les enfants soldats du Libéria, qui figurent aux pages 30 à 32, pour chacun des groupes.

Déroulement La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour discuter des études de cas.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Selon vous, comment peut se sentir un enfant qui se fait enlever et qui est forcé de participer à une guerre?
2. À votre avis, en quoi une telle expérience peut-elle compromettre le bien-être physique, émotionnel et social de cet enfant?
3. Pourquoi des enfants deviennent-ils soldats?
4. Quels droits sont violés dans ces études de cas? Consultez la Convention des Nations Unies.
5. Quelles initiatives pourrait prendre le Canada pour venir en aide aux enfants soldats dans les pays déchirés par la guerre?
6. Quelles sont les politiques et les pratiques des Forces armées canadiennes en matière d'enrôlement? En quoi différent-elles de celles des forces armées d'autres pays?

Études de cas

Robert

Je suis devenu un combattant en 1991. J'avais 8 ans. Je l'ai fait parce que mes parents et mes amis souffraient. J'ai joint une faction. Je servais de garde du corps à un des chefs du personnel et j'utilisais un AK-47. L'arme n'était pas trop lourde. Je m'en suis souvent servi, mais je n'ai jamais tué de civils. J'avais très peur. On me donnait des cigarettes et de la marijuana pendant la guerre, mais j'ai changé et je ne fume plus. Je ne fais plus de cauchemars maintenant. Je parle beaucoup de ce qui s'est passé à des conseillers. Je suis en train d'apprendre le métier de menuisier, mais je veux retourner à l'école avant de commencer à travailler.

M. George

J'ai été enrôlé de force quand une faction s'est emparée du village où je vivais avec mes parents. Tous les garçons ont dû rejoindre la faction. Certains ont essayé de résister, mais les soldats ne l'entendaient pas ainsi et se sont mis à nous frapper avec un fusil. La plupart d'entre eux étaient vraiment très méchants. Ils s'amusaient à terroriser les gens en leur tirant entre les jambes. Moi, je n'ai jamais fait ce genre de choses : j'étais un bon gars dans la faction. Je servais de garde du corps à un général. Au début, j'avais peur, mais j'ai fini par m'habituer. J'ai combattu pendant deux ans puis, en 1996, j'ai réussi à m'enfuir et je suis venu à Monrovia.

Aujourd'hui, la guerre est terminée, et je vais bien. Je ne pense plus à la guerre. Je pense plutôt à l'avenir et à ce que je peux faire pour contribuer au développement de mon pays. Je suis en train d'apprendre à fabriquer des meubles, des tables, des chaises, des lits... Une fois ma formation terminée, je voudrais ouvrir mon propre atelier et devenir menuisier. J'espère que le Libéria continuera à vivre dans la paix et que tout ira bien.

Momo Famole

En 1990, les combats ont commencé à se rapprocher de notre village. Nous avons donc dû nous enfuir, moi et toute ma famille : ma mère, mon père, ainsi que ma sœur et mon frère, tous deux décédés aujourd'hui. Nous sommes tous partis. Mais nous avons été séparés. En vain j'ai recherché ma famille, mais j'ai retrouvé trois de mes amis. Nous avions faim, mais il nous était impossible d'obtenir de la nourriture. Mes amis m'ont alors demandé de partir dans la brousse avec eux. Nous nous sommes rendus à Robertsport, où nous sommes tombés sur une des factions. On nous a dit que seuls les soldats étaient autorisés à passer. Si nous ne nous étions pas joints à la faction, nous aurions été forcés de rebrousser chemin. C'est pourquoi nous sommes devenus soldats. J'avais seulement 10 ans. Nous devions nous battre au front. Quand nous allions au front, on nous donnait de la nourriture mais, quand nous n'y allions pas, nous n'avions rien à manger. J'ai combattu pendant toute la guerre. Je ne sais pas si j'ai tué des gens, mais j'ai souvent utilisé mon fusil. Je n'aimais pas cela, mais la drogue qu'on me donnait me rendait courageux.

La guerre terminée, j'ai essayé de retrouver ma famille, mais je n'ai pas réussi. Je suis alors parti à la recherche de ma grand-mère, sans succès. Mes trois amis et moi avons donc décidé d'aller à Monrovia. Nous voulions retourner à l'école. Quand je suis arrivé là-bas, j'ai rencontré un homme. Je lui ai dit que j'étais seul et que je cherchais un endroit où vivre. Je lui ai expliqué que ma famille avait disparu et je lui ai demandé si je pouvais demeurer avec lui. Deux de mes compagnons ont refusé de vivre avec cet homme et sont partis. Mais mon autre ami et moi sommes restés.

Tous les jours, je dois partir de West Point et traverser toute la ville pour me rendre ici. Avant je faisais le trajet à pied, mais je travaille un peu maintenant et je gagne 10 dollars libériens (0,25 \$) par jour, ce qui me permet de payer le transport. Je viens ici tous les jours parce que je veux apprendre des choses, pour moi, pour mon avenir. Je veux fabriquer des meubles en bois. Après ma formation, je souhaiterais ouvrir mon propre atelier et commencer à travailler afin d'améliorer mes conditions de vie. Quand j'aurai assez d'argent pour lancer mon commerce, je trouverai un endroit. Je désire aussi poursuivre des études. Si je peux fabriquer des meubles, je gagnerai suffisamment d'argent pour réaliser mon projet. Je suis heureux que la paix soit de retour au Libéria.

Tom

J'avais 13 ans quand je me suis enrôlé. J'ai été forcé de me battre parce j'étais séparé de mes parents et du reste de ma famille. Je devais me battre pour survivre. J'ai reçu un entraînement de six mois, puis je suis devenu membre des forces spéciales. Je combattais au front, mais je n'avais pas peur parce qu'on me donnait de la drogue. J'ai vécu des expériences terribles durant la guerre... J'ai vu des choses terribles et j'ai fait des choses terribles. J'ai vu des gens se faire assassiner. J'ai vu des combattants manger des cœurs humains. Je les ai vus brûler des gens et tuer des bébés. Moi aussi je l'ai fait, car je devais obéir aux ordres. Après la guerre, j'ai essayé de retrouver les membres de ma famille, mais ils avaient disparu. Je reste maintenant près d'un magasin situé en bordure de route. C'est là que je vis et c'est là que je dors.

Ce que nous avons fait pendant la guerre me hante, et mon cœur ne cesse de se moquer de moi. Je ne suis plus capable de rien ressentir. Vous pouvez me couper avec un couteau, et cela ne me fera rien. Je pleure encore, mais seulement quand je suis heureux. Je pense à la guerre de temps en temps, mais cela me trouble. Tout le monde a peur de moi. Oui, tous me craignent, encore aujourd'hui. Je suppose que c'est parce que mon cœur n'est pas tellement ouvert aux autres. Je n'aime pas côtoyer les gens. Mais je suis certain qu'un jour Dieu m'ouvrira un passage qui me conduira dans un endroit meilleur. Mon problème maintenant, c'est que j'ai besoin que quelqu'un m'aide. Je reçois une formation pour devenir menuisier, mais il me reste encore un bon bout de chemin à faire. J'ai besoin de plus d'éducation, mais j'ai aussi besoin d'aide pour ouvrir mon propre atelier de menuiserie.

Conférence des Nations Unies sur les enfants touchés par la guerre

Description Les élèves effectuent des recherches sur des pays en conflit et se sensibilisent à l'impact de la guerre sur les enfants en simulant une conférence des Nations Unies sur les enfants touchés par la guerre.

Les élèves seront amenés à...

- se renseigner sur les situations de conflits qui sévissent dans différents pays
- comprendre comment la guerre entraîne des violations des droits de l'enfant
- saisir la complexité du processus de prise de décision internationale

Préparation

Note : La réalisation de cette activité peut s'étendre sur plusieurs périodes de cours.

Disposer des chaises/bureaux en demi-cercle à l'avant du local où se tiendra la conférence. Conformément aux règles de procédure des Nations Unies, les groupes devraient se placer selon l'ordre alphabétique des pays qu'ils représentent.

Les élèves devront avoir accès à Internet, à des atlas et à d'autres ressources documentaires pour mener à bien leurs recherches. Si le temps ou le nombre d'ordinateurs est limité, les élèves pourraient effectuer leurs recherches avant le cours.

Afin de créer le drapeau de leur délégation, les groupes auront besoin de papier de bricolage, de marqueurs, de ciseaux, de ruban adhésif ainsi que de pailles ou de bâtons de popsicle, qui seront utilisés en guise de mâts.

Déroulement

Les élèves se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq). Les groupes doivent chacun choisir le pays qu'ils représenteront à la conférence et le porte-parole de leur délégation. La classe devra aussi désigner un élève pour jouer le rôle du Secrétaire général, qui présidera l'assemblée et servira de médiateur.

Chacun des groupes se réunira ensuite pour préparer la présentation de son pays.

La conférence devrait se dérouler selon les étapes suivantes :

1. Bref rapport sur l'état du pays

Les délégations rédigent un rapport de une ou deux pages qui décrit brièvement l'état du pays qu'elles représentent. Les groupes devraient également créer un petit drapeau aux couleurs de leur pays.

Les membres des délégations s'assoient ensemble et placeront le drapeau de leur pays en face d'eux. Les porte-parole présenteront ensuite à tour de rôle le rapport de leur pays à la classe. Il serait recommandé de limiter la durée des présentations à 5 minutes; le Secrétaire général pourrait chronométrer les orateurs.

L'élève qui fait office de Secrétaire général devrait se renseigner sur le rôle de ce dernier au sein des Nations Unies et l'expliquer aux participants au cours d'une allocution qu'il prononcerait à l'ouverture de la conférence.

Il serait important de réserver une période pour les questions des représentants; le Secrétaire général pourrait agir comme médiateur.

Le Secrétaire général assignera finalement à chacun des groupes un des huit thèmes suivants : mines terrestres, santé physique, santé mentale, éducation, identité, sanctions, violence et enfants soldats.

2. Rapport sur les enfants touchés par la guerre

Les groupes, qui seront invités à solliciter l'aide du Secrétaire général au besoin, élaborent un rapport résumant la question qui leur a été attribuée, en mettant l'accent sur les violations des droits de l'enfant.

Les rapports finaux seront présentés lors de la deuxième session de l'Assemblée générale.

Il conviendrait de prévoir de nouveau une limite de temps pour les présentations ainsi qu'une période de questions et de discussion.

3. Plan d'action

L'Assemblée générale se réunit une troisième fois afin de formuler, dans le cadre d'un plan d'action, des recommandations visant à améliorer la protection des droits de l'enfant dans les situations de conflit. Le Secrétaire général devrait se charger de noter les recommandations.

4. Penser globalement, agir localement

Les élèves pourraient passer à l'action en se servant de ce qu'ils ont appris pour sensibiliser le public à l'impact des conflits armés sur les enfants. Ils pourraient organiser une exposition artistique à l'école, aménager un endroit pour présenter leurs rapports, rédiger des lettres à l'intention d'hommes politiques ou à de journaux locaux ou encore s'impliquer dans des organisations comme Amnistie internationale ou Save the Children.

À l'action!... le jeu des mines terrestres¹

Description Les élèves montent un jeu de simulation sur les mines terrestres et invitent les élèves d'autres classes à y participer afin de les sensibiliser à l'impact des mines terrestres.

Les élèves seront amenés à...

- prendre conscience de l'impact dévastateur des mines terrestres
- comprendre la nécessité de resserrer la législation internationale dans le domaine des mines terrestres
- sentir qu'ils peuvent accomplir des choses en enseignant à leurs pairs

Préparation Les élèves devront disposer d'une bâche de 6 m x 7 m (20 pi x 24 pi) environ – qui représentera le champ – ou de cartons bristol en quantité suffisante pour donner une superficie équivalente une fois assemblés.

Ils auront également besoin de cartons bristol d'une couleur différente – ils les découperont en morceaux puis les identifieront par un numéro compris entre 1 et 100 – ainsi que de ciseaux, de colle, de ruban adhésif et de marqueurs.

Déroulement Les morceaux de carton numérotés de 1 à 100 sont placés sur le champ (la bâche), qui ressemblera alors à une grille de 10 sur 10; à l'aide des marqueurs, une rivière est dessinée sur un des côtés du champ, ce qui signifie qu'on ne peut pas pénétrer dans le champ par ce côté.

Certains chiffres (environ dix-sept d'entre eux) indiquent la présence d'une mine terrestre. Dans la première simulation, trois chiffres représenteront respectivement une maison, une école et un marché. Il est important que la rivière et le marché se trouvent tous deux dans une des zones les plus minées du champ. Dans la deuxième simulation, un puits très utilisé sera lui aussi situé dans une zone fortement minée. Les élèves devront concevoir un plan qui précisera l'emplacement des mines pour chacune des trois simulations.

¹. Ce jeu a été présenté pour la première fois lors de la Global Education Conference, qui s'est tenue le 12 avril 1996, à Ottawa, au Canada. Pour obtenir une description détaillée du jeu et un plan indiquant la disposition des mines, veuillez écrire à Hilary Homes, 138 Stewart St., Ottawa ON K1N 6J5, Canada.

Le champ, recouvert de cases numérotées, est placé sur le sol, dans la classe ou dans le gymnase de l'école. Les élèves expliquent à leurs camarades qu'entre quinze et vingt mines sont dispersées dans le champ, où des volontaires devront marcher. Chaque fois qu'un joueur mettra le pied sur un chiffre – les participants ne sont pas autorisés à passer par-dessus les cases numérotées –, il annoncera ce chiffre au groupe pour savoir s'il a marché sur une mine; si c'est le cas, il devra s'asseoir sur la case où il se trouve, et un autre volontaire pourra tenter sa chance.

Simulation n° 1 : Dans la première simulation, le champ représente une communauté. Trois chiffres signalent la présence soit d'une maison, soit d'une école, soit d'un marché, endroits où les élèves se rendraient sans nul doute au cours d'une journée. Le but du jeu est d'aller d'un endroit à l'autre sans sauter sur une mine. En règle générale, les premiers participants partent de la maison et essaient de marcher jusqu'à l'école, ce qui est assez facile à réaliser. Cependant, ils doivent ensuite réussir à franchir la distance qui sépare l'école du marché, ou la maison du marché, trajets plus dangereux.

Simulation n° 2 : Dans la deuxième simulation, le champ est... un champ, tout simplement. Une des cases de la bache représente un puits très fréquenté. Les élèves peuvent entrer dans le champ par n'importe quel côté, mais ils ne peuvent pas passer par la rivière. Le but du jeu est de parvenir à se rendre au puits et de refaire le trajet à l'envers, mission ardue puisque la zone est lourdement minée.

Simulation n° 3 : Les joueurs doivent partir d'une des extrémités du champ et le traverser en entier pour atteindre la rivière. Plusieurs élèves peuvent cette fois prendre part au jeu simultanément, ce qui complique la tâche des joueurs quand vient le temps de décider où poser le pied à cause de la confusion créée par les autres participants qui vont et viennent dans toutes les directions. Il va sans dire que la rivière elle-même est aussi fortement minée.

Après chacune des simulations, les élèves devraient demander aux joueurs de réfléchir aux raisons pour lesquelles certaines zones sont plus minées que d'autres et à l'impact de cette réalité sur la vie quotidienne des enfants.

En guise de conclusion, les élèves pourraient inviter les participants à partager ce qu'ils ont ressenti en marchant dans un champ miné et animer une discussion sur la façon dont on peut faire face à une telle situation dans la vie réelle. Beaucoup d'élèves affirment qu'ils n'auraient qu'à lancer des roches avant d'avancer pour vérifier la présence de mines. Il serait opportun de souligner qu'un jeune qui lancerait toujours une roche avant de faire un pas mettrait des heures à se rendre à l'école et qu'il est par conséquent impossible de vivre ainsi... sans compter qu'une petite roche ne suffirait certainement pas à faire exploser une mine. Cette activité constitue une excellente occasion de faire prendre conscience aux jeunes de ce que signifie le fait de vivre dans une région minée.

Les élèves pourraient également parler avec leurs camarades d'autres aspects de la vie des enfants touchés par la guerre qu'ils ont abordés au cours de l'unité.

Unité 3 : L'exploitation sexuelle

Résultats d'apprentissage

Les activités proposées dans la présente unité devraient contribuer à l'atteinte des résultats d'apprentissage figurant ci-après (tels qu'ils sont définis dans le programme de sciences sociales de douzième année des provinces du Canada atlantique [Atlantic Canada Social Studies Curriculum for grade 12]).

Pour satisfaire aux attentes, les élèves doivent pouvoir :

- analyser les questions importantes concernant les droits, les responsabilités, les rôles et le statut des citoyens, en tant qu'individus ou groupes, dans un contexte local, national et international
- analyser et expliquer comment les cultures répondent aux besoins et aux désirs de leurs membres
- évaluer les causes et les conséquences des problèmes relatifs aux droits universels de la personne ainsi que d'autres problèmes de portée mondiale et analyser les solutions possibles
- analyser comment la fonction d'un groupe peut être influencée par des facteurs tels que l'origine ethnique, l'âge, le sexe et le statut des membres
- analyser les implications du travail rémunéré et non rémunéré sur les plans personnel, social et économique
- évaluer et proposer des solutions aux problèmes découlant des interactions entre les individus, les groupes et les sociétés
- analyser différents systèmes politiques et les comparer avec celui du Canada
- évaluer les causes et les conséquences de la coexistence de visions du monde divergentes
- analyser les implications du travail rémunéré et non rémunéré sur les plans personnel, social et économique
- évaluer le rôle des institutions économiques et leur impact sur les individus et les organismes publics et privés
- démontrer leur sens civique en posant des gestes appropriés à leur âge

Fiche d'information sur l'exploitation sexuelle

- On estime que un million d'enfants (principalement des filles mais aussi bon nombre de garçons) entrent chaque année dans l'industrie multimilliardaire du sexe.
- Le trafic de mineurs est au cœur du problème de l'exploitation sexuelle des enfants. Les enfants victimes de ce trafic sont déplacés à l'intérieur de leur pays ou au-delà de ses frontières après qu'eux-mêmes ou leurs parents ont reçu des promesses d'argent, d'éducation ou d'emploi. L'exploitation sexuelle des enfants s'intensifie en temps de guerre et à la suite de catastrophes naturelles, car les familles sont alors particulièrement vulnérables.
- Dans le monde industrialisé, les enfants victimes d'abus dans leur milieu familial sont les plus susceptibles de se retrouver dans l'industrie du sexe.
- Certains enfants en viennent à travailler dans l'industrie du sexe parce qu'ils n'ont personne pour les protéger et prendre soin d'eux. En Afrique orientale et australe, par exemple, beaucoup d'orphelins du sida ne bénéficient pas de la protection d'un adulte, ce qui les rend hautement vulnérables à la violence et à l'exploitation sexuelles.
- L'exploitation sexuelle des enfants est fréquente dans les régions présentant des taux élevés de VIH/sida, notamment en raison du mythe selon lequel le fait d'avoir une relation sexuelle avec une enfant (vierge) permet de guérir de la maladie.
- Les enfants sont aussi victimes d'exploitation sexuelle de la part de citoyens de pays riches qui se rendent dans des pays en développement afin d'obtenir les services de prostitués d'âge mineur (tourisme sexuel impliquant des enfants).
- Selon les estimations, un million d'enfants seraient enrôlés chaque année dans l'industrie du sexe en Asie méridionale et en Asie du Sud-Est. Autour du tiers des travailleurs du sexe de la région du Mékong sont âgés de 12 à 17 ans, et environ le quart des prostitués népalais ont moins de 16 ans.
- Un grand nombre d'enfants exploités sexuellement sont également victimes de violence physique et verbale. Ils peuvent aussi souffrir de malnutrition ainsi que d'un traumatisme émotionnel et ils sont souvent rejetés par la société.

Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant

- Article 1** Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans.
- Article 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les questions qui concernent les enfants.
- Article 19** L'enfant a le droit d'être protégé contre toute forme de violence, de négligence et d'exploitation.
- Article 20** L'enfant privé de milieu familial a droit à une protection et à une aide spéciales de l'État.
- Article 34** L'enfant a le droit d'être protégé contre toute forme d'exploitation sexuelle, notamment contre la prostitution et la participation à toute production pornographique.
- Article 35** L'État a la responsabilité d'empêcher la vente, la traite et l'enlèvement d'enfants.
- Article 39** L'État a la responsabilité d'assurer la réadaptation et la réinsertion sociale de l'enfant victime de toute forme de violence ou de négligence.

Autres accords internationaux

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution enfantine et la pornographie impliquant des enfants (2001)

En novembre 2001, le Canada a signé le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution enfantine et la pornographie impliquant des enfants. Le Protocole a pour objectif l'élargissement des mesures prises par les gouvernements pour réaliser les buts de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les articles clés du Protocole facultatif sont notamment les suivants :

Article 1 Les États parties s'engagent à interdire la vente d'enfants, la prostitution enfantine et la production et la distribution de matériel pornographique mettant en scène des enfants.

Article 8 Les gouvernements s'engagent à protéger les droits et les intérêts des enfants victimes d'exploitation sexuelle.

Article 9 Les gouvernements s'engagent à mener des actions de sensibilisation du public contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Article 9, 10 Les gouvernements s'engagent à prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les victimes d'exploitation sexuelle reçoivent les soins et les services nécessaires à leur pleine réinsertion sociale et à leur rétablissement physique et psychologique.

Résolution 56/139 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les petites filles (2002)

Cette résolution, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en février 2002, exhorte les gouvernements à prêter une attention spéciale aux droits des petites filles lorsqu'ils s'acquittent des obligations qui leur incombent au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Reconnaisant la vulnérabilité particulière des filles, la résolution a pour objectif premier de promouvoir l'élaboration de stratégies et de plans nationaux afin d'éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles.

Déclaration et Programme d'action des enfants et des jeunes exploités sexuellement (1998)

La Déclaration et le Programme d'action des enfants et des jeunes exploités sexuellement ont été formulés lors du Sommet international des jeunes exploités sexuellement, *Sortir de l'ombre*, qui s'est tenu au Canada, le 12 mars 1998. Rédigés par des jeunes exploités par l'industrie du sexe, ces documents fournissent un cadre pour aider les organismes

gouvernementaux et non gouvernementaux à répondre de façon plus efficace aux besoins des jeunes exploités sexuellement. Les articles clés sont notamment les suivants :

- Nous sommes convaincus que l'éducation est un élément essentiel dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes.
- Nous sommes convaincus que la voix des enfants et des jeunes exploités sexuellement doit être entendue et que leurs expériences doivent être connues et servir d'assise à la conception et à la mise en œuvre des mesures. Il **faudrait** que l'on nous donne le pouvoir de nous aider nous-mêmes.
- Nous sommes convaincus d'avoir droit à ce que l'on nous consacre, à nous enfants et jeunes exploités sexuellement, des ressources destinées à remplir nos besoins très divers.
- Nous sommes convaincus que, comme enfants et comme jeunes, nous sommes tous exposés à l'exploitation sexuelle, que nous soyons garçons, filles ou transsexuels.
- Nous sommes convaincus que nos lois doivent nous protéger en tant qu'enfants et jeunes exploités sexuellement, et non plus nous punir comme des criminels.
- Nous sommes convaincus que nous sommes tous responsables de nos enfants et de nos jeunes, mais nous ne sommes pas les seuls. Les gouvernements, les collectivités et la société dans son ensemble doivent être tenus de rendre des comptes au sujet de l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes.

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998)

Le Statut de Rome, ratifié par le Canada en juillet 2000, affirme que les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale ne sauraient rester impunis et que leur répression doit être effectivement assurée par des mesures prises dans le cadre national et par le renforcement de la coopération internationale. Le Statut a pour objectif la création d'une cour pénale internationale indépendante ayant compétence à l'égard des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, c'est-à-dire le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression. Les articles se rapportant spécifiquement à l'exploitation sexuelle des enfants sont les suivants :

Article 7 Le viol, la persécution, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle sont considérés comme des crimes contre l'humanité de gravité comparable.

Article 8 Les crimes fondés sur le sexe sont traités comme des crimes de guerre.

La Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants (1999)

La Convention 182 engage les pays signataires à prendre des mesures immédiates pour éliminer les pires formes de travail des enfants. L'exploitation sexuelle, la prostitution et la pornographie enfantines sont reconnues comme faisant partie des pires formes de travail des enfants.

Quelques initiatives canadiennes

En 1997, le Code criminel du Canada a été amendé pour permettre les poursuites criminelles contre les touristes canadiens qui exploitent des enfants à des fins sexuelles pendant un séjour à l'étranger. Les nouvelles dispositions visent non seulement les infractions liées à la prostitution infantile, mais aussi les infractions relatives à d'autres formes d'exploitation sexuelle des enfants, comme les actions indécentes ou la pornographie juvénile. Depuis l'adoption de cet amendement, les touristes canadiens trouvés coupables d'avoir exploité sexuellement des enfants à l'étranger sont passibles, à leur retour au pays, des mêmes sanctions criminelles que si l'acte avait été commis au Canada.

En 1998, le Canada a accueilli le Sommet international des jeunes exploités sexuellement, *Sortir de l'ombre*, événement qui a réuni des jeunes du Canada, des États-Unis, d'Amérique latine et des Caraïbes, venus raconter leurs expériences d'enfants exploités par l'industrie du sexe.

Le Canada a financé divers programmes de réadaptation et de réinsertion sociale pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle au Brésil, en République Dominicaine, au Honduras, en Bolivie, au Pérou et au Chili.

En collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes et d'autres organismes, Revenu Canada a contribué à la lutte internationale contre la pédophilie et la pornographie infantile ainsi qu'à la formation d'agents de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et d'employés des douanes en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

L'histoire de Sushma Katuwal

Description	Les élèves se sensibilisent au problème du trafic d'enfants à des fins de prostitution en discutant de « L'histoire de Sushma Katuwal ».
--------------------	--

Les élèves seront amenés à...

- comprendre le lien entre la pauvreté et la vulnérabilité des petites filles
- se rendre compte que les conditions de vie des enfants des pays en développement diffèrent grandement de celles des enfants des pays développés
- prendre conscience de l'importance des interventions internationales afin de s'assurer du respect des droits de tous les enfants

Préparation	Prévoir une photocopie de « L'histoire de Sushma Katuwal », qui figure à la page 46, pour chacun des élèves.
--------------------	--

Déroulement	La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour lire « L'histoire de Sushma Katuwal » et en discuter. Les groupes devront ensuite décrire, sous forme de journal intime, une journée typique (de la levée du lit jusqu'au coucher, en incluant les repas) dans la vie...
--------------------	--

- soit d'une adolescente canadienne de 14 ans
- soit de Sushma avant qu'elle ne soit vendue
- soit de Sushma dans la maison de prostitution
- soit de Sushma après sa libération
- soit de Sushma, cinq années plus tard, si elle n'avait pas été secourue

Une fois que les groupes auront présenté leur travail à la classe, les élèves seront invités à participer à une discussion générale sur les différences.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Quels droits sont violés dans les situations comme celle qu'a vécue Sushma?
2. Pourquoi la pauvreté est-elle un facteur qui rend les enfants particulièrement vulnérables à l'exploitation?
3. Certaines initiatives internationales pourraient-elles contribuer à résoudre le problème du trafic d'enfants?

L'histoire de Sushma Katuwal

Sushma Katuwal, benjamine d'une famille de cinq enfants, avait 14 ans quand des inondations ont emporté son village du sud du Népal. À l'instar de milliers d'autres jeunes filles non scolarisées vivant dans des régions rurales défavorisées, Sushma a quitté son foyer, séduite par de fausses promesses. On lui avait fait miroiter la possibilité de gagner de l'argent pour aider sa famille, mais elle a été vendue comme prostituée.

Chaque année, de 5 000 à 7 000 jeunes Népalaises seraient vendues comme marchandise et expédiées à l'étranger, selon les données publiées en 2002 par l'organisation Foster Parents Plan. Ces jeunes filles sont parfois vendues par leurs propres parents, qui cherchent désespérément un moyen d'offrir un avenir meilleur à leurs enfants et qui ne se rendent pas compte qu'ils exposent ainsi leurs filles à la violence et à l'exploitation sexuelle.

En règle générale, ces jeunes filles sont âgées de 10 à 14 ans; elles ne vont pas à l'école, sont issues de familles pauvres et viennent de villages où le taux d'alphabétisation est faible et où les emplois sont peu nombreux. Il n'est donc pas difficile pour les trafiquants de les faire tomber dans leur piège en leur promettant une place de femme de ménage ou un emploi à l'usine. Comme Sushma, bon nombre de ces jeunes filles sont en réalité vendues à des proxénètes qui les forceront à se prostituer. Et comme Sushma, beaucoup d'entre elles contractent le VIH/sida.

Mais l'histoire de Sushma est différente de celle de la plupart de ces filles. En effet, l'adolescente a été délivrée par les forces de l'ordre, après treize mois de travail quotidien dans une maison de prostitution. Sushma a ensuite été engagée comme garde-frontière et essaie maintenant d'empêcher que d'autres jeunes filles soient vendues comme esclaves sexuelles en Inde.

Simulation de procès : tourisme sexuel et pornographie infantile

Description Les élèves simulent un procès en s'inspirant de l'article « Procès d'un Canadien pour importation de matériel de pornographie infantile ».

Les élèves seront amenés à...

- prendre conscience de l'existence du tourisme sexuel et du problème de l'importation de matériel de pornographie infantile
- reconnaître l'exploitation sexuelle comme une violation des droits de l'enfant selon la Convention des Nations Unies
- examiner de façon critique les peines applicables en matière de tourisme sexuel et d'importation et de distribution de matériel de pornographie infantile

Préparation Prévoir une photocopie de l'article « Procès d'un Canadien pour importation de matériel de pornographie infantile », qui figure aux pages 49 et 50, pour chacun des élèves.

Disposer les chaises de la classe à la façon d'une salle d'audience.

Déroulement Les élèves lisent l'article « Procès d'un Canadien pour importation de matériel de pornographie infantile », puis se divisent en cinq groupes. Chacun des groupes choisit ensuite un des personnages inscrits ci-dessous, prépare son témoignage ou son argumentation, selon le cas, et désigne un élève pour l'incarner lors du procès.

Personnages

- Stanley Howard Jordan : l'accusé
- Bruce Harris : témoin expert de l'organisation Casa Alianza
- avocat de la défense
- procureur de la Couronne
- Rosalind Prober : témoin expert de l'organisation Au-delà des frontières

Note : D'autres témoins pourraient être appelés à la barre, si cela est nécessaire.

La classe devrait tenir un vote pour décider qui interprétera le rôle du juge; douze élèves pourraient également être sélectionnés pour représenter les membres du jury. Il serait recommandé que l'enseignant ou l'enseignante joue le rôle du huissier pour maintenir l'ordre durant le procès.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Où le procès devrait-il avoir lieu? Les peines imposées pour les infractions liées à l'exploitation sexuelle des enfants sont plus sévères au Canada que dans beaucoup de pays en développement comme le Guatemala. Devrait-on appliquer la loi canadienne lors de la poursuite, puisque Jordan est citoyen canadien, ou plutôt la législation en vigueur au Guatemala, puisqu'il s'agit de l'endroit où le crime a été commis?
2. Les policiers avaient-ils le droit de perquisitionner le domicile de Jordan et de confisquer ses ordinateurs?
3. Devrait-on également traduire en justice les individus qui ont regardé le matériel de pornographie infantile de Jordan? Si oui, devraient-ils être passibles des mêmes sanctions que Jordan?
4. Quels droits ont été violés dans cette affaire? Comment les défenseurs des droits de l'enfant pourraient-ils utiliser la Convention des Nations Unies dans le cas présent?
5. Le tribunal peut-il formuler des recommandations visant à prévenir de telles violations des droits de l'enfant dans l'avenir?

Procès d'un Canadien pour importation de pornographie infantile²

Un citoyen canadien comparâtra mardi prochain devant un tribunal de Calgary pour importation de matériel de pornographie infantile en provenance du Guatemala, pays d'Amérique centrale.

Une opération d'infiltration menée l'année dernière par le service de police de Calgary a conduit à l'arrestation de Stanley Howard Jordan, ancien membre fortuné du conseil synodal de l'Église évangélique de Calgary, ville située en Alberta, dans les Prairies canadiennes. Jordan, homme dans la cinquantaine, se serait rendu dans une petite communauté autochtone – qui n'a pas encore été identifiée – sise dans les hauts plateaux du Guatemala, où il aurait œuvré comme évangéliste dans une école primaire. Selon une source proche de l'enquête, les enfants étaient parrainés par des pédophiles canadiens qui obtenaient en échange de leur contribution financière des copies du matériel de pornographie infantile que produisait l'accusé au Guatemala, dans l'école où il travaillait.

Jordan, qui a été au service de la pétrolière Amaco Canada pendant vingt ans, devra répondre le mardi 19 mars prochain à des accusations de possession, de distribution et d'importation de matériel de pornographie infantile devant la Cour provinciale de l'Alberta (salle 412), à Calgary. Trois ordinateurs dans lesquels était stocké du matériel de pornographie juvénile ont été saisis lors d'une perquisition au domicile de l'inculpé. Des proches de Jordan ont admis savoir depuis déjà une dizaine d'années que l'homme se livrait à des actes de perversion sexuelle.

Casa Alianza, organisation non gouvernementale ayant pour mission de protéger les enfants vulnérables contre la violence et l'exploitation, a récemment publié une étude sur le trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle et de pornographie infantile. L'enquête portait sur six pays, dont le Guatemala.

« L'affaire Jordan n'est qu'un exemple de plus de la façon dont des enfants innocents sont exploités sexuellement au Guatemala et en Amérique centrale. », a souligné Bruce Harris, directeur régional des programmes latino-américains de l'organisation. « Nous devons retrouver les victimes de Jordan et nous assurer qu'elles reçoivent le soutien émotionnel dont elles ont besoin. Nous devons également découvrir l'identité des autres individus impliqués dans cette affaire, tant au Guatemala qu'au Canada. »

Selon Casa Alianza, le problème de la production de pornographie infantile toucherait l'ensemble des pays d'Amérique centrale. L'affaire Jordan constitue cependant un précédent, car il s'agit de la première fois qu'un individu est accusé dans son pays d'origine pour des actes commis à l'étranger, au Guatemala en l'occurrence, sur des enfants qui ont été clairement identifiés comme Guatémaltèques

² Source : Casa Alianza (17 mars 2002)
<http://www.casa-alianza.org/EN/noticias/1mn/noticia178>

« Dans la hiérarchie des pédopornographes du Web, ceux qui produisent et mettent en ligne le plus de photographies inédites jouissent du statut le plus élevé, ce qui leur permet d'obtenir davantage de matériel pornographique de haute qualité. En conséquence, de nombreux enfants sont victimes d'exploitation sexuelle en Amérique latine et dans d'autres régions du monde. », explique Rosalind Prober, présidente d'Au-delà des frontières, organisation non gouvernementale canadienne qui assure le suivi des affaires de tourisme sexuel impliquant des enfants et des affaires transfrontalières d'exploitation sexuelle d'enfants.

L'histoire de Gabriela

Description	Les élèves se sensibilisent à la réalité quotidienne des enfants travaillant dans l'industrie du sexe en lisant « L'histoire de Gabriela ».
--------------------	---

Les élèves seront amenés à...	<ul style="list-style-type: none">➤ comprendre les facteurs qui amènent les enfants à travailler dans l'industrie du sexe➤ prendre davantage conscience des violations des droits dont sont victimes les enfants exploités sexuellement➤ se rendre compte des difficultés auxquelles sont aux prises les enfants qui travaillent dans l'industrie du sexe
--------------------------------------	---

Préparation	Prévoir une photocopie de « L'histoire de Gabriela », qui figure aux pages 52 et 53, pour chacun des élèves.
--------------------	--

Déroulement	<p>Les élèves lisent « L'histoire de Gabriela », puis se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour en discuter.</p> <p>Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.</p> <ol style="list-style-type: none">1. En quoi votre vie quotidienne diffère-t-elle de celle de Gabriela?2. Quels droits sont violés quand des enfants travaillent dans l'industrie du sexe?3. Quels sont les facteurs qui amènent les enfants à travailler dans l'industrie du sexe dans les pays en développement comme le Guatemala? Les mêmes facteurs sont-ils présents au Canada? En quoi la situation est-elle différente?4. Pourquoi serait-il important que les enfants qui travaillent dans l'industrie du sexe bénéficient d'une formation sur le VIH/sida?5. Quelles initiatives pourrait prendre le Canada pour venir en aide aux enfants qui travaillent dans l'industrie du sexe dans les pays en développement?
--------------------	--

L'histoire de Gabriela³

Je m'appelle Gabriela. J'ai 13 ans. Je suis seule depuis trois ans déjà. Avant je devais mendier pour gagner de l'argent, mais je travaille maintenant. Je suis une prostituée. Je n'aime pas dire cela parce que ce n'est pas ce que je suis au fond de moi. Je rêve de mon village, de l'air frais de la montagne là-bas, de l'odeur de la terre fraîchement retournée. Ici à « El Hoyo », ça sent les toilettes sales. Le gazole, la fumée qui s'échappe des autobus, tout cela me soulève le cœur. Je déteste cet endroit. Je déteste les hommes avec qui je couche. Tout ce que je peux faire quand ils me touchent, c'est de penser à autre chose. Je pense aux promenades dans les champs que je faisais avec ma sœur Juliana les dimanches matin... je pense à toutes les belles choses que j'aimais à la maison. Et cela m'aide un peu.

Peut-être vous demandez-vous pourquoi je continue, alors que je déteste faire cela. Vraiment, je ne sais pas. Mais d'une façon ou d'une autre, je m'arrange. Marta, la propriétaire du bar où les hommes viennent me voir, prend soin de moi. Quand j'ai une mauvaise nuit, elle me laisse pleurer, me caresse la tête et me donne un peu de lait chaud. Et je suis de nouveau prête à travailler. C'est un peu comme si elle était ma mère. Elle est la seule personne qui me reste puisque mon père a tué ma mère le jour où je suis partie. Il était soûl et il s'est mis à la battre, comme il le faisait toujours. Mais cette fois, elle est tombée en arrière, s'est frappé la tête et ne s'est plus jamais relevée. Je ne pouvais rien faire d'autre que crier... et m'enfuir. J'avais peur qu'il me tue, moi aussi. Je détestais cela quand mon père était soûl. Mais quand il n'avait pas bu, j'étais sa petite fille. Je me souviens de ses grosses mains et de l'odeur de vaches qui imprégnait ses vêtements. Quand il me serrait fort dans ses bras, je me sentais tellement bien, tellement en sécurité. Mais si je le voyais aujourd'hui, je voudrais lui couper les mains à cause de ce qu'elles ont fait à maman.

D'autres filles travaillent avec moi : Aida, Mercedes et Silvia. Aida a 18 ans. Elle m'a appris à me maquiller et m'a expliqué comment regarder les hommes pour éveiller leur désir. Elle est vraiment douée dans ce domaine. Mais Aida a souvent été malade dernièrement. Elle ne veut pas se lever le matin, elle a toujours un problème quelconque et elle a perdu beaucoup de poids. Et ces marques qui se sont mises à apparaître sur son visage... Je m'inquiète pour elle. Quelqu'un a dit qu'elle pourrait souffrir de cette grave maladie qu'on appelle le sida. Aida est une personne tellement adorable. Elle a toujours été la favorite des soldats en permission, qui la paient environ 10 quetzals (2 \$US) pour ses faveurs. Si Aida est malade, je me demande si certains des soldats le sont aussi.

Mercedes est comme ma sœur. Nous rions ensemble des hommes qui viennent nous voir. Nous leur avons tous donné des surnoms. Je pense qu'il vaut mieux que vous ne les entendiez pas. Si maman était encore en vie, elle m'aurait lavé la bouche avec du savon si j'avais osé en prononcer même un seul devant elle. Mercedes est tombée enceinte une fois, ce qui a beaucoup gêné son travail. Quand une des filles tombe enceinte, nous lui

³ Source : Casa Alianza

<http://www.casa-alianza.org/EN/human-rights/sexual-exploit/voices/gabriela.phtml>

donnons des coups dans le ventre. Cela fait très mal, mais c'est un moyen de perdre le bébé. Mais le truc n'a pas fonctionné avec Mercedes, qui a dû se faire avorter. C'était horrible. Elle est allée voir une amie de Marta. On appelle cette femme *La Carnicera*, la bouchère, parce que les filles qui vont la voir saignent beaucoup après. Elle n'est pas médecin ni rien. Elle le fait, et c'est tout. Je pense qu'elle se sert d'un cintre. Des filles sont mortes, mais nous préférons ne pas en parler. *La Carnicera* nous aide. Ce n'est pas sa faute s'il y a des filles qui ne peuvent pas supporter la douleur, j'imagine. J'espère ne jamais avoir besoin d'elle.

Je souhaiterais parfois rencontrer un gentil garçon, un garçon qui ne ressemblerait pas aux hommes qui viennent me voir. Je ne les aime pas. Je voudrais un ami, quelqu'un avec qui je pourrais m'amuser. Mais c'est difficile à trouver ici. Tous les garçons de « El Hoyo » sont d'une saleté! Et ce sont tous des déséquilibrés. Ils restent assis toute la journée et ne font rien d'autre que renifler cette affreuse colle et se battre. La colle les rend tellement stupides. De temps en temps, eux aussi travaillent dans la rue : comme moi, ils vendent leur corps pour pouvoir s'acheter de la nourriture et de la colle. Des choses terribles leur arrivent parfois à eux aussi. Les policiers vont les voir et leur verse la colle sur la tête. Ce n'est vraiment pas joli à voir. Une fois, ils ont battu à mort un des meilleurs amis de Francisco, Nahamán. Quand les policiers ont voulu lui verser la colle sur la tête, il a résisté et... Mon Dieu, c'était épouvantable! On pouvait entendre ses hurlements plusieurs blocs plus loin. Pauvre Nahamán, il était si gentil. Il avait le même âge que moi. Je ne l'ai jamais dit à personne, pas même à Mercedes, mais je l'aimais bien, ce garçon. Un soir nous nous étions même embrassés. C'était tellement beau, tellement différent des baisers répugnants des hommes qui viennent me voir. Nahamán... Nahamán... Quand je prononce son nom aujourd'hui, j'ai seulement envie de pleurer. Pourquoi ont-ils fait cela? Pourquoi?

Parfois je rêve d'une autre vie, d'une vie comme celle dont grand-mère m'a déjà parlé. C'était une femme sage et très belle et elle savait broder de magnifiques *huipil*. Oui, c'était une *anciana*. Se faire serrer dans ses bras, c'était découvrir l'étreinte de Dieu pour le monde. Elle connaissait les secrets de toutes les belles choses. Elle est morte avant maman, Dieu merci. Je voudrais tant qu'elle soit ici maintenant pour me dire des choses gentilles et pour me serrer dans ses bras. Tout irait mieux alors, je le sais. Mais je suis ici, à « El Hoyo », et si je ne me remets pas bientôt au travail, je n'aurai pas assez d'argent pour Marta. Je dois la payer, faute de quoi je me retrouverai à la rue. Elle prend soin de moi. Mais parfois je me demande si elle ferait cela à sa propre fille, si elle en avait une. Moi, en tout cas, je ne souhaiterais pas cette vie pour la mienne. J'aimerais tellement avoir un bébé à moi un jour. Mais pas ici, pas à « El Hoyo ». Ce n'est pas un endroit pour un enfant. Mon Dieu, non, ce n'est pas un endroit pour moi non plus. Marta m'appelle. Oui, oui, Marta, j'arrive. J'arrive tout de suite.

Je dois y aller maintenant.

Expression artistique : l'exploitation sexuelle des enfants

Description Les élèves effectuent des recherches et participent à une discussion sur le thème de l'exploitation sexuelle des enfants, puis expriment ce qu'ils ressentent par la forme artistique de leur choix.

Les élèves seront amenés à...

- identifier différentes formes d'exploitation sexuelle
- reconnaître les sentiments pénibles qui vont de pair avec la prise de conscience de l'exploitation sexuelle des enfants
- exprimer de façon créative ce que l'exploitation sexuelle des enfants évoque pour eux

Préparation Les élèves auront besoin d'une variété de fournitures artistiques et devront avoir accès à Internet et/ou aux ressources d'une bibliothèque.

Si le temps ou le nombre d'ordinateurs est limité, les élèves pourraient effectuer leurs recherches avant le cours.

Déroulement Les élèves sont invités à trouver et à commenter un exemple d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ou non commerciales, puis à participer à une discussion générale sur le thème de l'exploitation sexuelle.

Les élèves pourraient ensuite utiliser la forme artistique de leur choix (chanson, histoire, poème, arts visuels, etc.) pour exprimer ce qu'ils ressentent. Ils désireront peut-être conserver leurs créations terminées dans un album, qui pourrait être mis à la disposition des élèves à la bibliothèque de l'école.

Les travaux d'élèves qui sont présentés aux pages 55 et 56 pourraient servir d'exemple.

Exemple n° 1 : Le poème qui suit a été rédigé par un jeune qui venait d'entendre parler des viols systématiques commis par les militaires du Congo.

J'inspire, j'expire

J'inspire,
J'expire.

Mes doigts jouent
Dans la brillance des cheveux de ma fille.

J'inspire,
J'expire.

Ma fille rit
Tandis que je la baigne dans l'eau chaude et savonneuse.

Elle inspire,
Elle expire.

Elle se penche pour essuyer une tache
et doucement dépose sa fille.

Elle inspire,
Elle expire.

Sa fille pleure
Tandis qu'elle fait disparaître
la souillure du plaisir du soldat.

Nous inspirons
Nous expirons...

Val Crowdis, Sydney, Nouvelle-Écosse

Exemple n° 2 : Composée par Junoon, groupe rock du Pakistan, la chanson qui suit se fait l'écho des sentiments de millions d'enfants de la rue d'Asie du Sud-Est.

Meri awaaz suno,
Mujhe azaad karo,
Meri awaaz suno,
Insaaf karo,
Azaad karo, Insaaf karo.

Écoutez ma voix/prière,
Donnez-moi la liberté,
Écoutez ma voix/prière,
Faites-moi justice,
Donnez-moi la liberté, faites justice.

Note : La chanson a été affichée sur le site La voix des jeunes (UNICEF) par Tanya Shakil Daud, citoyenne des Émirats arabes unis.

À l'action!... combattre l'exploitation sexuelle des enfants

Description Les élèves examinent de façon critique des études de cas sur l'exploitation sexuelle des enfants, puis se voient offrir la possibilité de s'impliquer dans des organisations qui font la promotion des droits de l'enfant et qui luttent contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Les élèves seront amenés à...

- constater comment les enfants, en particulier les filles, sont exploités sexuellement dans divers contextes
- reconnaître l'exploitation sexuelle comme une violation des droits de l'enfant
- sentir qu'ils peuvent tous faire une différence en s'impliquant

Préparation Prévoir une photocopie des études de cas sur l'exploitation sexuelle des enfants, qui figurent à la page 59, pour chacun des groupes.

Déroulement Les élèves se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour discuter des études de cas.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Quels droits sont violés dans chacune de ces études de cas? Consultez la Convention des Nations Unies.
2. Pourquoi les enfants des pays en développement sont-ils particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle?
3. Quelles seraient vos recommandations pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants?
4. Quelles seraient vos recommandations pour favoriser la réadaptation des enfants exploités sexuellement?

Activités de prolongement

Les élèves souhaiteront peut-être rédiger un court mémoire à l'intention du membre de l'Assemblée législative de leur circonscription ou encore d'organisations comme Human Rights Watch ou la Coalition canadienne pour les droits des enfants. Ils y feraient état de leurs préoccupations (en mettant l'accent sur les violations des droits) et présenteraient des recommandations.

Ils pourraient également être invités à participer aux forums de discussion du site La voix des jeunes (UNICEF) ainsi qu'à visiter le site de Save the Children Canada pour découvrir diverses possibilités qui s'offrent aux jeunes qui désirent s'impliquer.
(<http://www.savethechildren.ca>)

Études de cas

Lydia, jeune Soudanaise, a été enlevée pour servir d'épouse à quatre soldats rebelles. Après dix-neuf mois d'esclavage et après avoir donné naissance à un enfant aujourd'hui décédé, Lydia a été libérée. Elle est maintenant âgée de 18 ans.

Depuis trois ans, Myrla, jeune fille de 14 ans, vend son corps aux touristes dans les rues de Manille, aux Philippines, afin de soutenir sa famille.

Kevin, 13 ans, a été mis à la porte de chez lui il y a six mois parce qu'il ne respectait pas les règles que ses parents lui imposaient. Le garçon subvient à ses besoins en travaillant comme prostitué dans les rues de Toronto.

En Colombie, Alejandro, Conrado, Dora, Laida et Milena, enfants âgés de 12 à 15 ans, doivent rendre des services sexuels en échange de la promesse que leur famille demeurera en sécurité.

Bashkim et Valdete, jumeaux de 12 ans, ont quitté leur camp de réfugiés kosovars en Albanie, séduits par de fausses promesses. Victimes du trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle, ils ont été emmenés en Europe de l'Ouest par des gangs criminels, qui les utilisent maintenant pour produire du matériel pornographique.

En Croatie, Ana, Dijana et Helena, toutes trois âgées de 16 ans, ont été mises enceintes dans le cadre d'une campagne de « purification ethnique ».

Unité 4 : Le travail des enfants

Résultats d'apprentissage

Les activités proposées dans la présente unité devraient contribuer à l'atteinte des résultats d'apprentissage figurant ci-après (tels qu'ils sont définis dans le programme de sciences sociales de douzième année des provinces du Canada atlantique [Atlantic Canada Social Studies Curriculum for grade 12]).

Pour satisfaire aux attentes, les élèves doivent pouvoir :

- analyser les questions importantes concernant les droits, les responsabilités, les rôles et le statut des citoyens, en tant qu'individus ou groupes, dans un contexte local, national et international
- évaluer les causes et les conséquences des problèmes relatifs aux droits universels de la personne ainsi que d'autres problèmes de portée mondiale et analyser les solutions possibles
- analyser comment la fonction d'un groupe peut être influencée par des facteurs tels que l'origine ethnique, l'âge, le sexe et le statut des membres
- analyser les implications du travail rémunéré et non rémunéré sur les plans personnel, social et économique
- analyser et expliquer comment les cultures répondent aux besoins et aux désirs de leurs membres
- évaluer le rôle des institutions économiques et leur impact sur les individus et les organismes publics et privés
- évaluer les facteurs qui influencent la répartition de la richesse aux niveaux local, national et international
- analyser la dynamique de marché dans le contexte de l'économie locale, nationale et mondiale
- évaluer les conséquences de la société de consommation
- mettre à profit leur connaissance des concepts de l'économie en proposant des solutions aux questions économiques d'actualité comme la disparité et le développement durable

Fiche d'information sur le travail des enfants

- L'expression *travail des enfants* désigne tout travail accompli par un enfant âgé de moins de 18 ans qui compromet son éducation ou qui met en péril de quelque façon que ce soit son développement physique, intellectuel ou social.
- Environ la moitié des enfants qui travaillent le font à temps plein; certains occupent un emploi à temps partiel tout en allant à l'école. Les enfants travaillent pour assurer leur propre survie ou celle de leur famille.
- Quelque 250 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travailleraient dans les pays en développement, selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), agence des Nations Unies spécialisée dans le domaine des droits et des normes en matière de travail. L'OIT précise cependant que ces données ne prennent pas en considération le travail non rémunéré que les enfants, en particulier les filles (elles seraient des millions), effectuent à la maison. L'Asie compte le plus grand nombre d'enfants travailleurs, suivent l'Afrique et l'Amérique latine.
- Environ 1 % des enfants qui occupent un emploi vivent dans les pays industrialisés. Le travail des enfants dans l'industrie du sexe constitue l'une des pires formes de travail des enfants au Canada.
- Le travail des enfants dans les pays d'Europe de l'Est fait l'objet d'une préoccupation croissante. Comme ces pays sont présentement en transition vers l'économie de marché, ils tolèrent le travail des enfants pour accroître leur compétitivité.
- L'agriculture emploie la majorité des enfants travailleurs. On retrouve aussi des enfants dans les secteurs de la fabrication, du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration, des services domestiques, des transports, de la construction ainsi que dans les mines et les carrières. Beaucoup d'enfants travaillent dans la rue, que ce soit comme marchands ambulants, cireurs de chaussures, coursiers ou laveurs de voitures. Environ 5 % des enfants travailleurs sont exploités dans des « ateliers de misère ».
- Selon les estimations, il y aurait dans le monde de 50 à 60 millions d'enfants âgés de 5 à 11 ans qui travaillent dans des conditions dangereuses, notamment dans les domaines de l'exploitation minière, de l'agriculture, de la construction et de la pêche hauturière. De plus, beaucoup d'enfants doivent manipuler des matières radioactives et des produits chimiques dangereux. Un grand nombre d'enfants sont d'ailleurs victimes d'accidents de travail et de maladies professionnelles. Les enfants travailleurs sont aussi particulièrement vulnérables à la violence physique et sexuelle ainsi qu'à l'infection au VIH/sida.
- Une plus forte proportion de garçons que de filles travaillent à l'extérieur. Cependant, les filles sont plus souvent placées comme domestiques; isolées de leur famille, elles sont plus susceptibles de faire l'objet de violence physique et sexuelle.

Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant

- Article 1** Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans.
- Article 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les questions qui concernent les enfants.
- Article 19** L'enfant a le droit d'être protégé contre toute forme de violence, de négligence et d'exploitation.
- Article 27** L'enfant a droit à un niveau de vie suffisant, et l'État a la responsabilité d'aider les parents qui ne sont pas en mesure d'assumer leurs responsabilités envers leurs enfants.
- Article 28** L'enfant a droit à l'éducation.
- Article 29** L'éducation doit favoriser le plein développement du potentiel de l'enfant et lui inculquer le respect des droits de la personne et du milieu naturel.
- Article 31** L'enfant a droit au repos et aux loisirs et il a le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives.
- Article 32** L'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et contre tout travail susceptible de compromettre sa santé, sa sécurité ou son éducation.
- Article 34** L'enfant a le droit d'être protégé contre toute forme d'exploitation sexuelle, notamment contre la prostitution et la participation à toute production pornographique.

Autres accords internationaux

La Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction immédiate des pires formes de travail des enfants (1999)

Le Canada a ratifié, le 6 juin 2000, la Convention 182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants. La Convention a pour objet de protéger tous les enfants du monde contre les pires formes d'exploitation économique. La Convention constitue un engagement de la communauté internationale à mettre fin au travail des enfants. Les articles clés de la Convention sont les suivants :

Article 3 Les pires formes de travail des enfants comprennent :

- a) l'esclavage des enfants (y compris la vente et la traite, la servitude pour dettes et le recrutement forcé dans les forces armées);
- b) la prostitution et la pornographie enfantines;
- c) l'utilisation d'enfants aux fins d'activités illicites (comme le trafic de stupéfiants);
- d) les travaux susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Article 7 Les gouvernements doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective de la Convention, y compris l'imposition de sanctions pénales aux contrevenants, et doivent déployer des efforts particuliers en ce qui concerne la situation des filles.

Article 8 Les pays doivent s'entraider en matière d'éducation et de programmes d'éradication de la pauvreté afin de favoriser l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Quelques initiatives canadiennes

En plus d'avoir ratifié la Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, le Canada a versé 3 millions de dollars aux programmes de l'OIT contre l'exploitation du travail des enfants.

La protection des enfants est au cœur des programmes de l'ACDI, qui appuie un grand nombre de projets et d'initiatives dans ce domaine, en collaboration avec des partenaires canadiens et internationaux. Ces dernières années, l'ACDI a constamment intensifié ses efforts pour protéger les enfants travailleurs, ainsi que d'autres enfants vivant dans des conditions difficiles. En juin 2001, l'ACDI a lancé le Plan d'action pour la protection des enfants, qui repose sur une approche axée sur les droits; la Convention relative aux droits de l'enfant y sert de cadre pour promouvoir la réalisation des droits de tous les enfants. Les enfants eux-mêmes ont participé activement à l'élaboration de ce projet. Pour obtenir

de plus amples renseignements sur le Plan d'action et sur d'autres projets connexes, veuillez consulter le site Web de l'ACDI.

L'ACDI a également soutenu plusieurs initiatives de l'organisme Aide à l'enfance Canada. Au Mali, par exemple, un projet visant à aider les jeunes esclaves qui se sont échappés ou qui ont été libérés lors d'opérations de sauvetage a été mis sur pied. Le projet a également permis non seulement d'offrir une formation aux garde-frontières et aux agents de la police locale afin de les entraîner à déceler le trafic d'enfants, mais aussi de sensibiliser le public aux dangers de ce trafic.

Le travail des enfants et l'éducation en Inde

Description Les élèves lisent « L'histoire de Mohammed : gagner sa vie » et discutent du lien entre l'accès à l'éducation et le travail des enfants.

Les élèves seront amenés à...

- prendre conscience des conditions misérables dans lesquelles travaillent les enfants dans les pays en développement
- comprendre les raisons pour lesquelles les enfants sont contraints de travailler
- saisir le lien entre l'accès à l'éducation et le travail des enfants

Préparation Prévoir une photocopie de « L'histoire de Mohammed : gagner sa vie », qui figure aux pages 66 et 67, pour chacun des élèves.

Déroulement Les élèves lisent « L'histoire de Mohammed : gagner sa vie », puis se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour en discuter.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Quels droits sont violés quand des enfants sont contraints de travailler? Consultez la Convention des Nations Unies.
2. L'article mentionne que les lois relatives au travail des enfants ne visent pas les petites entreprises et les entreprises familiales. Croyez-vous que la législation devrait être modifiée? Pourquoi?
3. Quand les enfants doivent travailler plutôt qu'aller à l'école, le cercle vicieux du travail des enfants se perpétue de génération en génération. Explorez la question.

L'histoire de Mohammed : gagner sa vie⁴

Mohammed Aziz se jette sous sa table de travail en nous voyant gravir les dernières marches conduisant à l'atelier. Mohammed a 7 ans. Comme il commence tout juste à apprendre la broderie *zardosi* (technique complexe utilisant des paillettes d'or et d'argent, qui sont cousues sur les saris et d'autres articles) et ne sait faire que des points simples pour l'instant, il gagne seulement 10 roupies (0,25 \$US) par semaine. Mohammed est en train de broder un châle en *pashmina* (mélange de soie et de laine de chèvre) de couleur rose pâle. Le superviseur explique que le châle sera exporté et vendu à un prix aussi élevé que 400 dollars américains dans les rues de New York.

Le fait que Mohammed se soit caché sous la table en nous apercevant est la seule indication pouvant laisser croire qu'il est encore un enfant. Mais il s'est vite remis au travail, quoique toujours un peu farouche. Les autres employés de l'atelier sont penchés sur un sari bourgogne à moitié brodé. Ils portent tous des lunettes aux verres épais; bon nombre d'entre eux deviendront aveugles avant leurs quarante ans.

Les enfants qui travaillent au sein d'une entreprise familiale ou d'une fabrique comptant moins de dix employés ne sont pas protégés par la législation relative au travail des enfants, notamment la Loi sur les fabriques. En Inde, la plupart des enfants travaillent dans le secteur informel – dans des exploitations agricoles ou dans des entreprises familiales, dont la production est destinée au marché local; seul un faible pourcentage d'enfants sont à l'emploi de fabriques produisant des biens à des fins d'exportation.

Les familles nombreuses, la pauvreté et l'absence d'un salaire minimum sont tous des facteurs qui amènent les enfants de la communauté de Mohammed à travailler. Avoir beaucoup d'enfants est ici synonyme de meilleurs revenus. Et le fait que les hommes perdent la vue avant d'avoir atteint la quarantaine perpétue le cercle vicieux du travail des enfants de génération en génération. En effet, du travail des enfants dépend la survie de toute la famille.

L'UNICEF est convaincu qu'il existe une relation directe entre l'accès à une éducation de qualité et le travail des enfants et que l'amélioration du système éducatif indien pourrait encourager les enfants à aller à l'école plutôt qu'à travailler. Le projet Lakshmi, lancé par l'UNICEF et financé par Proctor & Gamble, a pour objectif de favoriser l'insertion d'enfants comme Mohammed dans le système scolaire en incitant les femmes à travailler et à gagner un salaire pour pouvoir permettre à leurs enfants d'aller à l'école.

Le projet Lakshmi offre également une éducation informelle aux filles qui exécutent des travaux de broderie à la maison. Les membres des organisations non gouvernementales (ONG) responsables de la mise en œuvre du projet essaient maintenant de convaincre les propriétaires d'ateliers de libérer les garçons pendant deux heures au milieu de la journée afin qu'ils puissent également assister aux cours. Les ONG ont proposé de demander à toutes les familles de verser une contribution de 5 roupies (0,08 \$US) pour financer

⁴ Source : UNICEF

l'établissement d'une école. Bien que le montant qui serait ainsi récolté ne suffirait pas à couvrir les dépenses, on considère la participation des familles essentielle pour s'assurer que l'école réponde aux besoins de la communauté. Les familles, qui préféreraient ne rien déboursier, se sont à ce jour montrées réticentes à l'idée.

On estime que 1,74 million d'enfants ne sont pas scolarisés dans l'État de l'Uttar Pradesh et que seuls 48 % des garçons et 35 % des filles qui commencent l'école terminent leurs études. La lutte contre le travail des enfants est un défi complexe. Elle implique en effet la mobilisation de la communauté pour améliorer les écoles, l'adoption de réformes législatives pour étendre le champ d'application de la loi au secteur informel (où se trouve la majorité de la main-d'œuvre enfantine) et l'imposition d'un salaire minimum afin de permettre aux parents de gagner un revenu suffisant pour envoyer leurs enfants à l'école plutôt qu'à l'atelier.

Les responsables du projet Lakshmi doivent relever la gageure de réussir à promouvoir l'acquisition de compétences et l'alphabétisation au sein même de la communauté et jeter ainsi les bases d'une vie meilleure pour ces enfants voués à travailler dans des ateliers de broderie *zardosi*.

Défilé de mode contre les « ateliers de misère »

Description Les élèves organisent et présentent un défilé de mode dans le but de sensibiliser l'assistance aux conditions de travail des enfants dans les « ateliers de misère ».

Les élèves seront amenés à...

- identifier les fabricants de vêtements qui emploient des enfants
- se sensibiliser aux conditions de travail des enfants dans les « ateliers de misère »
- reconnaître le travail des enfants comme une violation des droits de l'enfant

Préparation Plusieurs périodes de cours peuvent être nécessaires à l'organisation du défilé. Si le temps est limité, les élèves pourraient régulièrement y consacrer du temps en guise de travail à la maison.

Déroulement Les élèves organisent et présentent un défilé de mode contre les « ateliers de misère » pour sensibiliser l'assistance à l'exploitation du travail des enfants.

Différentes tâches sont proposées aux élèves : se renseigner sur les conditions de travail dans différentes fabriques de vêtements qui emploient des enfants travailleurs, rédiger le texte de présentation, sélectionner la musique, choisir les vêtements, etc. Les élèves devraient décider ensemble quels noms de la mode ils souhaitent mettre en évidence lors du défilé et présenter des vêtements faisant partie de leur garde-robe de tous les jours.

Le gymnase de l'école serait l'endroit idéal pour tenir l'événement. Il conviendrait d'y convier tant les élèves et le personnel enseignant de l'école que le grand public.

Le défilé se déroulera comme suit : les mannequins entreront en scène au son de musique populaire, feront un tour de piste pour présenter leurs vêtements aux spectateurs, puis s'arrêteront pour permettre à l'animateur de décrire leur tenue. L'animateur devrait mettre l'accent sur l'entreprise qui a produit les vêtements et sur les conditions dans lesquelles ils ont été fabriqués et expliquer en quoi un enfant qui travaille dans des conditions

misérables est victime d'une violation de ses droits selon la Convention des Nations Unies.

De plus amples renseignements sur l'organisation d'un défilé contre les « ateliers de misère » figurent à l'adresse suivante :

<http://www.maquilasolidarity.org/francais/defiledemode.htm>

Le travail des enfants : études de cas

Description	Les élèves en apprennent davantage sur la réalité quotidienne des enfants travailleurs dans les pays en développement en discutant d'études de cas qui relatent les expériences de certains d'entre eux.
--------------------	--

Les élèves seront amenés à...	<ul style="list-style-type: none">➤ comprendre les facteurs à l'origine du travail des enfants➤ prendre davantage conscience des violations des droits dont sont victimes les enfants travailleurs dans les pays en développement➤ se renseigner sur les conditions de travail des enfants dans les pays en développement
--------------------------------------	---

Préparation	Prévoir une photocopie des études de cas sur le travail des enfants, qui figurent aux pages 71 et 72, pour chacun des groupes.
--------------------	--

Déroulement	<p>La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour discuter des études de cas.</p> <p>Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.</p> <ol style="list-style-type: none">1. À votre avis, comment un enfant travailleur peut-il se sentir?2. Quels droits sont violés dans ces études de cas? Consultez la Convention des Nations Unies.3. Estimez-vous que les entreprises devraient assumer les coûts inhérents à l'application de normes minimales de travail dans leurs unités de production ou croyez-vous que les gouvernements devraient imposer et faire respecter des normes de travail plus strictes?4. Quelles initiatives pourrait prendre le Canada pour venir en aide aux enfants travailleurs dans d'autres pays?5. Que pouvez-vous faire pour contribuer à éliminer les pratiques abusives des grandes entreprises?
--------------------	--

Études de cas

Jitti Tumrin, 13 ans, travailleur du cuir

Jitti, jeune Thaïlandais de 13 ans, travaille de onze à quatorze heures par jour dans une tannerie. Il est chargé de coller ensemble des morceaux de cuir prédécoupés. On ne lui accorde que deux journées de congé par mois. Même si Jitti déteste son emploi, il ne peut pas l'abandonner, car sa famille a besoin de l'argent qu'il rapporte à la maison. Il reçoit 45 dollars par mois, mais doit remettre 16 dollars à un intermédiaire. Jitti semble s'être résigné à son sort, à ces maux de tête que lui causent les vapeurs de colle, à ce travail qu'il abhorre. Des lois existent pour protéger les enfants contre cette forme d'exploitation, mais Jitti n'en sait rien. « Je ne sais pas quoi faire d'autre... », dit-il en thaï, sa langue maternelle. Conscient que ses parents dépendent de son salaire, Jitti estime qu'il ne peut pas les décevoir en leur avouant qu'il est très malheureux.

Ashique, 11 ans, briquetier

Ashique, jeune Pakistanais de 11 ans, travaille depuis maintenant six ans dans une briqueterie avec son père et trois de ses frères. Sa famille doit rembourser le prêt de 2 000 roupies (94,50 \$US) qu'elle a contracté il y a deux ans pour payer la dot de mariage de l'aînée. « Je travaille tous les jours, sauf le dimanche. Mon père, mes trois frères et moi recevons en tout 30 roupies (1,40 \$US) par 1 000 briques. Nous produisons de 2 500 à 3 000 briques par jour environ. Mais nous n'arrivons pas à en faire autant durant la moisson. On retient 50 % de notre salaire pour le remboursement de la dette. Nous ne comprenons pas comment sont calculés les intérêts du prêt, qui semblent toujours augmenter. Notre dette s'élève aujourd'hui à 5 000 roupies (237 \$US). Je travaille très fort de deux heures le matin jusqu'à six ou sept heures le soir et je n'ai droit qu'à une pause de trente minutes pour manger, de huit heures à huit heures et demie. Trente à trente-cinq familles travaillent ici avec nous. » Ashique a été envoyé à l'école par son père, mais le propriétaire de la briqueterie l'en a retiré au bout de trois mois. Le garçon a dû reprendre son travail, et son père a été puni. Ashique aime aller en classe et rêverait d'être libre et de pouvoir quitter son emploi.

Shankar, 6 ans, travailleur en servitude dans une fabrique de tapis

À l'âge de 6 ans, Shankar travaillait déjà dans une fabrique de tapis. « J'étais tout petit... et je le suis resté. Pour couper les nœuds qui dépassaient des tapis, je devais manipuler de lourds instruments, qui me glissaient parfois des mains. Je me suis souvent blessé aux doigts, surtout au pouce. Je pleurais alors et je réclamais ma mère, mais le maître se contentait de me battre. Il ne m'a jamais emmené à l'hôpital ni donné de médicaments. Il remplissait la plaie avec de la poudre d'allumette et y mettait le feu pour arrêter le saignement. Je me remettais alors à pleurer et à réclamer ma mère, et il me battait de nouveau. »

Rosie, 9 ans, ouvrière agricole dans une plantation de canne à sucre

Rosie, petite fille de 9 ans, travaille dans une plantation de canne à sucre en Asie. « Je m'appelle Rosie Baroquillo. J'avais seulement 7 ans quand j'ai commencé à travailler dans la plantation. J'ai 9 ans aujourd'hui et j'y travaille encore. J'ai dû arrêter d'aller à l'école parce que ma famille ne pouvait plus se permettre de m'y envoyer. Mon père est mort. Ce que je gagne ne suffit pas à payer la nourriture. Mon travail est fatigant et j'ai faim. J'aimerais avoir une soupe pour manger avec mon riz car, servi seul, le riz est difficile à avaler. »

Easwaris, 13 ans, travailleuse dans une fabrique de feux d'artifice

Easwaris, jeune fille de 13 ans, travaille douze heures par jour dans une fabrique de feux d'artifice depuis ses 7 ans. Pour un salaire hebdomadaire de 1,75 dollar, elle remplit les tubes d'un mélange de soufre, de poudre d'aluminium et de charbon, six jours par semaine. Il y a quatre ans, Easwaris a perdu connaissance et a été grièvement brûlée au dos, aux bras et aux hanches lors d'une explosion de poudre à canon. Douze enfants sont morts, dont Munniskwari, petite sœur de 8 ans d'Easwaris. Le plus triste, c'est qu'Easwaris et les autres enfants n'auraient jamais dû faire ce genre de travail, puisque l'Inde a interdit en 1986 l'embauche d'enfants de moins de 14 ans dans une douzaine d'industries, dont celle des feux d'artifice. Malheureusement, la loi a été rarement appliquée à ce jour.

Talk-show sur les « ateliers de misère »

Description Les élèves en apprennent davantage sur les conditions de travail des enfants dans les « ateliers de misère » en organisant et en présentant un talk-show sur le sujet.

Les élèves seront amenés à...

- comprendre pourquoi des enfants travaillent dans des « ateliers de misère »
- se sensibiliser davantage aux conditions de travail des enfants dans les pays en développement
- reconnaître le travail des enfants comme une violation des droits de l'enfant

Préparation Installer cinq chaises en avant de la classe pour les participants du talk-show.

Si le temps ou le nombre d'ordinateurs est limité, les élèves pourraient effectuer leurs recherches avant le cours.

Déroulement La classe effectue une recherche collective afin de trouver une grande entreprise qui exploite un atelier de misère dans lequel travaillent des enfants.

La recherche devrait se concentrer sur les questions suivantes :

1. Où l'atelier de misère est-il situé?
2. Y trouve-t-on des enfants âgés de moins de 16 ans?
3. Quel type de travail les enfants effectuent-ils?
4. Quelles sont les conditions de travail (horaires de travail, pauses, sécurité, etc.)?

Une fois cette étape terminée, les élèves se diviseront en cinq groupes, qui devront chacun sélectionner un des rôles inscrits ci-après.

Rôles

- animateur du talk-show
- ancien enfant travailleur
- le père ou la mère de l'enfant invité
- le président de la grande entreprise
- un militant des droits de l'enfant

Les groupes devront ensuite préparer les arguments du personnage et désigner un élève pour le jouer lors du talk-show. Les autres élèves représenteront les membres de l'assistance et seront encouragés à poser des questions.

Le groupe qui a choisi le rôle de l'animateur devra élaborer une série de questions à l'intention de chacun des invités du talk-show.

Audience sur les normes internationales du travail

Description Les élèves simulent une audience sur les normes internationales du travail afin d'identifier les formes préjudiciables de travail des enfants.

Les élèves seront amenés à...

- comprendre que certaines formes de travail des enfants ne sont pas préjudiciables
- se pencher sur les expériences d'enfants qui travaillent
- prendre conscience de la nécessité du respect des droits de l'enfant

Préparation Disposer les chaises de la classe d'une façon qui convienne à la tenue d'une simulation de procès.

Prévoir une photocopie de chacune des fiches de jeu de rôles qui figurent aux pages 77 à 79.

Déroulement Les élèves simulent une audience sur les normes internationales du travail afin d'identifier les formes préjudiciables de travail des enfants et de déterminer les mécanismes qui devraient être mis en place pour protéger les enfants travailleurs.

La classe se divise en quatre groupes. Chacun d'entre eux se voit attribuer un des groupes d'intérêt figurant ci-après et remettre la fiche de jeu de rôles correspondante, de laquelle il devra s'inspirer pour préparer son argumentation.

Groupe n° 1 : Le comité

Le comité élira un président, qui devra aider ses collègues à trancher la question en litige, en plus d'entendre les groupes d'intérêt, à l'instar des autres membres du comité. Le président sera également responsable d'appeler les participants, d'accorder la parole à ceux qui désirent poser des questions et de maintenir l'ordre. La tâche du comité est d'en venir à une décision sur les normes relatives au travail des enfants qui devraient être imposées, en s'assurant de respecter la Convention relative aux droits de l'enfant et en tenant compte de l'information présentée au cours de l'audience. Le président se chargera d'annoncer la décision du comité, qui sera prise par vote majoritaire, à la fin de l'audience.

Groupe n° 2 : Défenseurs des droits de l'enfant

Les défenseurs des droits de l'enfant plaideront en faveur de l'application de restrictions importantes sur le travail des enfants. Ils utiliseront la Convention relative aux droits de l'enfant comme point de départ de leur argumentation et seront libres de recourir à d'autres accords pertinents au besoin. Le groupe devra décider à l'avance de la façon dont il présentera ses arguments.

Groupe n° 3 : Enseignants

Le groupe soutiendra que le travail des enfants, peu importe la forme qu'il revêt, constitue une violation des droits de l'enfant puisqu'il compromet l'éducation.

Groupe n° 4 : Enfants travailleurs

Chacun des membres de ce groupe présentera le point de vue d'un des cinq enfants faisant l'objet des fiches de jeu de rôles.

Fiches de jeu de rôles

Le comité

Votre tâche principale sera d'entendre le point de vue de tous les groupes d'intérêt, puis de déterminer quelles normes de travail devraient être adoptées dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Vous devrez décider si vous imposerez l'interdiction totale du travail des enfants ou si vous établirez une distinction entre les formes de travail qui sont acceptables et celles qui sont préjudiciables au développement de l'enfant. Vous devrez aussi recommander des mécanismes pour protéger les enfants qui travaillent. Afin de bien vous préparer à l'audience, il serait indiqué que vous révisiez les articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Groupe de défenseurs des droits de l'enfant

Vous expliquerez au comité que l'interdiction du travail des enfants ne vous semble pas toujours nécessaire, mais que vous considérez en revanche essentiel d'établir des restrictions explicites quant au type de travail pouvant être effectué par des enfants et quant aux horaires de travail pouvant leur être imposés. N'hésitez pas à insister sur le fait que le travail est susceptible de compromettre la santé des enfants et de les rendre vulnérables à l'exploitation économique et à l'exploitation sexuelle. Il conviendrait que votre argumentation soit axée sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, inscrit à l'article 3 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Groupe d'enseignants

Vous tenterez de convaincre le comité que toutes les formes de travail compromettent l'éducation des enfants et que la priorité devrait être accordée à l'éducation, en présentant tous les arguments possibles pour appuyer votre point de vue. Il serait utile que vous identifiiez au préalable les articles de la Convention relative aux droits de l'enfant que vous pourriez mettre en évidence lors de votre présentation.

Angelique, 13 ans, Guatemala

Angelique prend soin des fleurs dans des sites funéraires et étudie à temps partiel, une journée par semaine.

Angelique ne souhaite pas que l'on interdise le travail des enfants. Elle retire une grande fierté de son travail et du fait de pouvoir subvenir aux besoins de ses parents malades, qui sont dans l'impossibilité de travailler.

Muzaffar, 9 ans, Pakistan

Muzaffar travaille comme jockey de chameaux aux Émirats arabes unis.

Muzaffar est une victime du trafic de mineurs, un de ces nombreux enfants qui sont vendus par leurs parents, accablés par la pauvreté, à des cheiks émiratis faisant l'élevage de chameaux de course. Comme on le fait pour tous les jockeys, on attache Muzaffar sur un chameau à l'aide de cordes et on lui ordonne de gagner, faute de quoi... Certains des enfants avec qui il a travaillé sont morts et d'autres ont été grièvement blessés. Muzaffar se sent comme un esclave, s'oppose catégoriquement à toutes les formes de travail des enfants et désire par-dessus tout pouvoir aller à l'école.

Badru, 13 ans, Côte-d'Ivoire

Badru est employé dans une plantation de cacao.

Comme beaucoup d'autres enfants de moins de 14 ans, Badru travaille dans une plantation de cacao en Afrique occidentale, région qui fournit environ 70 % de la production mondiale de cacao. Le garçon doit utiliser une machette, porter de lourds fardeaux et pulvériser des pesticides, tout comme bon nombre de ses amis. Badru a souvent vu des enfants se blesser grièvement, se faire ruer de coups et même se faire tuer. Et rares sont ceux qui iront un jour à l'école. Badru a peur et il est fatigué. Il supplie le comité d'imposer l'interdiction totale du travail des enfants.

Nadia, 11 ans, Pakistan

Nadia est ouvrière dans une fabrique de tapis.

Nadia vivait à Kaboul, en Afghanistan, quand les moudjahiddin ont fait un raid sur la maison de sa famille et battu son père. Nadia a été forcée de s'enfuir. Dans un grenier, en compagnie de cinq autres enfants, elle fabrique maintenant des tapis; elle travaille sur un métier à tisser douze heures par jour. Elle n'est jamais allée à l'école. Elle ne sait pas trop ce qu'elle pourrait demander au comité au nom des autres enfants mais, en ce qui la concerne personnellement, elle n'a aucune hésitation : elle voudrait être protégée contre le mal que pourraient lui faire ses employeurs et contre les risques pour la santé que présente son travail, qu'elle trouve épuisant.

Cara, 12 ans, Jamaïque

Cara travaille comme vendeuse et étudie à mi-temps.

Cara vend de l'artisanat local aux touristes, aime beaucoup son emploi et étudie à mi-temps. Elle est particulièrement heureuse de gagner suffisamment d'argent (surtout grâce aux pourboires qu'elle reçoit) pour permettre à sa petite sœur d'aller à l'école à temps plein et pour aider sa mère à payer la nourriture. (Son père est en prison.). Cara croit fermement que l'on ne devrait pas interdire le travail des enfants. Cependant, elle considère qu'il devrait y avoir un syndicat des enfants travailleurs pour veiller à ce que soient mis en œuvre des mécanismes de protection. Elle est très inquiète, car elle sait que des filles plus vieilles ont été contraintes de se prostituer avec des touristes.

À l'action!... la campagne de lettres

Description Les élèves écrivent des lettres à de grandes entreprises pour se renseigner sur leur politique en matière de travail des enfants.

Les élèves seront amenés à...

- reconnaître le travail des enfants comme une violation des droits de l'enfant
- lancer un appel aux grandes entreprises pour qu'elles améliorent les conditions de travail des enfants
- prendre conscience de l'interdépendance des peuples

Préparation Les élèves devront avoir accès à Internet pour mener à bien leurs recherches.

Si le temps ou le nombre d'ordinateurs est limité, les élèves pourraient effectuer leurs recherches avant le cours.

Déroulement Les élèves effectuent des recherches pour identifier des fabricants et des détaillants qui emploient des enfants travailleurs.

Seuls ou en petits groupes, les élèves rédigent ensuite des lettres à l'intention des entreprises qu'ils ont trouvées pour demander de l'information sur leur politique et sur leurs pratiques en matière de travail des enfants. Ils en profiteront pour sensibiliser les fabricants et les détaillants au fait que les enfants ont le droit d'être protégés contre l'exploitation selon la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les élèves pourraient également écrire aux grands magasins de leur région afin de s'assurer que leur politique d'achat interdit l'importation de biens produits par des enfants victimes d'exploitation.

Unité 5 : L'éducation

Résultats d'apprentissage

Les activités proposées dans la présente unité devraient contribuer à l'atteinte des résultats d'apprentissage figurant ci-après (tels qu'ils sont définis dans le programme de sciences sociales de douzième année des provinces du Canada atlantique [Atlantic Canada Social Studies Curriculum for grade 12]).

Pour satisfaire aux attentes, les élèves doivent pouvoir :

- analyser les questions importantes concernant les droits, les responsabilités, les rôles et le statut des citoyens, en tant qu'individus ou groupes, dans un contexte local, national et international
- évaluer des questions d'intérêt public en tenant compte de multiples points de vue
- démontrer leur sens civique en posant des gestes appropriés à leur âge
- analyser comment la fonction d'un groupe peut être influencée par des facteurs tels que l'origine ethnique, l'âge, le sexe et le statut des membres
- analyser et expliquer comment les cultures répondent aux besoins et aux désirs de leurs membres
- analyser des situations et des valeurs personnelles en relation avec les stéréotypes, la discrimination et le conformisme et évaluer l'incidence de ces derniers sur les individus et les groupes
- évaluer le rôle des institutions économiques et leur impact sur les individus et les organismes publics et privés
- analyser les implications du travail rémunéré et non rémunéré sur les plans personnel, social et économique
- évaluer les causes et les conséquences des problèmes relatifs aux droits universels de la personne ainsi que d'autres problèmes de portée mondiale et analyser les solutions possibles
- identifier des sources primaires et secondaires et les utiliser pour évaluer les questions

Fiche d'information sur l'éducation

L'accès à l'éducation dans les pays en développement

- On estime que 130 millions d'enfants âgés de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés.
- Moins de 2 % des enfants souffrant d'un handicap reçoivent une éducation.
- De nombreux enfants fréquentent des écoles qui ne sont pas sécuritaires et dont les conditions sanitaires sont déficientes; de plus, ils étudient souvent dans des classes surpeuplées et ont accès à peu de manuels scolaires et de matériel didactique.
- L'abandon scolaire précoce est très fréquent : environ le tiers des enfants quittent l'école avant la fin de leur cinquième année.

L'équité en matière d'éducation dans les pays en développement

- Dans beaucoup d'endroits, les filles se voient refuser l'accès à l'éducation, tout comme les enfants appartenant à des minorités qui, lorsqu'ils y ont accès, sont parfois placés dans des écoles spéciales de qualité inférieure. Par ailleurs, il n'est pas rare que des enfants soient victimes d'actes d'intolérance de la part des dirigeants scolaires en raison de leur sexe, de leur race, de leur origine ethnique, de leur nationalité ou de leur religion.
- Dans de nombreux pays, on rapporte des cas de discrimination dans l'éducation. Par exemple, Human Rights Watch signale des cas de discrimination à l'endroit des enfants grecs en Turquie et des enfants turcs en Grèce, des enfants tziganes en Bulgarie, des enfants albanais en Macédoine, des enfants *rohingya* en Malaisie, des enfants *bidoun* au Koweït et des enfants haïtiens en République dominicaine.
- On recense 42 millions moins de filles que de garçons dans les écoles primaires. Des disparités entre les sexes s'observent à tous les niveaux d'enseignement. Les filles qui fréquentent l'école sont par ailleurs plus susceptibles de ne pas terminer leurs études. De plus, dans beaucoup de pays, les filles sont souvent victimes de harcèlement et d'abus sexuels en milieu scolaire, tant de la part des dirigeants/autorités scolaires que de leurs camarades de classe. Les filles privées d'éducation primaire iront gonfler les rangs des 875 millions d'analphabètes dans le monde, dont les deux tiers sont des femmes.

Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant

- Article 1** Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans.
- Article 2** L'enfant a le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination.
- Article 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les questions qui concernent les enfants.
- Article 12** L'enfant a le droit d'exprimer son opinion sur toute question le concernant et de voir cette opinion entendue et prise en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
- Article 13** L'enfant a droit à la liberté d'expression, qui comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de transmettre de l'information, dans des limites raisonnables.
- Article 23** L'enfant handicapé a droit à des soins spéciaux.
- Article 28** L'enfant a droit à l'éducation.
- Article 29** L'éducation doit favoriser le plein développement du potentiel de l'enfant et lui inculquer le respect des droits de la personne et du milieu naturel.
- Article 30** L'enfant appartenant à une communauté minoritaire ou à une population autochtone a le droit de jouir de sa propre culture, de pratiquer sa propre religion et d'employer sa propre langue.
- Article 31** L'enfant a droit au repos et aux loisirs et il a le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives.
- Article 42** L'État a la responsabilité de faire connaître aux enfants (aussi bien qu'aux adultes) les droits de l'enfant énumérés dans la Convention.

Autres accords internationaux

Cadre d'action de Dakar (2000)

En avril 2000, 164 pays, dont le Canada, ont adopté le Cadre d'action de Dakar, qui engage les pays signataires à assurer l'accès universel à une éducation fondamentale de qualité d'ici 2015. Les six objectifs principaux du Cadre d'action sont les suivants :

1. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, en particulier des enfants les plus vulnérables et défavorisés.
2. Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.
3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante.
4. Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
5. Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.
6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation et garantir son excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, particulièrement en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables de la vie courante.

Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (1990)

Tous les pays présents au Forum mondial sur l'éducation, tenu en Thaïlande en 1990, ont signé la Déclaration, y compris le Canada. Les signataires s'étaient engagés à universaliser l'accès à l'éducation avant l'an 2000. Les objectifs principaux de la Déclaration étaient les suivants :

Article 3 Universaliser l'accès et promouvoir l'équité.

Article 4 Mettre l'accent sur les résultats de l'apprentissage et non pas sur le seul fait de s'inscrire à une formation.

- Article 5** Élargir les moyens et le champ de l'éducation fondamentale.
- Article 6** Améliorer le contexte de l'apprentissage.
- Article 7** Renforcer les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'éducation pour tous (1997)

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'éducation pour tous a été approuvée le 6 novembre 1997. Tout en reconnaissant les progrès sensibles réalisés en matière d'éducation de base, la résolution souligne que des problèmes majeurs subsistent encore et exhorte les gouvernements à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous.

Quelques initiatives canadiennes

En Égypte, l'ACDI a parrainé un projet appelé Éducation communautaire des petites filles, qui avait pour objectif de renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'éducation par la mise en place d'écoles communautaires élémentaires efficaces et par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'études adapté en Haute-Égypte, de façon à permettre à tous les Égyptiens, en particulier les filles, d'avoir accès à une éducation de base de qualité.

Au Bangladesh, l'ACDI a financé une initiative connue sous le nom de Programme de formation des adolescentes. Le programme a donné la possibilité à de jeunes Bangladaises âgées de 11 à 17 ans d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour survivre en leur apprenant à lire, à écrire et à compter, en leur permettant de développer des habiletés de résolution de problèmes et de médiation et en leur fournissant de l'information sur la nutrition, l'hygiène et la santé reproductive ainsi que sur leurs droits juridiques et matrimoniaux.

Le Canada a aidé l'Afrique du Sud à améliorer son système éducatif pour les enfants qui recevaient une instruction de piètre qualité sous l'ancien régime de l'apartheid (à l'époque où la ségrégation raciale sur les plans social et économique était sanctionnée par la loi). L'ACDI a contribué au financement d'un large éventail de projets éducatifs, qu'il s'agisse de la formation de jeunes leaders dans les écoles locales ou de programmes sur l'égalité des sexes. De plus, l'ACDI a appuyé un programme de perfectionnement professionnel qui a permis à de nombreux enseignants d'Afrique du Sud d'accroître la qualité de leur enseignement.

Les filles afghanes retrouvent le chemin de l'école

Description Les élèves lisent l'article « Les filles afghanes retrouvent le chemin de l'école », puis discutent de l'état actuel de l'éducation en Afghanistan.

Les élèves seront amenés à...

- faire preuve d'empathie envers les filles qui ont été privées d'éducation en raison de leur sexe
- comprendre que tous les enfants ont droit à l'éducation
- comparer la situation au Canada avec celle dans les pays en développement en matière d'accès à l'éducation

Préparation Prévoir une photocopie de l'article « Les filles afghanes retrouvent le chemin de l'école », qui figure aux pages 87 et 88, pour chacun des élèves.

Déroulement Les élèves lisent l'article « Les filles afghanes retrouvent le chemin de l'école », puis se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour en discuter.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. À votre avis, comment peut se sentir un jeune qui se voit refuser l'accès à l'éducation? Quelles peuvent en être les répercussions sur son avenir? Explorez la question.
2. En quoi le fait d'interdire l'accès à l'éducation aux filles afghanes constitue-t-il une violation de leurs droits? Consultez la Convention des Nations Unies.
3. Pouvez-vous comparer le système éducatif du Canada avec celui de l'Afghanistan?
4. Considérez-vous que le Canada a la responsabilité d'aider les enfants afghans qui ont besoin de recevoir une éducation?
5. Quelles initiatives pourrait prendre le Canada pour contribuer à ce que l'ensemble de la population afghane ait accès à une éducation appropriée?

Les filles afghanes retrouvent le chemin de l'école⁵.

JALALABAD, AFGHANISTAN — Paralysée pendant cinq ans, laissée à l'abandon, l'école pour filles n° 2 de Jalalabad est aujourd'hui en état de grand dénuement : pas de livres pour les élèves, pas de guides pédagogiques pour les professeurs, pas de sièges où s'asseoir ni de tables où travailler, pas d'argent pour payer le matériel et le salaire du personnel...

Mais l'enthousiasme qui y règne compense largement le manque de ressources. Petit miracle. Il s'agit de la première occasion pour les jeunes filles de retourner aux études depuis que la milice islamiste des talibans – qui a contrôlé le pays de 1996 jusqu'à sa chute il y a un peu plus de trois semaines – a ordonné par *fatwa* (décret religieux) la fermeture de toutes les écoles pour filles.

« Je ne trouve pas les mots pour exprimer ma joie! » s'exclame Lida, adolescente de 15 ans. Les cheveux noués dans un foulard blanc, la jeune fille explique qu'elle s'apprête à reprendre là où elle a dû laisser, c'est-à-dire en cinquième année. « Je me souviens du jour où les talibans sont venus. Nous sommes toutes rentrées à la maison avec une grande tristesse au cœur. Nous sommes vraiment heureuses d'être de retour à l'école. »

Beaucoup de jeunes filles ont continué à étudier à la maison, avec l'aide de leurs parents ou de leurs frères et sœurs plus âgés. Bien que la plupart d'entre elles couvrent toujours leur tête d'un voile – certaines portent même une burqa bleue, vêtement recouvrant la femme de la tête aux pieds et dont le port a déjà été exigé sous les talibans –, ces jeunes filles disent avoir la ferme intention de participer pleinement à la vie de la société afghane. « Il n'est pas inhabituel ici que des femmes poursuivent des études universitaires. », précise Lida. Aujourd'hui, dans la seule école pour filles n° 2 de Jalalabad, plus de 500 filles se sont présentées à l'inscription.

Selon le responsable de l'éducation dans le gouvernement provincial post-taliban, Abdul Ghani Hidayat, dont les propos ont été rapportés par l'agence Associated Press la semaine dernière, environ 3 500 filles se seraient inscrites à l'école dans la province de Nangarhar, où se trouve Jalalabad. M. Hidayat estime que, depuis le retrait des talibans le 7 novembre dernier, plus de 280 écoles de la province ont été réouvertes et qu'elles sont prêtes à accueillir quelque 150 000 élèves.

Après vingt-trois ans de guerre, dont cinq sous le joug des talibans et de leur interprétation restrictive de la charia (loi islamique), les jeunes femmes de cette région ultraconservatrice de l'est de l'Afghanistan sont en train de retrouver graduellement leur liberté. Nulle part ailleurs ce vent de liberté n'est-il aussi palpable que dans les écoles poussiéreuses de Jalalabad, où de brillantes jeunes filles à qui la chance sourit enfin s'efforcent de rattraper le temps perdu.

⁵. Source : Scott BALDAUF, *Christian Science Monitor* (3 décembre 2001)

Un esprit de tolérance, qui faisait défaut aux talibans, anime le nouveau gouvernement – composé de chefs de tribus et de seigneurs de la guerre –, qui a du pain sur la planche. Dans un pays où la moitié de la population a moins de 20 ans, moins de 10 % des enfants d'âge scolaire ont trouvé les ressources nécessaires pour retourner sur les bancs d'école, éveiller leur esprit et se bâtir un avenir.

Si ce n'était que de nous...

Description

Les élèves examinent de façon critique les problèmes de l'éducation des enfants dans les pays en développement, en utilisant comme étude de cas la situation d'une école de Dar es-Salaam, en Tanzanie.

Les élèves seront amenés à...

- prendre conscience de l'importance des droits en matière d'éducation
- se pencher sur les besoins communs des enfants en matière d'éducation
- comprendre que la coopération internationale peut contribuer de façon importante au développement des enfants

Préparation

Reproduire au tableau les citations suivantes :

Si j'étais un adulte... j'insisterais sur la nécessité de faire appliquer les droits de l'enfant.

– Janet John, 15 ans, élève de septième année, école primaire Mwalimu Nyerer

Quand nous comprendrons nos droits, nous serons libres et indépendants.

– Fred Paul, 14 ans, élève de septième année, école primaire Mwalimu Nyerer

Prévoir une photocopie de la fiche de renseignements sur l'école primaire Mwalimu Nyerere, qui figure à la page 91, pour chacun des élèves.

Les élèves auront besoin de bristol et de marqueurs.

Déroulement

La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves), qui reçoivent chacun un exemplaire de la fiche de renseignements. Il conviendrait de rappeler aux élèves que les auteurs des citations fréquentent tous deux l'école dont il est question dans la fiche.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Que veut dire Fred, selon vous? En quoi ses propos sont-ils pertinents?

2. Pourquoi pensez-vous que Janet considère que le respect des droits de l'enfant est la solution aux problèmes de son école?
3. À votre avis, que devrait-t-on faire pour aider ces enfants à recevoir l'éducation à laquelle ils ont droit?

Les groupes se verront ensuite remettre deux morceaux de bristol : sur le premier, ils devront énumérer les droits qui sont violés en raison des problèmes de l'école; sur le deuxième, ils devront présenter des suggestions visant à améliorer la situation, en utilisant la forme « Si ce n'était que de nous... ». Les suggestions seront affichées à l'avant de la classe, et les élèves pourraient être invités à en discuter ensemble en guise de conclusion.

Fiche de renseignements : école primaire Mwalimu Nyerere⁶

- Située en Tanzanie, dans un quartier pauvre, l'école accueille des élèves de la première à la septième année.
- Quelque 3 200 élèves y sont inscrits.
- Les classes comptent de 130 à 140 élèves.
- Les élèves fréquentent l'école soit le matin soit l'après-midi.
- L'école manque de bureaux, de chaises et de livres.
- Le tiers des 64 enseignants ont seulement reçu une éducation primaire.
- Les élèves connaissent les droits qui leur sont reconnus par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.
- L'école participe à un programme d'amélioration des écoles, principalement soutenu par l'ACDI et par la Fondation Aga Khan, agence de développement sans but lucratif ayant pour mission de trouver des « solutions intelligentes » pour contribuer à soulager la pauvreté dans le monde. Le projet vise à mettre de l'avant les meilleures pratiques en ce qui a trait à la réforme des programmes scolaires, à l'enseignement, à la promotion de l'égalité entre les sexes et à l'implication des parents.

⁶ Source : Fondation Aga Khan Canada
<http://www.akfc.ca>

L'éducation dans les situations d'urgence : le programme scolaire⁷

Description	Les élèves se penchent sur les conditions de vie des enfants dans les camps de réfugiés et sur leurs besoins en matière d'éducation.
--------------------	--

Les élèves seront amenés à...

- comprendre à quoi ressemble la vie des enfants déplacés par la guerre et les conflits civils
 - se rendre compte de la nécessité de l'aide internationale dans le domaine de l'éducation
 - prendre conscience de l'importance du respect universel des droits de l'enfant en matière d'éducation
-

Préparation	Les élèves devront avoir accès à des ressources de recherche.
--------------------	---

Déroulement	Avant de réaliser l'activité, il conviendrait de communiquer l'information qui suit aux élèves.
--------------------	---

La majorité des réfugiés de la planète sont des enfants, souvent traumatisés par la violence dont ils ont été témoins ou victimes; de plus, bon nombre d'entre eux souffrent de blessures (notamment causées par les mines terrestres). Dans les camps de réfugiés, les filles font face à des menaces de viol et à la possibilité d'une grossesse non désirée, tandis que les garçons sont susceptibles d'être recrutés par des gangs. Non seulement les enfants réfugiés manquent-ils de nourriture et de vêtements, mais bon nombre d'entre eux sont aussi privés d'éducation.

Les élèves, en groupes de quatre ou cinq, effectuent des recherches pour identifier les endroits où on trouve des camps de réfugiés et se renseigner sur le nombre d'enfants qui y habitent et sur leurs conditions de vie.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Pourquoi est-il important que les enfants réfugiés reçoivent une éducation?
2. L'éducation devrait-elle avoir pour objectif premier d'habiliter les enfants à faire face à leur situation

⁷ Il pourrait être utile de consulter *L'Impact des conflits armés sur les enfants* (2001), rapport rédigé par Graça Machel.

actuelle (en les aidant, par exemple, à réduire leur vulnérabilité à la violence et au VIH/sida, à acquérir les compétences nécessaires pour survivre, pour vivre en société et pour gérer leur anxiété)?

3. Est-il important que la formation soit également axée sur l'acquisition de notions de base en lecture, en écriture et en calcul afin de préparer les enfants à poursuivre leurs études ou à intégrer le marché du travail?
4. Comment les programmes scolaires devraient-ils aborder ce qui relève des politiques préconisées par le gouvernement en place? Par exemple, l'ancien gouvernement rwandais, responsable du génocide de 1994, imposait pour l'enseignement des enfants réfugiés un programme scolaire conçu dans le but d'alimenter et de prolonger le conflit ethnique. Croyez-vous que la communauté internationale devrait décider du contenu des programmes scolaires? Si oui, comment les susceptibilités culturelles et les préoccupations locales peuvent-elles être prises en considération?
5. Comment la communauté internationale peut-elle contribuer le plus efficacement à l'éducation des enfants dans les camps de réfugiés (en fournissant de la nourriture, des vêtements, des enseignants, du matériel éducatif, par exemple)?
6. Comment peut-on mettre un terme à la discrimination dont font l'objet les filles en matière d'accès à l'éducation et surmonter les défis inhérents à l'éducation des enfants blessés ou devenus invalides dans les guerres et les conflits?

Après avoir discuté de ces questions en petits groupes, les élèves devraient être invités à exposer les grandes lignes d'un programme scolaire idéal pour les enfants réfugiés. Un tel programme devrait tenir compte des conditions dans lesquelles vivent ces enfants, de la responsabilité de la communauté internationale et des droits de l'enfant en matière d'éducation.

Éducation pour tous

Description Les élèves comparent la situation de l'éducation en Tanzanie avec celle au Canada.

Les élèves seront amenés à...

- mesurer l'impact de la pauvreté sur l'éducation
 - se rendre compte que les filles reçoivent souvent une éducation inadéquate
 - prendre conscience de l'existence de violations des droits de l'enfant en matière d'éducation
-

Préparation Prévoir une photocopie de chacune des cinq fiches de renseignements sur la situation de l'éducation en Tanzanie, qui figurent aux pages 96 à 98.

Les élèves devront avoir accès à des ressources de recherche.

Déroulement On considère que l'éducation est en crise en Tanzanie, pays parmi les plus pauvres de la planète. L'éducation constitue le fondement de la productivité et de la prospérité futures, mais la Tanzanie éprouve toutes les difficultés du monde à assurer même l'éducation la plus élémentaire à ses citoyens.

Après avoir pris connaissance de ce qui précède, les élèves se diviseront en cinq groupes de discussion. Chacun des groupes se verra attribuer une fiche de renseignements sur un des aspects de la situation de l'éducation en Tanzanie, puis devra décrire la situation au Canada relativement à l'aspect étudié. Si les ressources de recherche sont limitées, les élèves pourraient se concentrer sur la situation dans leur école. Les groupes présenteront ensuite à la classe les résultats de leurs recherches, ainsi que les données figurant sur leur fiche de renseignements.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Quelles sont les similitudes entre la situation de l'éducation au Canada et celle en Tanzanie?
2. Quelles en sont les différences?

3. À votre avis, comment l'avenir des enfants tanzaniens pourrait-il être compromis en raison des problèmes de l'éducation attribuables à la pauvreté?
4. En matière d'éducation, quels changements devraient respectivement apporter le Canada et la Tanzanie de façon à respecter les droits de l'enfant énoncés dans la Convention des Nations Unies?

Fiches de renseignements sur la situation de l'éducation en Tanzanie⁸

1. Fréquentation, assiduité et abandon

- Les enfants peuvent commencer l'école à l'âge de 7 ans, mais bon nombre d'entre eux n'y sont inscrits qu'à 8 ou 9 ans.
- Sur 100 enfants en âge d'aller à l'école primaire, seuls 56 y sont envoyés.
- De ces 56 enfants, seuls 38 terminent leur école primaire.
- De ces 38 enfants, seuls 6 poursuivent des études secondaires.
- Environ le tiers des élèves abandonnent en cours de septième année.
- Comme le taux d'inscription, l'assiduité est très faible. En effet, l'absentéisme tant de la part des professeurs que des élèves est particulièrement fréquent. Les élèves sont renvoyés à la maison s'ils ne portent pas l'uniforme obligatoire ou si leurs droits de scolarité sont en souffrance. De plus, certains enfants manquent l'école parce qu'ils ont peur d'être battus, ce qui arrive parfois à ceux qui n'ont pas acquitté leurs frais de scolarité.

2. Infrastructures, installations et fournitures scolaires

- Plus de 70 % des écoles sont en mauvais état : toits qui fuient ou qui menacent de s'effondrer, murs et planchers fissurés, absence de fenêtres et d'éclairage.
- Les écoles sont aux prises avec un sérieux manque de locaux : dans une région de Tanzanie, les classes comptent 98 élèves en moyenne, et 15 % des cours se donnent à l'extérieur, sous les arbres.
- Dans les écoles urbaines, on trouve au plus une toilette pour 68 enfants; une étude de l'UNICEF fait même état d'une seule toilette pour 234 enfants dans une école de Gitagsembe. De plus, les toilettes sont souvent hors d'usage, et bon nombre d'écoles ne sont pas approvisionnées en eau saine.
- On estime que 80 % des élèves n'ont ni bureaux ni chaises (pas plus que la plupart des enseignants). Les enfants restent debout ou s'assoient par terre, sur des souches ou des blocs de pierre.
- Il existe une très grave pénurie de livres, en particulier de manuels scolaires, et ceux dont on dispose sont le plus souvent désuets. (En fait, certains professeurs essaient de maintenir la réserve de livres en les conservant sous clé dans une armoire et en empêchant les élèves de les utiliser.)
- La vaste majorité des écoles n'ont pas de trousse de premiers soins.

⁸ L'information présentée dans les fiches de renseignements est tirée de *The State of Education in Tanzania* (1999), ouvrage publié par le Kuleana Center for Children's Rights.

3. Contexte d'apprentissage

- Plus de la moitié des professeurs ne sont pas pleinement qualifiés pour enseigner; bon nombre n'ont reçu qu'une éducation primaire.
- Comme les professeurs touchent un salaire à peine suffisant pour couvrir environ le tiers des dépenses de la vie courante, beaucoup d'entre eux travaillent également comme employés de ferme ou donnent des cours particuliers, notamment.
- Le travail des enfants est rarement évalué.
- Les châtiments corporels sont fréquents.
- On a rapporté plusieurs cas de harcèlement sexuel contre des élèves de sexe féminin de la part de membres du personnel enseignant.
- Les élèves n'ont pas ou ont peu d'occasions de participer ou d'exercer leur esprit critique : en règle générale, on s'attend à ce qu'ils se contentent de copier et de mémoriser les notes inscrites au tableau.

4. Disparités entre les sexes

- Les filles ont moins de chances d'être inscrites à l'école, car on considère que l'éducation des garçons est plus importante.
- Les filles manquent l'école plus souvent que les garçons, car elles doivent consacrer plus de temps aux tâches familiales : prendre soin des enfants, aller chercher de l'eau ou du bois de chauffage, etc.
- Les filles disposent de moins de temps pour faire leurs devoirs à cause des corvées qu'elles doivent accomplir à la maison.
- Les filles sont plus susceptibles d'abandonner l'école, notamment en raison d'un mariage précoce ou d'une grossesse. Les élèves qui tombent enceintes sont souvent renvoyées.
- Les résultats scolaires des filles sont régulièrement plus faibles que ceux des garçons, surtout en région rurale.
- Le contenu des programmes scolaires et les attitudes sociales concourent à renforcer les stéréotypes dont font l'objet les filles.

5. Réussite et études supérieures

- Certains enfants, en particulier les filles, ne savent ni lire ni écrire au terme de leur septième année.
- La plupart des élèves échouent aux examens nationaux.
- Les possibilités de réussite sont particulièrement faibles pour les enfants souffrant d'un handicap : on estime que seulement 3 % d'entre eux peuvent même espérer recevoir une éducation de base.
- Les enfants habitant en région rurale présentent un piètre rendement scolaire en raison de la qualité inférieure des écoles et de l'enseignement dispensé.
- Les enfants quittent l'école sans avoir acquis les compétences nécessaires pour continuer leurs études ou occuper un emploi.
- Très peu d'élèves (environ 0,03 %) poursuivent leurs études jusqu'au collège ou à l'université.

À l'action!... les troussees scolaires

Description Les élèves organisent une collecte de fonds dans le but de recueillir l'argent nécessaire pour fournir des troussees scolaires à des enfants vivant dans des pays en développement.

Les élèves seront amenés à...

- voir comment la pauvreté restreint les possibilités d'éducation
 - comprendre en quoi l'accès limité à l'éducation constitue une violation des droits de l'enfant
 - faire preuve d'empathie envers les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles
 - aider des enfants et des jeunes vivant dans des pays en développement en organisant une collecte de fonds
-

Préparation Aucune préparation n'est requise.

Déroulement La classe organise une collecte de fonds dans le but de recueillir l'argent nécessaire pour fournir des troussees scolaires à des enfants vivant dans des pays en développement. Les élèves pourraient notamment laver des voitures, vendre des pâtisseries, ramasser des bouteilles, organiser une danse ou encore un tirage 50/50. Toutes les idées des élèves sont les bienvenues!

Contenu des troussees scolaires

- 2-3 cahiers à spirales, de 75 pages environ, de format 21,5 cm x 28 cm (8 po x 11 po)
- 4-6 crayons avec gomme à effacer (non aiguisés)
- 1 petit taille-crayon
- 1 règle métrique
- 1 gomme à effacer standard
- 1 boîte de 12-16 crayons ou stylos
- 12 feuilles de papier de couleur

- 1 paire de ciseaux
- 1 balle (de la grosseur d'une balle de tennis)
- 1 sac d'école (en tissu ou en plastique)

Les trousse scolaires seront envoyées au bureau principal de l'organisation Enfants libres (Free the Children), qui se chargera de les distribuer.

Kids Can Free The Children
International Office
Suite 300, 7368 Yonge Street
Thornhill ON L4J 8H9
Canada

Tél : (905) 760-9382
Télec. : (905) 760-9157

Unité 6 : La discrimination

Résultats d'apprentissage

Les activités proposées dans la présente unité devraient contribuer à l'atteinte des résultats d'apprentissage figurant ci-après (tels qu'ils sont définis dans le programme de sciences sociales de douzième année des provinces du Canada atlantique [Atlantic Canada Social Studies Curriculum for grade 12]).

Pour satisfaire aux attentes, les élèves doivent pouvoir :

- analyser les questions importantes concernant les droits, les responsabilités, les rôles et le statut des citoyens, en tant qu'individus ou groupes, dans un contexte local, national et international
- évaluer des questions d'intérêt public en tenant compte de multiples points de vue
- démontrer leur sens civique en posant des gestes appropriés à leur âge
- analyser comment la fonction d'un groupe peut être influencée par des facteurs tels que l'origine ethnique, l'âge, le sexe et le statut des membres
- analyser des situations et des valeurs personnelles en relation avec les stéréotypes, la discrimination et le conformisme et évaluer l'incidence de ces derniers sur les individus et les groupes
- évaluer le rôle des institutions économiques et leur impact sur les individus et les organismes publics et privés
- évaluer les causes et les conséquences des problèmes relatifs aux droits universels de la personne ainsi que d'autres problèmes de portée mondiale et analyser les solutions possibles
- évaluer et proposer des solutions aux problèmes découlant des interactions entre les individus, les groupes et les sociétés
- analyser les interactions entre les régions et à l'intérieur de celles-ci

Fiche d'information sur la discrimination

- Les manuels scolaires et les livres de contes pour enfants, en particulier dans les régions en conflit comme le Moyen-Orient, perpétuent souvent les stéréotypes négatifs sur le groupe ennemi.
- Dans certains pays, les enfants appartenant à des minorités sont placés dans des écoles spéciales de qualité inférieure ou ne sont autorisés qu'à fréquenter des écoles de formation professionnelle.
- Dans bon nombre d'endroits, les écoles n'admettent pas le port de vêtements ou de symboles à caractère religieux, par exemple le turban et le kirpan des enfants sikhs et le voile des élèves musulmanes.
- Les enfants issus de minorités ethniques ou religieuses sont souvent la cible d'intimidation.
- Les enfants, particulièrement les filles et les autochtones, sont parfois privés de citoyenneté dans leur propre pays à cause de leur race ou de leur origine ethnique.
- Les différences raciales et religieuses sont à la fois la cause et le résultat des déplacements forcés dont sont victimes beaucoup d'enfants et leur famille : ceux-ci sont expulsés d'un pays à cause de conflits interraciaux et se voient ensuite refuser l'entrée dans un autre pays en raison de leur héritage racial ou ethnique.
- Les membres de minorités ethniques ou religieuses font souvent l'objet de harcèlement, de détention arbitraire, de brutalité policière et d'un traitement distinct de la part des procureurs et des tribunaux. Ces pratiques discriminatoires s'accroissent en temps de conflit ou de menace terroriste.
- Le racisme dans Internet ne connaît pas de frontières et prend rapidement de l'ampleur. On utilise le Web pour diffuser de la propagande raciste, notamment contre les enfants issus de minorités. Le premier site Internet à caractère raciste serait apparu en 1995. On estime qu'il y aurait aujourd'hui des milliers de sites de ce genre, facilement accessibles aux internautes du monde entier.

Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant

- Article 1** Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans.
- Article 2** L'enfant a le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination.
- Article 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les questions qui concernent les enfants.
- Article 22** L'État a la responsabilité d'offrir une aide et une protection à l'enfant réfugié.
- Article 30** L'enfant appartenant à une communauté minoritaire ou à une population autochtone a le droit de jouir de sa propre culture, de pratiquer sa propre religion et d'employer sa propre langue.

Autres accords internationaux

Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (1992)

L'élaboration de la Déclaration a été motivée par la nécessité de veiller à ce que les instruments internationaux relatifs aux droits de la personne (y compris la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant) soient appliqués de façon plus efficace en ce qui a trait aux droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Les articles clés de la Déclaration sont notamment les suivants :

Article 2 Les personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ont le droit de jouir de leur propre culture, de professer et de pratiquer leur propre religion et d'utiliser leur propre langue, en privé et en public, librement et sans ingérence ni discrimination quelconque.

Article 4 Les gouvernements doivent prendre des mesures pour créer des conditions propres à permettre aux personnes appartenant à des minorités d'exprimer leurs caractéristiques et de développer leur culture, leur langue, leurs traditions et leurs coutumes.

Quelques initiatives canadiennes

Le Canada (le gouvernement canadien et des organisations non gouvernementales) a participé à la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue en Afrique du Sud, en été-automne 2001. La Conférence représentait un effort international concerté pour éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. La réunion, qui était axée sur des étapes pratiques pour éradiquer le racisme, avait notamment pour objectif d'examiner les progrès accomplis dans la lutte contre la discrimination raciale, de s'assurer de l'efficacité des normes et des instruments en vigueur pour combattre le racisme et de formuler des recommandations sur les moyens d'accroître l'efficacité de la lutte contre le racisme et l'intolérance.

En collaboration avec l'Institut Société Ouverte (Fondation Soros), le Canada mettra en œuvre des programmes tels que le Projet d'amélioration de la protection juridique des victimes, qui vise à établir sur des bases solides un système de protection juridique des adultes et des enfants roumains victimes de violence, de racisme, de mauvais traitements ou de négligence professionnelle de la part des agents des forces de l'ordre.

Environ 20 % des projets menés par l'ACDI en Afrique sont axés sur la protection des droits de la personne, la consolidation de la paix et la démocratisation des institutions. Par exemple, en République démocratique du Congo, l'ACDI finance des programmes d'éducation publique visant à promouvoir la tolérance et le respect de la diversité raciale et culturelle.

Edi au camp de réfugiés

Description	Les élèves discutent de l'histoire d'un enfant qui a dû s'enfuir dans un camp de réfugiés avec sa famille.
Les élèves seront amenés à...	<ul style="list-style-type: none">➤ se sensibiliser à la réalité quotidienne des enfants déplacés par les conflits ethniques➤ saisir les similitudes qui existent dans les rêves et la vie quotidienne des enfants➤ identifier les besoins des enfants réfugiés
Préparation	<p>Les élèves devront avoir accès à Internet et/ou aux ressources d'une bibliothèque pour réaliser l'activité de prolongement.</p> <p>Prévoir une photocopie de « Edi au camp de réfugiés », qui figure à la page 108, pour chacun des élèves.</p>
Déroulement	<p>Les élèves lisent « Edi au camp de réfugiés », puis se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour en discuter.</p> <p>Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Comme bien des familles réfugiées, celle d'Edi a dû laisser la plupart de ses possessions derrière elle. Dans la même situation, quels seraient vos critères de sélection pour choisir ce que vous emporteriez avec vous? Que feriez-vous des animaux de compagnie?2. Qu'est-ce qui vous manquerait si vous deviez quitter votre maison? Qu'est-ce qui a manqué à Edi, d'après vous?3. Que feriez-vous pour passer le temps dans un camp de réfugiés? À votre avis, comment Edi a-t-il pu faire face à la situation, au fait d'être séparé de ses amis et privé de toute possibilité de participer à des activités récréatives?4. Selon vous, de quel type d'aide Edi a-t-il pu avoir besoin pour se réadapter à sa vie à la maison et à sa vie à l'école?5. Si Edi et sa famille s'étaient réfugiés au Canada, pensez-vous qu'ils auraient été bien accueillis par les enfants et les adultes de leur nouvelle communauté et de leur école de quartier?

Activité de prolongement

Les élèves désireront peut-être en apprendre davantage sur la situation au Kosovo ou sur les camps de réfugiés en général. Certains d'entre eux pourraient également souhaiter effectuer des recherches pour identifier d'autres régions aux prises avec des conflits ethniques et se renseigner sur leurs causes.

Edi au camp de réfugiés

Dans le cadre de la campagne de « purification ethnique » menée en 1998 et 1999 par le gouvernement serbe de Slobodan Milosevic, près de un million de personnes d'origine albanaise ont été chassées du Kosovo. Les Albanais du Kosovo sont musulmans, tandis que les Serbes, comme Milosevic, sont chrétiens.

Edi, garçon de 12 ans qui habitait en ville avec ses parents, son grand frère et sa grande sœur au moment des tragiques événements, faisait partie des personnes qui ont été contraintes de fuir leur demeure. Edi adorait les sports, à l'instar de la plupart des garçons de son âge. Il aimait aussi aller à l'école et avait beaucoup d'amis. Posséder un jour son propre ordinateur était son plus grand rêve, tout comme celui de bien des jeunes garçons de sa communauté.

Quand le gouvernement serbe s'est mis à envoyer des chars d'assaut et des soldats dans les villes et les villages pour forcer les Albanais à l'exil, Edi et sa famille n'ont eu d'autre choix que de quitter rapidement leur foyer, n'emportant avec eux que ce qu'ils étaient capables de transporter. Ils ont ensuite erré de village en village pour se cacher, mais ils savaient qu'ils n'étaient pas en sécurité : des filles se faisaient violer, et des garçons se faisaient enlever.

Au bout d'un certain temps, ils ont pu prendre un autobus pour se rendre dans un endroit plus sécuritaire, situé à des heures de route. Dans l'autobus, les passagers étaient serrés les uns contre les autres, et Edi se sentait particulièrement à l'étroit. Il était effrayé et il avait faim. Mais lui et sa famille sont finalement arrivés sains et saufs dans un camp de réfugiés en Macédoine.

Le camp de réfugiés était une immense ville de tentes, entourée d'une imposante clôture en fils de fer. Edi et ses proches vivaient, entassés avec d'autres familles, dans une tente où il faisait sombre et chaud. Le camp lui-même était surpeuplé. Il y avait des files d'attente pour tout, que ce soit pour utiliser les douches ou les toilettes de fortune ou pour obtenir de l'eau et de la nourriture, denrées rationnées.

Edi a essayé de se faire de nouveaux amis dans le camp, mais c'était très difficile, car les enfants avec qui il liait connaissance repartaient souvent avec leur famille. Il aurait tant souhaité avoir accès au courrier électronique pour pouvoir correspondre avec les camarades de classe qu'il avait laissés derrière lui, d'autant plus que le camp n'était pas un milieu propice au jeu. Au printemps, tout était mouillé et boueux. Et comme il n'y avait pas d'arbres pour se mettre à l'ombre ni de ruisseaux pour se rafraîchir, il faisait trop chaud pour jouer à l'extérieur l'été... et trop chaud pour jouer à l'intérieur des tentes. Pas de films non plus et pas même une seule télévision.

Une fois le conflit terminé, la famille d'Edi a regagné son foyer, et Edi a repris le chemin de l'école.

Discrimination et profilage racial : étude de cas

Description

Les élèves discutent d'une étude de cas sur la question de la discrimination et du profilage racial dont font l'objet les personnes originaires du Moyen-Orient depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New York et à Washington.

Les élèves seront amenés à...

- comprendre en quoi la discrimination et le profilage racial violent les droits fondamentaux de la personne
- voir comment les opinions à caractère discriminatoire naissent et s'amplifient
- considérer les répercussions de la discrimination et du racisme sur les enfants

Préparation

Prévoir une photocopie de l'étude de cas « L'histoire de Kareem », qui figure à la page 110, pour chacun des élèves.

Déroulement

La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour discuter de l'étude de cas.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. À votre avis, pourquoi Kareem et ses parents ont-ils été ciblés par les policiers?
2. Estimez-vous que les gestes des policiers étaient justifiés? Explorez la question.
3. Croyez-vous que les attentats du 11 septembre 2001 ont eu pour effet de favoriser la survenue d'incidents semblables? Pourquoi?
4. En quoi les droits de Kareem ont-ils été violés? Consultez la Convention des Nations Unies.
5. Kareem aurait-il dû être interrogé en l'absence de ses parents? Référez-vous à la Convention.

Étude de cas

L'histoire de Kareem

Kareem et ses parents attendent leur vol dans un aéroport situé à peu de distance de leur maison à Toronto. Ils s'en vont à New York rendre visite à des cousins. Le garçon, âgé de 11 ans, a très hâte de les rencontrer, car il ne les a pas revus depuis qu'il a quitté l'Afghanistan avec sa famille à l'âge de 6 ans. Kareem et ses parents viennent tout juste de se joindre à la file d'attente de l'embarquement quand deux policiers leur demandent de les suivre et se mettent à fouiller leurs bagages. Pendant ce temps, les autres passagers continuent de monter à bord de l'avion. Les parents de Kareem sont ensuite emmenés dans une autre pièce pour être interrogés, tandis que le garçon demeure avec un des agents. Celui-ci se met alors à lui poser une foule de questions : « Où allez-vous? », « Pourquoi? », etc. Kareem a peur et il se demande ce qui peut bien se passer.

Les choses peuvent changer

Description Les élèves conçoivent des bandes dessinées pour illustrer des attitudes et des comportements discriminatoires et non discriminatoires et se penchent sur les conséquences des stéréotypes et de la discrimination.

Les élèves seront amenés à...

- prendre conscience que les attitudes discriminatoires sont acquises et qu'elles peuvent être changées
 - comprendre que les attitudes et les comportements discriminatoires sont très répandus mais varient d'une culture à l'autre
 - réfléchir avec un esprit critique à la façon dont la discrimination peut être remplacée par une acceptation de la diversité
-

Préparation

Les élèves auront besoin de papier à dessin et de stylos ou devront avoir accès à un éditeur graphique en ligne.

Prévoir une photocopie de chacune des études de cas qui figurent à la page 112.

Déroulement

La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves), qui reçoivent chacun une des études de cas. Les groupes doivent d'abord concevoir une première bande dessinée pour illustrer la situation exposée dans l'étude de cas, c'est-à-dire « l'état actuel des choses », puis imaginer qu'il y a eu une évolution des mentalités et que l'attitude ou le comportement discriminatoire mis en cause dans l'étude de cas a été remplacé par une acceptation de la diversité. Les groupes devront discuter de la façon dont la situation a évolué et se mettre d'accord sur le résultat de cette évolution avant d'élaborer une deuxième bande dessinée pour illustrer la nouvelle attitude ou le nouveau comportement non discriminatoire, c'est-à-dire « la façon dont les choses devraient être ».

Les bandes dessinées terminées seront affichées et feront l'objet d'une discussion, qui devrait être axée sur :

1. la façon dont les attitudes discriminatoires peuvent être changées et remplacées par une acceptation ou une célébration de la diversité
2. les avantages pour tous les enfants et pour la société que les droits à l'égalité soient respectés

Études de cas

Une jeune fille de 11 ans qui souffre du syndrome de Down s’amuse avec un garçon à la plage. Ce dernier lui demande : « Tu es une handicapée? »; la jeune fille lui répond : « Non, je suis Noémie. »

Dans le cadre d’un atelier international sur les droits de l’enfant, Jennifer, adolescente de 14 ans originaire du Kenya, raconte aux participants qu’elle a mis sur pied un nouveau club à son école afin d’aider les filles qui font l’objet de discrimination parce qu’elles ont été violées. Le club s’appelle « Non au viol! ».

Son Altesse Royale Marie-Thérèse Antangana Assiga-Randa, reine du Cameroun, explique aux participants d’un atelier international sur les droits de l’enfant que les filles de son pays sont souvent victimes de mutilations génitales, de mariages précoces, de châtiments corporels et de violence sexuelle. Elle demande aux pays développés comme le Canada de l’aider à changer la situation.

Un adolescent du Canada qui appartient à la tribu des Pieds-Noirs participe à un atelier international sur les droits de l’enfant. Il ressent un pressant besoin de parler des conditions dans lesquelles il vit, des graves répercussions de la pauvreté et du racisme sur les enfants autochtones et de la façon dont les attitudes discriminatoires se transmettent. Il demande aux écoles d’enseigner la valeur de la diversité.

Au Botswana, une jeune fille de 12 ans est intimidée par ses camarades d’école parce qu’elle est séropositive. On lui dit qu’elle n’est pas la bienvenue et qu’elle devrait rester chez elle.

Expression artistique : la discrimination

Description

Les élèves explorent la question de la discrimination et du racisme en se mettant dans la peau d'un enfant ou d'un jeune qui a été victime de discrimination en raison de son sexe, de son origine ethnique, de sa religion, de son orientation sexuelle ou d'un handicap pour rédiger un poème, une nouvelle, un sketch satirique, etc.

Les élèves seront amenés à...

- faire preuve d'empathie envers les enfants victimes de discrimination
- réfléchir de façon critique aux conséquences des comportements discriminatoires
- prendre conscience que tous les enfants ont le droit d'être protégés contre la discrimination

Préparation

Aucune préparation n'est requise.

Déroulement

Les élèves se mettent dans la peau d'un enfant ou d'un jeune qui a été victime de discrimination en raison de son sexe, de son origine ethnique, de sa religion, de son orientation sexuelle ou d'un handicap pour rédiger un poème, une nouvelle, un sketch satirique, etc.

Il serait utile que les élèves prennent connaissance de la fiche de renseignements sur la discrimination, qui figure à la page 116, avant de réaliser l'activité.

À l'action!... enquête sur la discrimination

Description Les élèves conçoivent et mènent une enquête afin d'identifier les formes de discrimination dont font l'objet leurs camarades d'école et les comparent avec celles dont sont souvent victimes les élèves dans les pays en développement.

Les élèves seront amenés à...

- reconnaître les différentes formes de discrimination dont font l'objet les enfants et les jeunes en milieu scolaire
- comprendre en quoi la discrimination viole les droits de l'enfant et le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant
- prendre conscience que les pratiques discriminatoires compromettent l'éducation des enfants
- sensibiliser leurs pairs à l'importance de lutter contre les pratiques discriminatoires en milieu scolaire

Préparation Prévoir une photocopie de la fiche de renseignements sur la discrimination, qui figure à la page 116, pour chacun des élèves.

Déroulement Les élèves se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq), lisent la fiche de renseignements et dressent la liste des types de discrimination qui y sont évoqués.

Les élèves seront alors invités à élaborer une enquête dans le but de mesurer l'ampleur de la discrimination dans leur école et d'identifier les formes qu'elle revêt. Il serait opportun que chacun des groupes se concentre sur un aspect différent (discrimination sexuelle, discrimination raciale, etc.). L'enquête terminée sera photocopiée et distribuée dans l'école.

L'enquête doit être anonyme, et la vie privée de tous les répondants doit être respectée.

Les élèves pourraient ensuite résumer les résultats du sondage et les mettre en parallèle avec les données figurant dans la fiche de renseignements. Il serait intéressant que leurs conclusions fassent l'objet d'un bref article, qui serait publié dans le bulletin ou le journal de l'école. Les élèves pourraient en profiter pour inviter tous les jeunes de l'école à proposer des idées pour lutter contre la discrimination.

Note : Afin de faciliter l'interprétation des résultats, il serait conseillé d'établir une échelle de notation à sept niveaux traduisant l'intensité du jugement exprimé : les répondants indiqueraient dans quelle mesure ils sont en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés proposés (« Il n'y a pas de discrimination dans votre école. », par exemple) en encerclant un numéro (0 = pas d'opinion, 1 = fortement en désaccord, 2 = en désaccord, 3 = plutôt en désaccord, 4 = plutôt d'accord, 5 = d'accord, 6 = fortement d'accord). Les valeurs encerclées pourraient ensuite être additionnées.

Fiche de renseignements sur la discrimination

- Dans bon nombre de pays, les filles font l'objet de harcèlement et d'abus sexuels en milieu scolaire. À Johannesburg, par exemple, une élève sur trois aurait déjà subi de la violence sexuelle de la part de camarades d'école ou de membres du personnel enseignant, selon une étude conduite en 1998 par le groupe Community Information Empowerment and Transparency (CIET Africa). Les deux tiers des victimes n'auraient jamais signalé ces abus.
- D'après une enquête menée dans l'État du Massachusetts en 1999 (Massachusetts Youth Risk Behavior Survey), les gais, les lesbiennes et les bisexuels sont près de trois fois plus susceptibles que leurs pairs d'avoir été impliqués dans au moins une bagarre à l'école. Ils sont trois fois plus susceptibles d'avoir été la cible de menaces ou d'avoir été blessés par une arme. Ils sont près de quatre fois plus susceptibles d'avoir manqué leurs cours parce qu'ils ne se sentaient pas en sécurité à l'école. Ils sont également plus de deux fois plus susceptibles que leurs pairs d'envisager le suicide et quatre fois plus susceptibles de commettre une tentative de suicide.
- Dans de nombreux pays, les enfants qui viennent d'un milieu défavorisé ou qui ont des besoins spéciaux sont victimes de discrimination. Au Kenya, par exemple, il est d'usage de battre les élèves si leur uniforme scolaire est sale ou déchiré, si leurs résultats aux examens ne correspondent pas aux attentes ou s'ils ne sont pas en mesure de répondre à une question.
- En raison d'un manque criant de ressources, moins de 2 % des enfants souffrant d'un handicap physique ou intellectuel ont accès à l'éducation dans les pays en développement.
- Un rapport publié en 2001 par la Division des droits de l'enfant de Human Rights Watch fait état d'une discrimination flagrante à l'endroit des enfants arabes palestiniens en Israël. Ces enfants ne sont pas scolarisés dans les mêmes établissements que les élèves juifs : ils fréquentent des écoles qui disposent de moins de ressources, qui sont souvent dépourvues d'installations d'apprentissage de base et qui comptent moins d'enseignants. En outre, ils étudient dans des classes plus nombreuses. La situation est encore plus dramatique pour les élèves arabes palestiniens souffrant d'un handicap.

Unité 7 : La santé

Résultats d'apprentissage

Les activités proposées dans la présente unité devraient contribuer à l'atteinte des résultats d'apprentissage figurant ci-après (tels qu'ils sont définis dans le programme de sciences sociales de douzième année des provinces du Canada atlantique [Atlantic Canada Social Studies Curriculum for grade 12]).

Pour satisfaire aux attentes, les élèves doivent pouvoir :

- analyser les questions importantes concernant les droits, les responsabilités, les rôles et le statut des citoyens, en tant qu'individus ou groupes, dans un contexte local, national et international
- évaluer des questions d'intérêt public en tenant compte de multiples points de vue
- démontrer leur sens civique en posant des gestes appropriés à leur âge
- analyser comment la fonction d'un groupe peut être influencée par des facteurs tels que l'origine ethnique, l'âge, le sexe et le statut des membres
- analyser des situations et des valeurs personnelles en relation avec les stéréotypes, la discrimination et le conformisme et évaluer l'incidence de ces derniers sur les individus et les groupes
- évaluer le rôle des institutions économiques et leur impact sur les individus et les organismes publics et privés
- évaluer les causes et les conséquences des problèmes relatifs aux droits universels de la personne ainsi que d'autres problèmes de portée mondiale et analyser les solutions possibles
- analyser et expliquer comment les cultures répondent aux besoins et aux désirs de leurs membres
- mettre à profit leur connaissance des concepts de l'économie en proposant des solutions aux questions économiques d'actualité comme la disparité et le développement durable

Fiche d'information sur la santé

Sous-alimentation

- Plus de 800 millions de personnes sont sous-alimentées dans les pays en développement, des femmes et des filles en très grande majorité.
- Il y a dans le monde plus de 100 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant d'une carence en vitamine A. Ces enfants présentent un risque accru de cécité ainsi que de mourir d'une maladie infantile courante comme la rougeole ou la diarrhée.

Eau et assainissement

- En 2000, environ 450 millions de personnes vivant dans 29 pays, situés principalement en Afrique et au Moyen-Orient, devaient faire face à une pénurie chronique d'eau.
- En 2002, quelque 1,2 milliard de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable, 2,9 milliards étaient privées d'installations sanitaires appropriées et 4 milliards n'étaient pas desservies par un réseau d'assainissement adéquat.
- Des millions d'enfants décèdent de maladies liées à la consommation d'eau contaminée comme la diarrhée chronique et la malaria.

VIH/sida

- On estime que 40 millions d'enfants auront perdu un de leurs parents ou les deux à cause du VIH/sida d'ici 2010. Beaucoup d'enfants abandonnent l'école pour s'occuper de leurs parents malades, puis deviennent chefs de famille et doivent prendre soin de leurs frères et sœurs.
- Environ le tiers des bébés dont la mère est séropositive sont infectés à la naissance; ils développeront le sida et mourront avant d'avoir atteint 5 ans.
- L'Organisation mondiale de la santé estime que plus de 1,5 million d'enfants ont été infectés par le VIH/sida et s'attend à ce que ce nombre continue à augmenter pour se situer entre 5 et 10 millions.

Sida et espérance de vie

Pays	% de la population adulte	Espérance de vie (projection pour 2010)	
	avec le VIH/sida	sans le sida	avec le sida
Botswana	39	74	27
Zimbabwe	34	71	35
Afrique du Sud	20	68	37

Source : UNAIDS, U.S. Census Bureau

Note : Au Canada, le taux d'infection au VIH/sida est de 0,3 %.

Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant

- Article 1** Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans.
- Article 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les questions qui concernent les enfants.
- Article 6** L'enfant a droit à la survie, et l'État a la responsabilité d'assurer la survie de l'enfant.
- Article 24** L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux.
- Article 27** L'enfant a droit à un niveau de vie suffisant, et l'État a la responsabilité d'aider les parents qui ne sont pas en mesure d'assumer leurs responsabilités envers leurs enfants.

Autres accords internationaux

Résolution 1308 du Conseil de sécurité sur la pandémie de VIH/sida (2000)

Cette résolution a été élaborée en réponse aux préoccupations suscitées par les taux élevés d'infection au VIH/sida à l'échelle mondiale, et en particulier par la gravité que revêt la crise du VIH/sida en Afrique. Dans sa résolution 1308, le Conseil de sécurité :

- a) Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour former le personnel des opérations de maintien de la paix aux questions en rapport avec la prévention de la propagation du VIH/sida.
- b) Encourage l'intensification de la coopération internationale afin de faciliter l'adoption et la mise en œuvre de politiques de prévention du VIH/sida, de dépistage et de conseils volontaires et confidentiels et de traitement du personnel devant participer aux opérations internationales de maintien de la paix.

Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (2001)

La Déclaration reconnaît que l'épidémie mondiale de VIH/sida, en raison de son ampleur et de son incidence dévastatrices, constitue une crise planétaire et une menace pour les droits fondamentaux de tous les êtres humains. Les signataires de la Déclaration se sont notamment engagés à réaliser les objectifs suivants :

- D'ici à 2003, intégrer la prévention, les soins, le traitement ainsi que l'appui aux victimes dans la planification du développement, notamment dans les stratégies d'éradication de la pauvreté, les crédits budgétaires nationaux et les plans de développement sectoriels.
- D'ici à 2003, établir des objectifs nationaux pour atteindre l'objectif mondial fixé en matière de prévention, soit réduire l'incidence du VIH/sida de 25 % parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans d'ici à 2005 dans les pays les plus touchés et de 25 % à l'échelle mondiale d'ici à 2010.
- D'ici à 2005, veiller à ce qu'au moins 90 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans aient accès à l'information, à l'éducation et aux services nécessaires pour réduire leur vulnérabilité au VIH/sida.
- D'ici à 2005, réduire de 20 % (et d'ici à 2010, de 50 %) la proportion de nourrissons infectés au VIH en veillant à ce que les femmes enceintes aient accès à des services de prévention du VIH.

Résolution 54/133 sur les pratiques traditionnelles ou coutumières préjudiciables à la santé des femmes et des filles (2000)

Cette résolution a été adoptée pour réaffirmer que les pratiques coutumières telles que les mutilations génitales féminines constituent une forme de violence à l'égard des filles et une grave violation de leurs droits fondamentaux. La résolution demande notamment aux gouvernements :

- a) D'élaborer et d'appliquer des lois et des politiques nationales interdisant les pratiques traditionnelles ou coutumières préjudiciables à la santé des filles, y compris les mutilations génitales, et de poursuivre ceux qui se livrent à de telles pratiques.
- b) De redoubler d'efforts pour sensibiliser et mobiliser l'opinion publique aux effets néfastes des pratiques traditionnelles ou coutumières en vue de parvenir à leur élimination totale.

Quelques initiatives canadiennes

L'ACDI a appuyé plusieurs initiatives visant à fournir des services de santé aux enfants d'autres pays. Parmi les projets financés, on compte des programmes d'immunisation, la mise au point de nouveaux vaccins, la formation de travailleurs de la santé ainsi que l'approvisionnement en eau saine dans les pays en développement.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élimination des carences en micronutriments. De plus, il est le chef de file en ce qui a trait à la distribution de suppléments aux enfants souffrant d'une carence en vitamine A.

La lutte contre le VIH/sida constitue un programme prioritaire pour le Canada, qui a octroyé plus de 120 millions de dollars pour financer différentes initiatives en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

Le Canada a versé des contributions au Fonds des Nations Unies pour la population afin d'aider plusieurs pays à éliminer les mutilations génitales féminines. De plus, l'ACDI a apporté un soutien à des organisations non gouvernementales canadiennes dont le travail est axé sur le danger pour la santé publique que posent les mutilations génitales féminines.

VIH/sida : le droit de savoir

Description Les élèves se renseignent sur la prévalence et l'impact du VIH/sida dans les pays en développement.

Les élèves seront amenés à...

- constater que le VIH/sida a atteint des proportions épidémiques dans les pays en développement
- reconnaître l'impact du VIH/sida sur les enfants et les jeunes
- comprendre pourquoi les enfants sont particulièrement vulnérables au VIH/sida dans certaines circonstances
- saisir le lien entre la vulnérabilité des enfants au VIH/sida et le non-respect de leurs droits

Préparation Prévoir une photocopie du questionnaire sur le VIH/sida qui figure à la page 125 pour chacun des élèves.

Les élèves auront besoin de matériel artistique pour créer les affiches.

Déroulement Les élèves remplissent individuellement le questionnaire sur le VIH/sida. Les énoncés sont ensuite lus aux élèves, qui doivent y répondre à haute voix et en profiter pour vérifier la justesse de leurs réponses. (Tous les énoncés sont vrais.).

Une fois cette étape terminée, les élèves se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) et essaient d'émettre le plus d'hypothèses possible pour expliquer le lien entre le non-respect des droits de l'enfant et la propagation du VIH/sida. Ils pourraient notamment proposer les explications suivantes : beaucoup d'enfants enrôlés dans les forces armées sont violés ou sont utilisés comme esclaves sexuels, les enfants de la rue présentent également un risque élevé d'être exploités sexuellement, et les enfants vivant dans la pauvreté sont tout aussi vulnérables, car ils peuvent être contraints de rendre des faveurs sexuelles pour obtenir de la nourriture. Par ailleurs, la question du VIH/sida fait l'objet de beaucoup d'ignorance et de mythes; certains adultes croient, par exemple, que le fait d'avoir une relation sexuelle avec une vierge permet de guérir du VIH/sida.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Pourquoi les personnes atteintes du VIH/sida sont-elles exposées à la stigmatisation et à la discrimination?
2. Comment le Canada peut-il contribuer à freiner la propagation du VIH/sida et à faire en sorte que les personnes infectées reçoivent le traitement approprié?
3. De quelles connaissances les gens ont-ils besoin pour éviter de contracter des maladies transmissibles sexuellement (MTS)?

Les élèves souhaiteront peut-être créer des affiches « J'ai le droit de savoir » sur lesquelles ils indiqueraient, au moyen d'illustrations, tout ce que les jeunes doivent savoir pour se protéger contre les maladies transmissibles sexuellement (connaissances sur le corps humain, la sexualité, le mode de transmission des MTS, l'abstinence, la façon d'utiliser un condom, etc.). Certains élèves pourraient plutôt choisir d'illustrer l'ABC de la prévention du VIH/sida proposé par l'UNICEF : **A**bstinence, **B**onne fidélité, **C**ondom.

Questionnaire sur le VIH/sida⁹

Indiquer si les énoncés sont vrais (V) ou faux (F) en encerclant votre réponse.

- | | | |
|--|---|---|
| 1. La vaste majorité des jeunes de la planète ne savent pas comment se transmet le sida. | V | F |
| 2. La plupart des jeunes du monde ignorent comment se protéger contre le VIH/sida. | V | F |
| 3. Plus de 10 millions d'enfants ont perdu un de leurs parents ou les deux à cause du sida. | V | F |
| 4. On estime que la moitié des jeunes du Botswana qui avaient 15 ans en 2002 mourront du sida. | V | F |
| 5. Chaque jour, près de 6 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans contractent le VIH. | V | F |
| 6. Le non-respect des droits de l'enfant contribue de façon importante à la propagation rapide du VIH/sida. | V | F |
| 7. Les enfants impliqués dans les conflits armés sont particulièrement vulnérables au VIH/sida. | V | F |
| 8. Les gens sont moins portés à avoir des relations sexuelles protégées après avoir consommé de l'alcool. | V | F |
| 9. Une personne qui semble bien portante peut être atteinte du sida. | V | F |
| 10. En Afrique subsaharienne, les filles représentent plus de 66 % des nouveaux cas d'infection chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans. | V | F |
| 11. Les enfants qui vivent dans les camps de réfugiés sont souvent victimes de violence sexuelle et sont par le fait même vulnérables à l'infection au VIH/sida. | V | F |
| 12. Beaucoup d'enfants soldats sont contraints de rendre des services sexuels. | V | F |

⁹ Les données du questionnaire sont tirées de publications de l'UNICEF parues en 2002.

L'histoire de Rebecca : l'éducation sur le VIH/sida commence à l'école

Description Les élèves lisent « L'histoire de Rebecca : l'éducation sur le VIH/sida commence à l'école » et discutent de l'importance de l'éducation sur le VIH/sida dans les pays en développement.

Les élèves seront amenés à...

- prendre conscience de la prévalence élevée du VIH/sida dans les pays en développement
- comprendre la nécessité de dispenser une éducation sur le VIH/sida dans les écoles
- saisir le lien entre l'éducation sur le VIH/sida et les droits de l'enfant

Préparation Prévoir une photocopie de « L'histoire de Rebecca : l'éducation sur le VIH/sida commence à l'école », qui figure aux pages 127 et 128, pour chacun des élèves.

Déroulement Les élèves lisent « L'histoire de Rebecca : l'éducation sur le VIH/sida commence à l'école », puis se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour en discuter.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Pourquoi est-il particulièrement important de dispenser une éducation sur le VIH/sida aux enfants dans les pays en développement?
2. En quoi le fait de voir ses droits violés, par exemple en vivant dans la pauvreté ou en étant sans abri, augmente le risque d'infection au VIH/sida?
3. Les facteurs qui contribuent à la vulnérabilité des enfants et des jeunes au VIH/sida sont-ils les mêmes au Canada que dans les pays en développement?
4. À quel âge les enfants devraient-ils commencer à recevoir une éducation sur le VIH/sida? Pourquoi?

L'histoire de Rebecca : l'éducation sur le VIH/sida commence à l'école¹⁰

« Éviter les relations sexuelles. », lance Rebecca Abraham, jeune fille de 12 ans. « Éviter les garçons. », ajoute sa copine. « Ne pas partager de lames de rasoir ou de seringues. », crie un garçon du fond de la classe.

Il est dix heures... et il y a de l'excitation dans l'air! Dans une classe de l'école primaire Domasi Demonstration, située à Zomba, au Malawi, Martha Chadzamakono vient de poser une question à son groupe d'élèves âgés de 10 à 12 ans : « Que faut-il éviter pour se protéger contre le VIH/sida? » L'enseignante est visiblement satisfaite des réponses obtenues. Rebecca en a une autre.

« Éviter les bars et les lieux où on vend de l'alcool. », affirme-t-elle. Elle n'a pas besoin d'en dire davantage, semble-t-il, puisque ses camarades hochent la tête en signe d'assentiment. Ils connaissent tous les conséquences possibles de traîner dans ce genre d'endroit, ils savent que la consommation d'alcool est susceptible de les amener à adopter des comportements sexuels pouvant mettre leur vie en danger.

Dans des cours de ce genre, dispensés deux fois par semaine aux jeunes Malawiens dès l'âge de 8 ans, les élèves apprennent à prendre des décisions, à résoudre des problèmes, à négocier avec leurs pairs et à s'affirmer. La question de Mme Chadzamakono, toute simple en apparence, visait un objectif précis : aider ces jeunes à réduire leur vulnérabilité au VIH/sida.

De toute l'Afrique, continent dévasté par le sida, le Malawi est l'un des pays les plus gravement touchés par l'épidémie. En effet, 267 personnes contractent le VIH et 139 personnes meurent de maladies liées au sida en moyenne chaque jour. On estime que les affections secondaires au sida ont entraîné le décès de plus de 300 000 personnes depuis 1985, année où le premier cas a été diagnostiqué au pays. Environ 9 % des 10,6 millions d'habitants du Malawi seraient aujourd'hui infectés par le VIH.

Le ministère de l'Éducation, des Sports et de la Culture du Malawi et l'Institut de l'éducation du Malawi ont mis sur pied, avec le soutien de l'UNICEF, un programme de préparation à la vie active. Le programme est présentement à l'essai dans 24 écoles primaires, mais on souhaite l'offrir dans l'ensemble des écoles du pays.

Au Malawi, c'est le groupe des 10 à 14 ans qui présente le plus faible taux de prévalence du VIH. On espère pouvoir maintenir ce taux le plus bas possible en apprenant aux élèves, dans le cadre de cours comme celui-ci, comment se protéger contre le VIH/sida avant qu'ils ne deviennent sexuellement actifs. « Ces jeunes commenceront probablement à avoir des relations sexuelles vers 13 ou 14 ans. », souligne Mme Chadzamakono. « Les parents sont contents de savoir que l'on dit la vérité à leurs enfants au sujet du VIH/sida. »

¹⁰ Source: UNICEF

Le programme vise non seulement à prévenir la propagation du VIH/sida, mais aussi à aider les jeunes comme Rebecca et ses amis à améliorer leurs relations avec le sexe opposé et à prendre leur destinée en main.

En revenant du puits, un seau de 20 litres d'eau en équilibre sur la tête, Rebecca fait tout ce qu'elle peut pour éviter de croiser le regard des garçons faisant partie d'un groupe du coin.

« Je choisis toujours des filles très jeunes parce que je sais qu'elles n'auront pas le VIH. », raconte Davie, jeune homme de 18 ans, dont la petite amie du moment n'a d'ailleurs que 12 ans. Le garçon affirme avoir des relations sexuelles avec elle environ une fois par semaine. « Je ne mets jamais de condom parce que je fais confiance à mon amie. », explique-t-il le plus naturellement du monde. « Et si j'ai confiance en elle, elle aussi doit avoir confiance en moi. »

Grâce au programme de préparation à la vie active, Rebecca a une vision plus éclairée : « Je n'ai pas peur de contracter le sida parce qu'on nous renseigne sur le VIH à l'école. », dit-elle. La belle assurance montrée par la jeune fille, tout autant que ses connaissances sur le VIH, est un gage d'espoir pour l'avenir du Malawi.

La faim des enfants et les droits de l'enfant

Description Les élèves choisissent un pays qui compte un nombre important d'enfants souffrant de la faim et rédigent un rapport dans lequel ils expliquent en quoi la faim chronique constitue une violation des droits de l'enfant.

Les élèves seront amenés à...

- comprendre les différents facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la faim dans les pays en développement
 - reconnaître la sous-alimentation comme une violation des droits de l'enfant selon la Convention des Nations Unies
 - se renseigner sur les initiatives menées dans un pays en particulier pour atténuer les problèmes associés à la sous-alimentation
-

Préparation Aucune préparation n'est requise.

Déroulement Les élèves choisissent un pays qui compte un nombre important d'enfants souffrant de la faim et rédigent un rapport dans lequel ils exposent les divers facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la faim dans ce pays et expliquent en quoi la faim chronique constitue une violation des droits de l'enfant. Il serait important d'encourager les élèves à choisir des pays différents afin de donner l'occasion à la classe d'obtenir de l'information sur la situation dans plusieurs régions du monde.

Les recherches pourraient s'articuler autour des questions suivantes :

1. Quelle est la proportion d'enfants souffrant de la faim dans le pays que vous avez choisi?
2. La situation est-elle comparable à celle qui est observée au Canada et dans d'autres pays développés?
3. Quels sont les facteurs qui contribuent à la faim des enfants dans les pays en développement?
4. En quoi la faim chronique constitue-t-elle une violation des droits de l'enfant? Consultez la Convention des Nations Unies.
5. Quelles initiatives ont été prises pour aider à soulager la faim des enfants dans le pays que vous avez étudié?

Eau et assainissement : études de cas

Description Les élèves se sensibilisent à l'importance de l'accès à une eau saine et à des services d'assainissement pour la santé et le bien-être des enfants en discutant d'études de cas sur le sujet.

Les élèves seront amenés à...

- comprendre comment le manque d'accès à une eau saine et à des services d'assainissement adéquats compromet tous les aspects du développement de l'enfant
 - prendre conscience que l'accès à une eau saine est un droit reconnu à tous les enfants
 - se rendre compte qu'il est essentiel que le Canada fournisse une assistance aux pays en développement
-

Préparation Prévoir une photocopie des études de cas qui figurent aux pages 131 et 132 pour chacun des groupes.

Déroulement La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour discuter des études de cas.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Comment peut se sentir une personne qui doit boire de l'eau contaminée? Pouvez-vous comparer la situation au Canada avec celle à laquelle doivent faire face les enfants dans les pays en développement?
2. Quels droits sont violés dans ces études de cas? Consultez la Convention des Nations Unies.
3. Quelles initiatives devrait prendre le Canada pour aider les enfants des pays en développement dont la santé est en péril à cause de la consommation d'eau contaminée?
4. En quoi le manque d'accès à une eau saine compromet-il tous les aspects de la santé de l'enfant?
5. Tous les enfants dont il est question dans ces études de cas manquent souvent l'école en raison des problèmes d'approvisionnement en eau. Quelles peuvent en être les répercussions sur leur développement ultérieur?

Études de cas

Je m'appelle Elizabeth. J'ai 13 ans et je suis en sixième année. Je serais en septième année aujourd'hui si j'avais pu fréquenter l'école régulièrement. Comme je dois souvent aller chercher de l'eau avec maman au lieu d'aller à l'école, j'accumule les absences, et mes résultats scolaires sont faibles. Nous parcourons de longues distances à pied. Maman n'est jamais à la maison à cause de la corvée d'eau. Il lui arrive souvent de rentrer trop tard pour préparer mon lunch. Je dois alors m'en priver. S'il y avait de l'eau à la maison ou dans les environs, maman n'aurait plus à aller si loin pour en obtenir et elle pourrait nous faire à manger.

Plus de trois kilomètres séparent Jirani de la rivière la plus près. Ceux qui ont de l'argent peuvent s'approvisionner auprès des vendeurs qui apportent de l'eau au village dans leur charrette à ânes; les autres doivent aller chercher l'eau eux-mêmes et la transporter dans des contenants qu'ils portent sur le dos ou sur la tête. La rivière Ndarungu et le puits de l'église catholique locale sont les deux seuls points d'eau. Mais l'eau de la rivière est polluée par les eaux usées de l'Université Egerton et de la conserverie. De plus, les gens qui viennent puiser de l'eau avec leurs ânes font entrer les bêtes directement dans la rivière, et les fermiers des environs y font boire leur bétail. Les cas de fièvre typhoïde et de diarrhée sont très fréquents à Njoro, surtout durant de la saison sèche, car l'eau se fait encore plus rare, et la rivière polluée devient alors notre seule source d'approvisionnement. Trois personnes sur dix contractent la fièvre typhoïde pendant la saison sèche. Les enfants arrivent parfois en retard à l'école parce que leur mère les envoie chercher de l'eau le matin. Ils souffrent beaucoup, car ils doivent marcher près de sept kilomètres, tourmentés par la soif. Il arrive que nous ne puissions même pas laver les vêtements que nous portons à l'école parce qu'il n'y a pas d'eau. Les jeunes de l'école peuvent passer des semaines et même des mois sans prendre un bain. Certains tombent grièvement malades; d'autres meurent. C'est la même chose pour nos animaux : ils meurent de soif, littéralement. Les familles souffrent aussi, car elles n'ont pas d'eau pour boire ni pour cuisiner.

Njoroge, petit garçon de 7 ans, s'étire et pousse un soupir de découragement en pensant à la longue marche qu'il s'apprête à faire le ventre vide, aux longues heures d'attente avant de pouvoir étancher sa soif et calmer son estomac. Le mois dernier, la mère de Njoroge a été très malade; le docteur qui l'a examinée a dit que c'était à cause de l'eau contaminée qu'elle avait bue. Njoroge a alors dû se charger de la corvée d'eau, en plus de prendre soin de sa mère, ce qui l'a amené à manquer souvent l'école. Il avait pris du retard encore une fois, mais sa mère était déterminée à ce qu'il rattrape le temps perdu, car elle tient à ce que son fils réussisse à l'école. La seule rivière où l'on peut puiser de l'eau est située à cinq kilomètres du village, et l'eau n'y coule que trois mois par année. Comme elle est maintenant tarie, les femmes et les enfants doivent aller encore plus loin pour trouver de l'eau. Il est temps de se mettre en route : la mère de Njoroge charge un bidon de trente litres sur son dos et tend un récipient en plastique de 5 litres à son fils, qu'elle pousse par les épaules en disant : « Toi, mon petit paresseux, tu ferais mieux de te dépêcher ou tu arriveras en retard à l'école, et ton professeur, M. Kamau, te donnera toute une correction! »

À l'action!... contribuer à soulager la faim

Description Les élèves se renseignent sur les organisations qui distribuent de la nourriture aux enfants sous-alimentés dans les pays en développement et organisent une collecte de fonds pour soutenir l'organisation de leur choix.

Les élèves seront amenés à...

- se renseigner sur des organisations comme Vision Mondiale et Oxfam et sur le travail qu'elles effectuent de par le monde pour contribuer à combattre la faim des enfants et sensibiliser le public à ce fléau
 - faire une différence pour les enfants sous-alimentés dans les pays en développement
 - faire preuve d'empathie envers les enfants souffrant de faim chronique
-

Préparation Si le temps ou le nombre d'ordinateurs est limité, les élèves pourraient effectuer leurs recherches avant le cours.

Déroulement La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour se renseigner sur les différentes organisations qui recueillent de l'argent pour venir en aide aux enfants sous-alimentés dans les pays en développement.

Les élèves choisiront ensuite l'organisation qu'ils désirent soutenir, puis planifieront un événement pour recueillir des fonds. Il serait important de les encourager à laisser libre cours à leur imagination afin de créer un événement unique.

En guise de prolongement, les élèves devraient être invités à discuter de la nécessité de fournir une aide alimentaire aux enfants dans les pays en développement et de mettre en œuvre des programmes durables pour promouvoir les droits de l'enfant. Il serait opportun de consulter la Convention relative aux droits de l'enfant.

Unité 8 : L'environnement

Résultats d'apprentissage

Les activités proposées dans la présente unité devraient contribuer à l'atteinte des résultats d'apprentissage figurant ci-après (tels qu'ils sont définis dans le programme de sciences sociales de douzième année des provinces du Canada atlantique [Atlantic Canada Social Studies Curriculum for grade 12]).

Pour satisfaire aux attentes, les élèves doivent pouvoir :

- analyser les questions importantes concernant les droits, les responsabilités, les rôles et le statut des citoyens, en tant qu'individus ou groupes, dans un contexte local, national et international
- démontrer leur sens civique en posant des gestes appropriés à leur âge
- analyser comment la fonction d'un groupe peut être influencée par des facteurs tels que l'origine ethnique, l'âge, le sexe et le statut des membres
- évaluer le rôle des institutions économiques et leur impact sur les individus et les organismes publics et privés
- évaluer les causes et les conséquences des problèmes relatifs aux droits universels de la personne ainsi que d'autres problèmes de portée mondiale et analyser les solutions possibles
- analyser et expliquer comment les cultures répondent aux besoins et aux désirs de leurs membres
- mettre à profit leur connaissance des concepts de l'économie en proposant des solutions aux questions économiques d'actualité comme la disparité et le développement durable
- sélectionner et utiliser les outils, les technologies et les représentations géographiques appropriés pour évaluer les problèmes et les questions
- évaluer des problèmes complexes en posant des questions géographiques et en y répondant ainsi qu'en recueillant, en gérant et en analysant des données géographiques
- utiliser les concepts spatiaux pour comprendre l'interaction entre les humains et l'environnement
- comprendre en quoi l'environnement dans lequel vit un individu influence sa façon d'appréhender le monde qui l'entoure
- analyser les causes de la modification de l'environnement par l'homme et ses répercussions sur les systèmes de l'environnement
- appliquer les concepts de temps, de continuité et de changement
- interpréter des modèles de causalité et les utiliser pour prédire les changements
- proposer et évaluer des stratégies aptes à favoriser un avenir meilleur

Fiche d'information sur l'environnement

La croissance démographique

- Dix-neuf siècles ont dû s'écouler avant que la population mondiale ne franchisse le cap des deux milliards de personnes. En 1960, elle s'élevait à trois milliards, puis a ensuite doublé en quarante ans pour atteindre six milliards en 2000.
- La croissance rapide de la population a des répercussions sur la qualité de l'air et sur la disponibilité des terres fertiles et des réserves d'eau douce. Des taux élevés de consommation (comme ceux qui sont observés dans le monde industrialisé) sont synonymes de taux élevés de pollution.
- L'éducation et l'accès à des méthodes contraceptives efficaces peuvent contribuer à freiner la croissance démographique.

Le changement climatique

- On croit que le changement climatique attribuable à l'accumulation des gaz à effet de serre provoquera une dégradation importante des écosystèmes et exposera des millions de personnes à la faim.
- On prévoit un accroissement des températures, une élévation du niveau de la mer et une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les tempêtes hivernales violentes, les vagues de chaleur et les tornades.
- Les forêts et les fermes pourraient devenir plus vulnérables aux ravageurs, aux maladies et aux incendies. La modification du régime des précipitations augmentera les risques de sécheresses et d'inondations dans de nombreux endroits.
- On s'attend à ce que la malaria, la fièvre de dengue et d'autres maladies tropicales se propagent dans de nouvelles régions. Le changement climatique risque d'entraîner de graves répercussions sur la santé et le bien-être de la population canadienne. Par exemple, un lien a été établi entre la pollution atmosphérique et l'augmentation d'affections respiratoires telles que l'asthme ainsi que de la mortalité associée à ces maladies.

Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant

- Article 1** Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans.
- Article 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les questions qui concernent les enfants.
- Article 6** L'enfant a droit à la survie, et l'État a la responsabilité d'assurer la survie de l'enfant.
- Article 24** L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux.
- Article 27** L'enfant a droit à un niveau de vie suffisant, et l'État a la responsabilité d'aider les parents qui ne sont pas en mesure d'assumer leurs responsabilités envers leurs enfants.

Autres accords internationaux

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992)

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée en mai 1992 dans le cadre du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, établit un cadre d'action pour maîtriser et réduire les émissions de gaz à effet de serre. En signant la Convention, les pays se sont engagés à ramener leurs émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990. La Convention est entrée en vigueur au Canada le 21 mars 1994. En conséquence, le gouvernement canadien a accepté de prendre des mesures afin de limiter ses émissions de gaz à effet de serre, principalement le bioxyde de carbone (CO₂) et le méthane (CH₄). Les articles clés de la Convention sont les suivants :

Article 2 Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui permette aux écosystèmes de s'adapter naturellement et qui ne menace pas la production alimentaire.

Article 3 Préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures. Les pays développés doivent fournir une assistance aux pays en développement de façon à ce qu'ils puissent respecter les termes de la Convention.

Protocole de Kyoto (1997)

L'adoption du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies, en 1997, a été motivée par le fait que la Convention sur le climat s'est révélée insuffisante et que les émissions de gaz à effet de serre continuaient d'augmenter. Les éléments clés du Protocole de Kyoto sont les suivants :

- a) Le Protocole de Kyoto impose aux pays développés de réduire le total de leurs émissions de six gaz à effet de serre d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 au cours de la période d'engagement allant de 2008 à 2012.
- b) Le Protocole de Kyoto prévoit l'établissement d'un « mécanisme pour un développement propre » pour aider les pays en développement à réaliser des projets visant à réduire le réchauffement planétaire. Dans le cadre de ce mécanisme, les pays développés (comme le Canada) peuvent être autorisés à accroître leurs émissions de gaz à effet de serre s'ils investissent dans un projet qui contribue à réduire la pollution dans un autre pays.

Quelques initiatives canadiennes

En novembre 2001, le gouvernement canadien a dévoilé les détails de 28 initiatives visant spécifiquement à s'attaquer au problème du changement climatique. Ces projets, qui représentent un investissement total de 425,15 millions de dollars, devraient permettre au Canada de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de plus de 23,7 mégatonnes d'ici 2010. Les initiatives annoncées ciblent des secteurs clés comme les transports et l'industrie, qui sont responsables de 90 % des émissions de gaz à effet de serre au pays.

Le gouvernement canadien a créé le Fonds d'appui technologique au développement durable et la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère dans le but d'appuyer la recherche dans le domaine des sciences et des nouvelles technologies. De plus, le gouvernement fédéral a mis en place deux Fonds d'investissement municipal vert afin d'aider les municipalités à réaliser leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

L'ACDI débourse 50 millions de dollars par année pour financer des programmes démographiques et de santé reproductive dans les pays en développement.

Le Canada a fourni, par l'entremise de l'ACDI, une contribution substantielle pour venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles (éruption volcanique au Congo, tremblements de terre au Pérou et au Pakistan, inondations au Mozambique et au Malawi, notamment).

Environnement 3000

Description Les élèves examinent de façon critique l'état de l'environnement et considèrent les répercussions à long terme de sa dégradation.

Les élèves seront amenés à...

- réfléchir de façon critique à l'état de l'environnement mondial
- comprendre quelles seront les répercussions à long terme si les politiques environnementales existantes demeurent les mêmes et que les tendances actuelles se maintiennent
- prendre conscience de l'importance d'un environnement mondial sain pour les droits des enfants de demain

Préparation Prévoir une photocopie de la fiche de renseignements sur le Protocole de Kyoto, qui figure à la page 140, pour chacun des élèves.

Si le temps ou le nombre d'ordinateurs est limité, les élèves pourraient effectuer leurs recherches avant le cours.

Déroulement Les élèves se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq). Chacun des groupes doit sélectionner une date dans l'avenir et choisir un thème (air, eau, forêts, catastrophes naturelles, par exemple), puis se renseigner à ce sujet en effectuant des recherches dans Internet, à la bibliothèque, dans les journaux, etc. Les groupes discuteront ensuite de la façon dont les droits de l'enfant seront compromis si le Protocole de Kyoto n'est pas ratifié et que la dégradation de l'environnement se poursuit au rythme actuel.

En guise de conclusion, chacun des élèves pourrait utiliser le moyen d'expression de son choix – poème, chanson, article de journal, bande dessinée, etc. – pour illustrer l'impact de la détérioration de l'environnement, en mettant en évidence les violations des droits qui en découlent. Les travaux pourraient ensuite être exposés dans la classe ou dans les corridors de l'école.

Fiche de renseignements sur le Protocole de Kyoto

- Au titre du Protocole de Kyoto, le Canada est tenu de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % par rapport à leur niveau de 1990.
- Comme une serre, les gaz présents dans l'atmosphère, tels le bioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux, retiennent la chaleur du soleil sur la planète, ce qui contribue à en faire un lieu habitable. Sans cet effet de serre naturel, la température moyenne de la terre serait de -18°C et donc trop froide pour permettre la vie. Cependant, les concentrations excessives de gaz à effet de serre attribuables aux activités humaines, comme la production d'électricité, l'agriculture et les transports, entraînent des conséquences néfastes sur l'environnement.
- On croit que les gaz à effet de serre contribuent au réchauffement planétaire et provoquent une dégradation importante des écosystèmes. En conséquence, on prévoit un accroissement à l'échelle mondiale des phénomènes météorologiques extrêmes, de la pollution atmosphérique et des problèmes agricoles. Des répercussions sur la santé humaine sont à craindre : augmentation de la faim dans le monde, pénurie d'eau saine, multiplication des affections respiratoires et propagation de maladies comme la malaria et la fièvre de dengue à de nouvelles régions.
- Le Canada est le neuvième producteur mondial de gaz à effet de serre; il est cependant l'un des trois plus importants si l'on considère les émissions par personne (environ 24 tonnes/habitant). De plus, les émissions de gaz à effet de serre au pays ont connu une hausse de 20 % entre 1990 et 2000, selon les estimations.
- D'après une étude menée par l'Institut Tellus de Boston, la ratification du Protocole de Kyoto se traduirait par des avantages économiques pour le Canada. Les auteurs de l'étude concluent en effet que les bénéfices qui découleraient de la mise en œuvre d'une politique de réduction des émissions annuelles de gaz à effet de serre dépasseraient les coûts générés. Ils prévoient l'ajout net de 52 000 emplois dans l'économie générale en raison de la réorientation des dépenses à la consommation pour les combustibles et l'électricité vers d'autres biens, services, activités et investissements. De plus, ils estiment que le Canada économiserait environ 1,2 milliard en frais de santé grâce à la diminution des problèmes liés à la pollution atmosphérique. En outre, la réduction des pluies acides et des émissions de mercure serait synonyme d'une meilleure protection des habitats du poisson et de la faune.
- Le gouvernement de l'Alberta soutient que l'adoption du Protocole de Kyoto pourrait coûter au Canada de 23 à 40 milliards par année. Selon une étude réalisée par les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, l'application du Protocole de Kyoto entraînerait, d'ici 2010, la perte de 450 000 emplois manufacturiers et engendrerait des coûts de 25,6 milliards. Par ailleurs, certains scientifiques sont d'avis que le réchauffement planétaire s'inscrit dans le cycle naturel des choses et qu'il n'est pas causé par les émissions de gaz à effet de serre.

La pollution et les droits de l'enfant

Description Les élèves lisent des études de cas et discutent de l'impact de la pollution sur les droits de l'enfant et en discutent en petits groupes.

Les élèves seront amenés à...

- comprendre que les problèmes environnementaux ont des répercussions sur les enfants du monde entier
- prendre conscience du lien étroit qui existe entre environnement sain et respect des droits
- se pencher sur le droit de tous les enfants de grandir et de se développer dans un environnement sain

Préparation Prévoir une photocopie des études de cas qui figurent à la page 142 pour chacun des élèves.

Déroulement La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour discuter des études de cas, qui mettent en relief l'impact de l'environnement sur la santé et les droits des enfants.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. De quelle façon des situations comme celles qui sont décrites dans ces études de cas compromettent-elles les droits de tous les enfants du monde?
2. Pourquoi de telles violations des droits persistent-elles?
3. Comment pourrait-on envisager la coopération internationale pour régler les problèmes actuels et prévenir des problèmes similaires dans l'avenir?

Études de cas

Dans certaines écoles d'Australie, les élèves doivent porter des chapeaux semblables à des casques de légionnaires (qui recouvrent la tête et la nuque) s'ils vont jouer dehors pendant la récréation en raison de l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Il y a des villes en Amérique du Sud où la pollution atmosphérique est telle que les enfants qui demeurent longtemps à l'extérieur doivent porter des masques chirurgicaux. La situation est semblable dans certaines villes du Canada où l'on demande aux enfants de ne pas sortir les jours où la pollution atmosphérique est particulièrement élevée.

Dans de nombreuses régions du monde, la concentration de toxines marines est si élevée que les populations autochtones voient leurs sources traditionnelles de nourriture menacées et mangent maintenant des poissons contenant des toxines comme les BPC, qui peuvent contaminer le lait maternel.

Dans certains lacs du Canada, la baignade n'est autorisée que lorsque la concentration des eaux usées est jugée acceptable : les enfants doivent vérifier le niveau de pollution avant de s'y rendre.

Les enfants vivant à proximité de vieilles bases militaires (la Clark Air Base aux Philippines, par exemple) sont exposés aux toxines, qui sont associées à des taux élevés de cancers infantiles.

Répondre aux urgences humanitaires¹¹

Description Les élèves se sensibilisent à l'impact des catastrophes humanitaires en concevant un établissement humain et en élaborant un plan d'intervention pour répondre à une urgence humanitaire.

Les élèves seront amenés à...

- se renseigner sur différents types d'établissements humains et sur leurs infrastructures
- considérer l'impact des catastrophes humanitaires sur les communautés
- prendre conscience des répercussions des catastrophes humanitaires sur les enfants
- comprendre la nécessité des programmes d'aide en cas de catastrophe

Préparation

Chacun des groupes devra avoir à sa disposition :

- une feuille de papier pour cartes
- un ensemble de marqueurs de différentes couleurs
- une des fiches « Types d'établissements humains » et la fiche « Types de catastrophes » correspondante, qui figurent aux pages 145 à 149.
- un tableau « Impact de la catastrophe et plan de redressement », qui apparaît à la page 150.

Déroulement

Première étape : Les élèves passent en revue différents types d'établissements humains (cités, villes, villages) et leurs infrastructures ainsi que les principaux modes d'occupation de l'espace (à proximité de points d'eau, dans une vallée de montagne). Il conviendrait de discuter avec eux de l'influence de la pauvreté ou de la richesse tant sur les infrastructures que sur les caractéristiques des établissements humains.

Deuxième étape : Les élèves se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq). Chacun des groupes reçoit une feuille de papier pour cartes, un ensemble de marqueurs de couleur et une des fiches « Types d'établissements humains », de laquelle il devra s'inspirer pour concevoir un établissement humain.

¹¹ « Répondre aux urgences humanitaires » s'inspire d'une activité conçue par l'UNICEF.
<http://www.unicef.ca/eng/unicef/lessons/humanitarian/activ2.htm>

Les élèves pourraient notamment inclure sur leur carte :

- caractéristiques géographiques/topographiques
- densité de la population
- types d'habitations
- infrastructures de base : services de santé, école(s), source(s) d'eau, route(s), réseau électrique, réseau d'égouts, etc.

Troisième étape : Chacun des groupes se voit remettre la fiche « Types de catastrophes » qui correspond à la fiche « Types d'établissements humains » qu'il a reçue. La fiche « Types de catastrophes » décrit un événement à l'origine d'une urgence humanitaire. Les élèves doivent discuter de l'impact de la catastrophe sur l'établissement humain qu'ils ont conçu, puis déterminer le type d'assistance humanitaire requise. Les groupes devront ensuite remplir le tableau « Impact de la catastrophe et plan de redressement », qui leur aura été remis.

Quatrième étape : Les groupes présentent à la classe leur établissement humain, décrivent brièvement la catastrophe et son impact, puis exposent les mesures de redressement qui s'imposent.

En guise de conclusion, les élèves seront invités à échanger leurs idées dans le cadre d'une discussion générale.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Qu'est-ce qui peut rendre un établissement humain particulièrement vulnérable aux effets des catastrophes naturelles?
2. Pourquoi les enfants sont-ils susceptibles de souffrir davantage des répercussions des catastrophes naturelles que les adultes?
3. De quelle façon les droits des enfants sont-ils violés dans les situations d'urgence humanitaire?
4. De quel type d'assistance les communautés ont-elles besoin pour se relever d'une catastrophe humanitaire?

Types d'établissements humains	Types de catastrophes
<p>A. Ville sise entre les montagnes et la mer. Les familles les plus pauvres vivent à flanc de montagne.</p>	<p>A. Ouragan : Vents dévastateurs d'une vitesse de 125 km/heure accompagnés de tonnerre, d'éclairs et de précipitations violentes et qui génèrent une houle cyclonique.</p>
<p>B. En raison de taux élevés de chômage et de pauvreté, un grand nombre de personnes vivent en plein champ, dans un parc de caravanes destiné aux gens à faible revenu.</p>	<p>B. Tornade : Tourbillon de vent violent et destructeur se manifestant sous la forme d'un nuage en entonnoir; le mouvement tourbillonnaire atteint une vitesse d'environ 200 km/heure.</p>
<p>C. Beaucoup de personnes déplacées vivent dans des tentes, dans un camp de réfugiés sans réseau d'égouts et dépendent de la rivière locale pour combler tous leurs besoins en eau.</p>	<p>C. Cyclone : Perturbation atmosphérique tourbillonnaire qui engendre une tempête violente et de fortes pluies.</p>

<p>D. La ville est construite dans une plaine d'inondation sise à l'embouchure d'un vaste bassin fluvial. Les gens les plus pauvres vivent dans des maisons de fortune le long du fleuve et de ses affluents.</p>	<p>D. Inondation : Des pluies abondantes font déborder le fleuve. L'eau engloutit tous les bâtiments de la ville et atteint presque la cime des arbres. Par suite de l'inondation, qui s'est produite pendant la nuit, des zones sont submergées de façon permanente et de nouvelles zones sont créées.</p>
<p>E. Zone urbaine densément peuplée située dans un pays riche.</p>	<p>E. Tempête de verglas : Conditions météorologiques exceptionnelles qui entraînent la formation d'une épaisse couche de glace sur absolument tout, ce qui provoque l'interruption du courant, le gel des conduites d'eau ainsi que des accidents de la route.</p>
<p>F. Petite communauté rurale isolée située dans un pays en développement. Les habitants dépendent de la culture du soya et doivent travailler très dur pour faire des profits.</p>	<p>F. Invasion de sauterelles : Des nuées de sauterelles s'abattent sur la localité et dévorent toute la végétation.</p>

<p>G. Ville côtière dépendant de la pêche et du tourisme située dans un pays en développement.</p>	<p>G. Tsunami : Vague gigantesque et destructrice engendrée par un séisme ou une éruption volcanique.</p>
<p>H. Mégalopole située dans un pays en développement. On y retrouve un grand nombre de bâtiments mal construits, dans lesquels les employés, victimes de conditions de travail inacceptables, sont souvent enfermés à clé comme mesure de prévention contre le vol.</p>	<p>H. Séisme : Violente secousse causée par les mouvements de l'écorce terrestre.</p>
<p>I. Grande ville sise dans une vallée de montagne. Une seule route dessert la ville, dont les banlieues accueillent bon nombre de familles défavorisées.</p>	<p>I. Éboulement : Des masses de terre et de roches dévalent de la montagne en raison de fortes pluies.</p>

<p>J. Petit village situé dans un pays riche. Les habitants vivent de l'agriculture.</p>	<p>J. Sécheresse : Période prolongée de temps sec, sans pluie.</p>
<p>K. Petite communauté agricole située dans un pays en développement. Les enfants doivent emprunter la seule route qui traverse la localité pour se rendre à l'école.</p>	<p>K. Conflit armé : Un groupe rebelle pose des mines sur la route desservant la communauté et dans les terres agricoles environnantes.</p>
<p>L. Communauté sise en bordure d'une baie, qui dépend presque exclusivement de l'industrie des mollusques. La plupart des habitants vivent à proximité de la baie, populaire lieu de baignade et de rassemblement.</p>	<p>L. Pollution des eaux : Une industrie locale rejette des produits chimiques hautement toxiques dans la baie.</p>

<p>M. Petite colonie située dans un pays en développement. En raison du temps sec qui sévit depuis un bon moment, les animaux de ferme boivent maintenant dans le petit lac qui constitue l'unique source d'eau de la communauté.</p>	<p>M. Épidémie : La seule source d'eau de la colonie est contaminée par une bactérie, ce qui a causé une épidémie de diarrhée et de choléra.</p>
<p>N. Ville de taille moyenne située dans un pays en développement. De grands progrès y ont été réalisés en ce qui concerne la réalisation de nombreux droits, notamment en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services.</p>	<p>N. VIH/sida : Au cours de la dernière décennie, l'épidémie de VIH/sida s'est constamment aggravée dans cette ville et a maintenant atteint des proportions de crise : une personne sur dix souffre du VIH/sida. Les cliniques médicales et les écoles ferment leurs portes à cause du manque de personnel, et de nombreux enfants, devenus orphelins, doivent s'occuper de leurs jeunes frères et sœurs.</p>
<p>O. Importante ville d'un pays riche située près d'une centrale nucléaire, qui non seulement lui fournit son électricité, mais qui est aussi le plus gros employeur de la communauté.</p>	<p>O. Accident nucléaire : Le cœur d'un réacteur nucléaire situé à une vingtaine de kilomètres de la ville est entré en fusion.</p>

Impact de la catastrophe et plan de redressement

Catastrophe : _____

	Description de l'impact	Assistance requise
Environnement physique		
Habitations		
Route(s)		
Réseau d'égouts		
Source(s) d'eau		
École(s)		
Services de santé		
Réseau électrique		
Vie quotidienne		
Bien-être des enfants		

La Déclaration des droits de l'enfant en matière d'environnement

Description Les élèves considèrent les mesures qui s'imposent pour protéger l'environnement et les risques environnementaux contre lesquels les enfants devraient être protégés, puis rédigent une déclaration des droits et responsabilités en matière d'environnement sur la base de leurs conclusions.

Les élèves seront amenés à...

- définir clairement les responsabilités qui découlent de leur droit à un environnement sain
- réfléchir de façon critique à l'état de l'environnement
- prendre conscience du caractère indissociable des droits et des responsabilités

Préparation

Reproduire au tableau la citation suivante :

Des mesures urgentes doivent être prises [...] pour assurer le bien-être et la sécurité des générations futures en protégeant l'environnement aux niveaux mondial, national et local.

– Mouvement mondial en faveur des enfants (2002)

Déroulement

Les élèves se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) et lisent la citation inscrite au tableau. Avant de réaliser l'activité, il serait important d'expliquer à la classe que le droit à un environnement sain est seulement implicite dans la Convention relative aux droits de l'enfant et qu'il n'existe pas de droits se rapportant spécifiquement à la protection contre les contaminants environnementaux, la dégradation de l'environnement et les catastrophes environnementales ni de droits relatifs à la préparation aux catastrophes.

Première étape : Les groupes dressent une liste des répercussions possibles pour les enfants du fait de vivre dans un milieu qui présente des risques environnementaux.

Deuxième étape : Les groupes décrivent ce qui devrait être fait pour préserver l'environnement et protéger les enfants contre les risques environnementaux pour la santé.

Troisième étape : Les groupes rédigent une déclaration des droits de l'enfant en matière d'environnement. Les élèves doivent garder à l'esprit que les droits sont indissociables

des responsabilités et qu'à chaque droit correspond des responsabilités ou des obligations, qui peuvent concerner les gouvernements nationaux et locaux, les groupes internationaux, les parents, les jeunes et les enfants. (Par exemple, si on énonce le droit à la protection contre la fumée du tabac dans l'environnement, on doit aussi imposer à tous l'obligation de s'abstenir de fumer dans les lieux où se trouvent des enfants et imposer au gouvernement l'obligation de promulguer et d'appliquer des lois antitabac.).

Une fois que les déclarations auront été présentées à la classe, les élèves pourraient être invités à élaborer une déclaration commune à partir des idées de tous les groupes. La déclaration finale pourrait ensuite être distribuée dans l'école et dans la communauté si les élèves le désirent.

À l'action!... Conférence internationale sur le réchauffement planétaire

Description Les élèves présentent une simulation de conférence internationale sur le réchauffement planétaire afin de sensibiliser les autres élèves de l'école aux répercussions du réchauffement planétaire et de la pollution industrielle sur les enfants et les familles du monde entier.

Les élèves seront amenés à...

- se renseigner sur les effets du réchauffement planétaire
- découvrir les stratégies de lutte contre le réchauffement planétaire qui sont mises en œuvre dans un pays en particulier
- prendre conscience de l'impact du réchauffement planétaire sur les enfants et les familles
- comprendre en quoi le réchauffement planétaire entraîne des violations des droits de l'enfant

Préparation

Réserver un endroit dans l'école (gymnase, vaste local de classe, salle à usages multiples, etc.) pour tenir la conférence.

Inviter les élèves et le personnel de l'école à assister à l'événement.

Disposer à l'intention des participants des chaises et/ou des bureaux en demi-cercle à l'avant du local et désigner une zone où les représentants des différents pays feront leur présentation.

Déroulement

La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves). Chacun d'entre eux doit choisir un pays industrialisé (comme le Japon, l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni, la France, la Belgique, l'Allemagne ou les Pays-Bas) et se renseigner sur l'impact du réchauffement planétaire sur les enfants et les familles de ce pays.

Une fois les recherches terminées, tous les groupes se choisiront un porte-parole, qui s'exprimera au nom de son pays à la conférence. Les autres élèves représenteront les membres de l'audience et seront encouragés à poser des questions.

Les groupes prépareront ensuite leur présentation et dresseront une liste de questions pouvant être posées par l'assistance.

Les recherches et les présentations des groupes pourraient être axées sur les questions suivantes :

1. Qu'est-ce que le réchauffement planétaire?
2. Quels sont les facteurs qui y contribuent?
3. Quelles sont les répercussions du réchauffement planétaire sur les communautés, les familles et les enfants?
4. En quoi le réchauffement planétaire entraîne-t-il des violations des droits de l'enfant? Référez-vous à la Convention des Nations Unies.
5. Le pays que vous avez choisi a-t-il pris des mesures pour lutter contre le réchauffement planétaire? Si oui, lesquelles?
6. A-t-il signé/ratifié le Protocole de Kyoto? Qu'avez-vous à dire à ce sujet?
7. Quelles initiatives pourraient prendre les élèves, ou les jeunes, pour participer à la lutte contre le réchauffement planétaire?

Unité 9 : La famille

Résultats d'apprentissage

Les activités proposées dans la présente unité devraient contribuer à l'atteinte des résultats d'apprentissage figurant ci-après (tels qu'ils sont définis dans le programme de sciences sociales de douzième année des provinces du Canada atlantique [Atlantic Canada Social Studies Curriculum for grade 12]).

Pour satisfaire aux attentes, les élèves doivent pouvoir :

- analyser les questions importantes concernant les droits, les responsabilités, les rôles et le statut des citoyens, en tant qu'individus ou groupes, dans un contexte local, national et international
- démontrer leur sens civique en posant des gestes appropriés à leur âge
- analyser comment la fonction d'un groupe peut être influencée par des facteurs tels que l'origine ethnique, l'âge, le sexe et le statut des membres
- évaluer les causes et les conséquences des problèmes relatifs aux droits universels de la personne ainsi que d'autres problèmes de portée mondiale et analyser les solutions possibles
- analyser et expliquer comment les cultures répondent aux besoins et aux désirs de leurs membres
- analyser les facteurs qui influencent l'image de soi et contribuent à la construction d'une vision du monde
- analyser et évaluer les possibilités et les défis dans un monde de plus en plus interdépendant
- évaluer et proposer des solutions aux problèmes découlant des interactions entre les individus, les groupes et les sociétés

Fiche d'information sur la famille

Adoption internationale

- On estime qu'il y a chaque année 20 000 adoptions internationales dans le monde, dont 2 000 impliquent des Canadiens. La pauvreté, la guerre et les bouleversements sociaux sont les principaux facteurs à l'origine des adoptions internationales.
- La politique de limitation des naissances de la Chine, qui impose des pénalités aux familles ayant plus d'un enfant, est source de discrimination envers les filles à cause de la préférence traditionnelle pour les garçons. En conséquence de cette politique, de nombreuses familles abandonnent leurs filles nouveau-nées, les orphelinats sont surpeuplés et les adoptions internationales de petites filles chinoises se multiplient.
- La plupart des adoptions réalisées au Canada impliquent des enfants nés à l'étranger. Cette situation s'explique notamment par le fait que les pays étrangers imposent moins d'exigences aux candidats que la plupart des agences d'adoption au Canada. Beaucoup d'enfants seront donc élevés dans une culture différente de leur culture d'origine.

Enlèvement international d'enfants

- L'augmentation du taux de mariages mixtes et du taux de divorce ainsi que l'accessibilité accrue des déplacements internationaux ont entraîné une multiplication des cas d'enlèvements internationaux d'enfants.
- Au Canada, on enquête présentement sur des centaines de cas d'enfants disparus, qui ont été enlevés et emmenés à l'étranger. Depuis la signature de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, 375 enfants canadiens ont cependant été rendus à leur famille.
- En décembre 2001, la législation canadienne a été amendée pour faire en sorte que les enfants qui voyagent à l'étranger soient tenus de posséder un passeport individuel valide comprenant une photographie et d'autres renseignements signalétiques, plutôt que d'avoir leur nom inscrit dans le passeport d'un de leurs parents, ce qui devrait réduire le nombre d'enlèvements parentaux vers l'étranger.

Enfants de la rue

- Tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, des millions d'enfants se retrouvent dans la rue à cause de la pauvreté ou de la violence dont ils sont victimes à la maison.
- Les enfants qui vivent ou qui travaillent dans la rue sont exposés à beaucoup plus de risques que la plupart des autres enfants. Ils sont en effet susceptibles de faire l'objet de harcèlement, de devenir toxicomanes, de contracter des maladies transmissibles sexuellement, de souffrir de blessures entraînées par des actes de violence et de

mourir prématurément. Pour survivre, bon nombre d'entre eux doivent mendier, voler ou se prostituer; quelques-uns peuvent travailler de façon sporadique, le plus souvent comme plongeurs ou laveurs de voitures.

- Dans certaines régions, les enfants de la rue courent également le risque d'être assassinés dans le cadre d'opérations de « nettoyage social », comme à Ciudad Guatemala, où il y aurait environ 5 000 enfants de la rue.

Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant

- Article 1** Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans.
- Article 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les questions qui concernent les enfants.
- Article 5** Les parents ont la responsabilité de guider l'enfant, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, dans l'exercice des droits qui lui sont reconnus.
- Article 7** L'enfant a le droit de recevoir un nom, d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.
- Article 9** L'enfant a le droit de vivre avec ses parents et d'entretenir des relations avec ses deux parents, à moins que ce ne soit contraire à son intérêt supérieur.
- Article 10** L'enfant a le droit de quitter tout pays et d'entrer dans tout autre pays à des fins de réunification familiale ou pour demeurer en relation avec ses deux parents.
- Article 11** L'État s'engage à prendre des mesures pour lutter contre les déplacements et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger.
- Article 18** Les parents ont la responsabilité d'agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et l'État a la responsabilité d'assister les parents dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et d'assurer la mise en place de services de garde.
- Article 20** L'enfant privé de milieu familial a droit à une protection et à une aide spéciales de l'État.
- Article 21** L'État a la responsabilité de réglementer la procédure d'adoption, dans les pays où l'adoption est autorisée, et de s'assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant soit toujours la considération primordiale.

Autres accords internationaux

Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (1993)

Le Canada a ratifié la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale en 1996. Ce traité multilatéral a trois objectifs principaux : 1) renforcer la protection des droits de l'enfant dans l'adoption internationale, 2) instaurer un système de coopération en matière d'adoption internationale entre les États contractants et 3) assurer la reconnaissance des adoptions réalisées selon la Convention. Les articles clés de la Convention sont les suivants :

Article 1 Les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans le respect des droits fondamentaux qui lui sont reconnus.

Article 2 La Convention s'applique seulement si l'enfant devant être adopté réside dans un pays où la Convention est en vigueur et si les futurs parents adoptifs habitent dans un pays qui a également signé la Convention.

Article 4 La Convention stipule qu'un enfant ne peut être adopté que si les autorités du pays d'origine :

- a) ont établi que l'enfant est adoptable;
- b) ont constaté, après avoir dûment examiné les possibilités de placement de l'enfant dans son État d'origine, qu'une adoption internationale répond à l'intérêt supérieur de l'enfant;
- c) se sont assurées que le consentement éclairé et volontaire des tuteurs de l'enfant a été obtenu;
- d) se sont assurées que les souhaits et avis de l'enfant ont été pris en considération eu égard à son âge.

Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants (1980)

Le Canada a ratifié la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants en 1983. La Convention a pour objectif principal d'assurer le retour rapide des enfants enlevés dans leurs pays d'origine. Ses articles clés sont les suivants :

Article 1 Les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le retour rapide des enfants déplacés illicitement dans tout État contractant et veiller à ce que les droits de garde et de visite existant dans un État soient effectivement respectés dans les autres États.

Article 3 Le déplacement ou le non-retour d'un enfant est considéré comme illicite lorsqu'il a lieu en violation d'un droit de garde attribué à une autre personne.

Résolution 48/136 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sort tragique des enfants des rues (1993)

Cette résolution a été adoptée en réponse aux préoccupations soulevées par le nombre croissant d'enfants des rues dans le monde, par les conditions sordides dans lesquelles ils sont souvent contraints de vivre et par les actes violents, y compris le meurtre, qui sont commis contre eux. La résolution exhorte les gouvernements à chercher activement des solutions d'ensemble pour mettre fin à la violence envers les enfants des rues, à leur fournir une alimentation, un hébergement, des soins de santé et une éducation convenables et à prendre des mesures pour les réintégrer pleinement dans la société.

Quelques initiatives canadiennes

Le Canada a mis sur pied un programme unique appelé *Nos enfants disparus*, dans le cadre duquel la GRC, les ministères du Revenu, de la Citoyenneté et de l'Immigration, des Affaires étrangères et du Commerce international joignent leurs efforts pour retrouver et récupérer les enfants disparus.

Au Brésil, l'ACDI a appuyé le Mouvement national en faveur des enfants de la rue, projet visant à empêcher la propagation du VIH/sida parmi les enfants de la rue.

À Lima, au Pérou, le Fonds canadien d'initiatives locales de l'ACDI a financé un refuge pour les jeunes de la rue, connu sous le nom de *Centro de Integración de menores con amor*.

Problèmes de garde et enlèvements parentaux vers l'étranger

Description	Les élèves examinent l'étude de cas « Problèmes de garde et enlèvements parentaux vers l'étranger », dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention de La Haye sur l'enlèvement international d'enfants.
Les élèves seront amenés à...	<ul style="list-style-type: none">➤ reconnaître la nécessité de respecter les droits de l'enfant dans les litiges concernant la garde des enfants➤ comprendre les difficultés que vivent les enfants impliqués dans des litiges au sujet de leur garde➤ se pencher sur la façon dont le système de justice traite les cas d'enlèvements internationaux d'enfants
Préparation	Prévoir une photocopie de l'étude de cas « Problèmes de garde et enlèvements parentaux vers l'étranger », qui figure à la page 162, pour chacun des élèves.
Déroulement	<p>La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour lire l'étude de cas et en discuter.</p> <p>Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Quels sont les droits de la Convention des Nations Unies qui s'appliquent au présent cas?2. La décision de rapatrier les enfants dans leur pays est-elle conforme à la Convention de La Haye?3. La décision a-t-elle été prise dans l'intérêt supérieur des enfants?4. De quelle façon régleriez-vous les litiges internationaux en matière de garde de façon à respecter les droits de l'enfant?

Étude de cas

Problèmes de garde et enlèvements parentaux vers l'étranger

Françoise Lauzan a obtenu la garde de ses deux enfants, Étienne, 6 mois, et Madeleine, 28 mois, au terme d'une longue et âpre bataille juridique contre son ancien mari, Philippe, dont elle avait récemment divorcé. Quelques semaines après la décision du tribunal, Philippe a rendu visite aux enfants; il les a kidnappés et a quitté la France avec eux. Cinq ans se sont écoulés avant que Françoise ne retrouve Philippe et les enfants, qui vivaient heureux aux États-Unis depuis leur départ de France. Une fois découvert, Philippe s'est enfui au Canada avec les enfants, mais on les a rapidement identifiés. Philippe a été arrêté, et Étienne et Madeleine – qui ont presque 6 ans et 8 ans aujourd'hui – ont retrouvé leur mère et sont retournés vivre avec elle en France.

Enfants de la rue et « nettoyage social »

Description Les élèves discutent de l'article « Menaces de morts contre les enfants de la rue du Nicaragua », qui porte sur les meurtres d'enfants de la rue perpétrés dans le cadre d'opérations de « nettoyage social ».

Les élèves seront amenés à...

- se sensibiliser davantage aux violations des droits dont sont victimes les enfants de la rue
 - saisir le lien entre le non-respect des droits de l'enfant et la criminalité chez les jeunes
 - prendre conscience de l'existence du phénomène du « nettoyage social »
-

Préparation Prévoir une photocopie de l'article « Menaces de morts contre les enfants de la rue du Nicaragua », qui figure à la page 164, pour chacun des élèves.

Déroulement Les élèves lisent l'article, puis se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour en discuter.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Quels sont les facteurs qui peuvent amener des enfants à se retrouver dans la rue? Ces facteurs sont-ils les mêmes au Canada que dans les pays en développement comme le Nicaragua? En quoi sont-ils différents?
2. Pourquoi les enfants de la rue risquent-ils de tomber dans la criminalité?
3. De quelles violations de leurs droits sont victimes les enfants qui vivent dans la rue? Consultez la Convention des Nations Unies.
4. Qu'est-ce que le « nettoyage social »? Pourquoi les enfants de la rue en sont-ils les cibles?
5. Selon l'article, l'assassinat des enfants de la rue est vu par certains comme un moyen de combattre la forte criminalité juvénile dans les pays en développement? Comment pourrait-on s'attaquer à ce problème de façon plus appropriée?
6. La plupart des enfants canadiens considèrent que le rôle des policiers est de protéger le public et de maintenir la paix. D'après ce que vous avez lu, croyez-vous que les enfants nicaraguayens sont du même avis?

Menaces de mort contre les enfants de la rue du Nicaragua¹²

Le bureau de Managua de Casa Alianza Nicaragua a reçu un appel anonyme de la part d'une personne qui a proféré des menaces de mort contre les enfants de la rue et le personnel de l'organisation à la suite de la parution d'un article faisant état des efforts déployés par Casa Alianza pour poursuivre en justice des policiers qui avaient emprisonné illégalement des jeunes de la rue.

Le 17 avril dernier, à 11 h 5, un homme non identifié a téléphoné à Casa Alianza afin de parler à Alvaro Osorio, employé dont la photographie apparaissait dans un article publié dans le journal *La Prensa* du 5 décembre 2001 au sujet d'une violente descente de police qui s'était soldée par l'arrestation de trente enfants de la rue l'année précédente. Casa Alianza, preuve vidéo à l'appui, réclame la tenue d'une enquête sur les violations des droits fondamentaux de la personne dont sont victimes les enfants de la rue.

Comme Osorio ne se trouvait pas au bureau au moment de l'appel, c'est un de ses collègues du Programme d'aide juridique, Merardo Jose Solis Romero, qui s'est chargé d'y répondre. L'individu, particulièrement agité, a affirmé que « Casa Alianza défendait les jeunes délinquants » et a raconté que sa femme avait été volée par des enfants de la rue. « On en a assez de tous ces crimes. », a-t-il ajouté. En dépit de la politesse dont faisait preuve Solis, l'homme a enchaîné : « On est en train d'organiser notre quartier, San Luis, pour commencer à tuer les délinquants comme au Guatemala et au Honduras et on va s'arranger pour que vous ne puissiez jamais identifier les responsables. » Il a ensuite prononcé des menaces de violence contre le personnel de Casa Alianza Nicaragua, puis a raccroché après avoir refusé de révéler son identité.

Au cours des dernières années, des centaines d'enfants et de jeunes du Guatemala et du Honduras ont été assassinés au nom du « nettoyage social », tant par des policiers que des individus et des groupes non identifiés. Casa Alianza croit fermement que la simple menace de semblables tueries au Nicaragua est quelque chose qui doit être pris très au sérieux.

Casa Alianza n'a pas réussi à retracer l'appel, mais a signalé l'incident aux autorités. Il s'agit de la première fois que Casa Alianza Nicaragua, qui offre des programmes résidentiels et non résidentiels dont bénéficient plus de 1 500 enfants de la rue chaque année, reçoit de telles menaces de mort. L'an dernier, l'organisation a permis à plus de 75 enfants de réintégrer leur famille.

« Nous sommes préoccupés par le fait que des gens brandissent des menaces de violence contre des enfants sans abri qui n'ont pas choisi de se retrouver dans la rue. », a commenté Zelmira Garcia, directrice nationale de Casa Alianza Nicaragua. « Si au lieu de la violence et de l'exclusion, on donnait à ces enfants de l'espoir et la possibilité d'aller à l'école, ils ne diraient pas non. »

¹² Source : Casa Alianza

La politique de l'enfant unique en Chine : ces fillettes qui disparaissent

Description Les élèves discutent de l'article « Politique de l'enfant unique en Chine : infanticides et avortements forcés » et examinent de façon critique la politique de l'enfant unique en Chine selon différents points de vue.

Les élèves seront amenés à...

- examiner de façon critique la politique de l'enfant unique en Chine selon différents points de vue
- comprendre en quoi les politiques et les pratiques de planification familiale de la Chine violent les droits des enfants, en particulier des fillettes
- prendre conscience des difficultés auxquelles se heurtent les familles chinoises qui ont plus d'un enfant

Préparation Prévoir une photocopie de l'article « Politique de l'enfant unique en Chine : infanticides et avortements forcés », qui figure aux pages 167 et 168, pour chacun des groupes.

Les groupes pourraient désirer se documenter avant de préparer leur énoncé de principe; si c'est le cas, ils devront avoir accès à Internet et/ou aux ressources d'une bibliothèque.

Si le temps ou le nombre d'ordinateurs est limité, les élèves pourraient effectuer leurs recherches avant le cours.

Déroulement La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour lire l'article « Politique de l'enfant unique en Chine : infanticides et avortements forcés » et en discuter.

Chacun des groupes se verra ensuite assigner un des personnages inscrits ci-après et devra préparer un bref énoncé de principe en adoptant le point de vue de ce dernier.

Personnages

- un couple chinois qui attend sa deuxième fille
- un représentant du gouvernement chinois
- un agent des services de planification familiale
- un militant des droits de l'enfant
- la touriste qui a trouvé le bébé dans le caniveau

Pour rédiger leur énoncé de principe, les groupes pourraient notamment s'inspirer des expériences personnelles du personnage, des recherches documentaires qu'ils ont réalisées ainsi que de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Activité de prolongement

Les élèves souhaiteront peut-être écrire au ministre des Affaires étrangères du Canada, au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ou à des organisations de défense des droits de la personne œuvrant pour la protection des enfants pour dénoncer les violations des droits de l'enfant qui découlent de la politique de l'enfant unique en Chine.

Politique de l'enfant unique en Chine : infanticides et avortements forcés¹³

LONDRES (CNSNews.com) — Les images choquantes d'une victime supposée de la politique de l'enfant unique en Chine – fille nouveau-née gisant sans vie dans un caniveau sous le regard indifférent des passants – ont provoqué indignation et horreur en Angleterre.

Ces photographies ont été prises par une touriste horrifiée, qui est parvenue à déjouer les autorités chinoises pour les faire sortir du pays. Après avoir photographié l'enfant mort, aperçu au bord d'une route traversant une petite ville de la province de Hunan, la dame avait dû subir un interrogatoire, au cours duquel elle s'était fait confisquer ses films. Selon cette dernière, il ne faisait pas de doute que l'on s'était débarrassé du bébé et qu'il venait tout juste de mourir : son corps nu était encore tout chaud. Elle a souligné au quotidien *Mirror* qu'un grand nombre de personnes qui s'en allaient au travail ont tout simplement ignoré l'enfant, tandis que quelques-unes se sont arrêtées pour jeter un coup d'œil et ont repris leur route comme si de rien n'était. Les photographies révèlent que tout se déroulait comme s'il ne s'était rien passé, jusqu'à ce qu'un homme âgé vienne chercher le petit corps, qu'il a déposé dans une boîte puis emporté avec lui. La dame, qui s'est empressée d'appeler les policiers, rapporte qu'elle a dû attendre plus de trois heures avant de les voir arriver sur les lieux. Les agents l'ont ensuite interrogée pendant une heure, ont vérifié ses documents d'identité et ont saisi tous ses films, à l'exception d'un seul, qu'elle avait réussi à cacher.

On s'attend à ce que la population de la Chine, qui s'élevait à 1,26 milliard à la fin de 1999, atteigne 1,6 milliard en 2050. Afin de lutter contre la croissance galopante de la population, le gouvernement chinois a instauré en 1979 la politique de l'enfant unique, qui prévoit la mise en œuvre de campagnes de stérilisation à répétition et l'imposition de lourdes amendes aux parents ayant plus d'un enfant. Selon le gouvernement, la Chine aurait enregistré 250 millions de naissances de moins depuis l'adoption de cette politique, qui a cependant créé un déséquilibre démographique au pays. On estime en effet que la population masculine dépasserait de plus de 60 millions la population féminine. Les militants des droits de la personne signalent que beaucoup de parents, conscients qu'ils ne pourront compter que sur un seul enfant pour assurer leurs vieux jours, désirent avoir un fils. En conséquence, les couples décident parfois d'abandonner ou de laisser mourir leurs filles nouveau-nées, tandis que ceux qui en ont les moyens recourent à des tests de détermination du sexe du fœtus afin que la femme puisse se faire avorter si elle attend une fille. Bien que l'utilisation de l'échographie à des fins de sélection sexuelle soit officiellement bannie depuis un certain nombre d'années, la pratique est toujours répandue : chaque année, de 500 000 à 750 000 Chinoises se feraient avorter après avoir découvert qu'elles sont enceintes d'une fille, selon une étude publiée en 1999 par la Fédération internationale pour le planning des naissances, document qui peut être consulté dans le site Web de l'organisation.

¹³ Source : Patrick GOODENOUGH. « China's "One-Child Policy" Results In Forced Abortion, Infanticide » (extrait), CNS London Bureau Chief (14 février 2001)

En août dernier, la presse occidentale a fait état du meurtre d'un bébé « non autorisé » par des agents des services de planification familiale, qui ont assassiné l'enfant sous les yeux de ses parents, M. et Mme Huang. Le couple avait déjà trois enfants quand Mme Huang est de nouveau tombée enceinte. Après une tentative ratée de provoquer un avortement, les agents avaient ordonné à M. Huang de tuer le nouveau-né, qu'il a plutôt décidé de cacher. Les agents ont cependant fini par retrouver l'enfant et l'ont noyé dans une rizière, en présence des deux parents. « La politique de limitation des naissances de la Chine donne carte blanche à de petits fonctionnaires partout au pays pour ruiner la vie des gens en leur accordant toute latitude de soutirer des pots-de-vin et des cadeaux et d'exercer un droit de vie et de mort sur d'autres êtres humains. », avait déclaré un journaliste de Londres à l'époque. Devant la vague de protestations qui a suivi la divulgation de l'événement, les autorités auraient finalement procédé à l'arrestation de trois agents impliqués dans l'affaire.

Selon l'ambassade de Chine au Royaume-Uni, le gouvernement estime que la politique en vigueur bénéficie à l'ensemble de la société. Il insiste d'ailleurs sur le fait que « la stérilisation et les avortements forcés sont strictement interdits par la législation chinoise et que tout contrevenant sera puni par la loi. » Dans son édition de décembre dernier, un journal de Taiwan a rapporté les propos du directeur de la Commission nationale de la planification familiale de Chine, qui admettait que la politique de l'enfant unique avait bel et bien entraîné des avortements forcés et des avortements sélectifs de fœtus de sexe féminin aussi bien que l'infanticide et l'abandon de filles nouveau-nées.

[...]

Les traditions du mariage : le mariage des enfants en Inde

Description Les élèves se penchent sur les traditions culturelles du mariage en Inde et les comparent avec les pratiques au Canada.

Les élèves seront amenés à...

- constater la diversité des traditions culturelles du mariage
- voir comment les structures familiales diffèrent d'une culture à l'autre
- comprendre le lien entre les droits de l'enfant et les traditions culturelles du mariage

Préparation Prévoir une photocopie de la fiche qui apparaît à la page 170 et de l'article « La pratique des mariages précoces perdure en Inde malgré son illégalité », qui figure aux pages 171 à 174, pour chacun des élèves.

Déroulement Les élèves se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour lire l'article « La pratique des mariages précoces perdure en Inde malgré son illégalité » et discuter du problème du mariage des enfants.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Pour quelles raisons les gens se marient-ils au Canada? En quoi la situation peut-elle être différente pour les personnes vivant dans des villages ruraux indiens comme celui de Hansa?
2. De quelles violations de leurs droits sont victimes les enfants qui, comme Hansa, sont contraints au mariage? Consultez la Convention des Nations Unies.
3. Bien que le mariage des enfants soit illégal en Inde, cette pratique demeure largement répandue, en particulier dans les communautés rurales. D'après ce que vous avez lu, qu'est-ce qui explique cet état de fait?
4. Les lois rendant le mariage des enfants illégal en Inde n'ont pas réussi à mettre un terme à cette pratique traditionnelle. En vous fondant sur les raisons évoquées dans le texte pour expliquer les mariages précoces, pouvez-vous proposer des stratégies qui pourraient contribuer à les éliminer?

Le mariage de Hansa et de Sitaram, Rajasthan, Inde

Si un mariage est supposé combler les rêves de toute jeune fille, celui de Hansa, célébré dans un minuscule hameau de l'État du Rajasthan, confine plutôt au cauchemar.

Tôt en cette soirée étoilée, la fumée qui monte du feu sacré commence à lui piquer les yeux. Les rituels se poursuivront tard dans la nuit, dans un brouillard de chaleur et de vapeur. Deux heures se sont écoulées, et Hansa verse des larmes tranquilles. À minuit, Hansa et son nouveau mari, Sitaram, guidés par les prêtres hindous, exécutent le rituel constituant le point culminant de la cérémonie : ils tournent sept fois autour du feu de bois pour se purifier; les pleurs de Hansa sont maintenant étouffés par le son cadencé des mantras récités par les prêtres.

« Je veux aller au lit, gémit-elle. S'il vous plaît, maman, s'il vous plaît, papa, laissez-moi dormir! »

L'incompréhension n'aura fait qu'ajouter au supplice, puisque Hansa, benjamine d'une famille de six filles ayant toutes été mariées à des garçons d'autres villages lors de cette cérémonie collective, n'est âgée que de 4 ans. Son mari en a 12.

La pratique des mariages précoces perdure en Inde malgré son illégalité¹⁴

MADHOGARH, INDE — Si un mariage est supposé combler les rêves de toute jeune fille, celui de Hansa, célébré dans un minuscule hameau de l'État du Rajasthan, confine plutôt au cauchemar.

Tôt en cette soirée étoilée, la fumée qui monte du feu sacré commence à lui piquer les yeux. Les rituels se poursuivront tard dans la nuit, dans un brouillard de chaleur et de vapeur. Deux heures se sont écoulées, et Hansa verse des larmes tranquilles. À minuit, Hansa et son nouveau mari, Sitaram, guidés par les prêtres hindous, exécutent le rituel constituant le point culminant de la cérémonie : ils tournent sept fois autour du feu de bois pour se purifier; les pleurs de Hansa sont maintenant étouffés par le son cadencé des mantras récités par les prêtres.

« Je veux aller au lit, gémit-elle. S'il vous plaît, maman, s'il vous plaît, papa, laissez-moi dormir! »

L'incompréhension n'aura fait qu'ajouter au supplice, puisque Hansa, benjamine d'une famille de six filles ayant toutes été mariées à des garçons d'autres villages lors de cette cérémonie collective, n'est âgée que de 4 ans. Son mari en a 12.

De tels mariages sont monnaie courante au Rajasthan, État célèbre pour ses paysages désertiques, ses forts perchés sur les collines et ses palais de maharajahs, mais aussi pour ses traditions féodales immuables, dont celle des mariages précoces, qui ont contribué à maintenir les femmes du Rajasthan parmi les plus socialement désavantagées de l'Inde.

La loi indienne fixe l'âge minimal du mariage à 18 ans pour les femmes et à 21 ans pour les hommes. En adoptant la Child Marriage Restraint Act en 1978, les législateurs avaient espoir de combattre le phénomène du mariage des enfants et les maux sociaux qu'il perpétue. Les préoccupations portaient principalement sur l'arc formé par le Rajasthan, le Madhya Pradesh, l'Uttar Pradesh, le Bihar et le Bengale occidental, où la pratique des mariages précoces est le plus profondément ancrée, d'autant plus que ces peuplés États du nord de l'Inde présentent une population combinée de 420 millions de personnes, soit environ 40 % des habitants du pays.

Des dizaines d'années de recherche ont permis de confirmer que le mariage des enfants contribuait à presque tous les problèmes sociaux à l'origine du retard qu'accuse l'Inde en matière de droits des femmes, qu'il s'agisse de la natalité galopante, de l'extrême pauvreté et de la malnutrition, des taux élevés d'analphabétisme et de mortalité infantile ou de la faible espérance de vie, en particulier chez les femmes vivant en région rurale.

En 1993, une enquête menée par le gouvernement national auprès de 5 000 femmes du Rajasthan a révélé que 56 % d'entre elles avaient été mariées avant l'âge de 15 ans; parmi celles-ci, 14 % l'avaient été avant 10 ans et 3 %, avant 5 ans. À peine 18 % d'entre

¹⁴ Source : John F. BURNS, « Child Marriages, Though Illegal, Persist in India », *The New York Times Online* (11 mai 1998)

elles étaient alphabétisées et seulement 3 % utilisaient une forme de contraception autre que la stérilisation. Cette situation se traduisait notamment par des familles nombreuses et une santé déficiente tant chez les mères que chez les enfants. Les chercheurs ont constaté un taux de mortalité infantile de 73 décès pour 1 000 naissances vivantes et un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 103 décès pour 1 000 naissances vivantes. De plus, 63 % des enfants de moins de 4 ans étaient gravement sous-alimentés, et l'espérance de vie moyenne chez les femmes n'était que de 58 ans. Dans chacun des aspects étudiés, les indicateurs étaient parmi les défavorables de tous les États indiens.

Les travailleurs sociaux rapportent qu'un grand nombre de maris se lassent de leur mariage après la naissance de leur troisième, de leur quatrième ou de leur cinquième enfant quand leur épouse est encore une adolescente. L'alcoolisme est un facteur de violence domestique, et des femmes sont parfois battues à mort. Il arrive que les maris vendent leur femme, et même leurs filles non mariées, à des hommes en quête de partenaires sexuelles. Chaque année, un grand nombre de femmes victimes de cette situation tuent leur mari, dans l'unique espoir de purger de longues peines d'emprisonnement.

« Le fait que ces petites fleurs soient précipitées dans un mariage avant même d'avoir eu la chance d'éclore représente une véritable tragédie pour elles, mais aussi pour notre nation. », s'indigne Mohini Giri, 60 ans, présidente de la Commission nationale pour les femmes. Mise en place au début des années 1990, cette agence gouvernementale joue aujourd'hui un rôle de premier plan dans la sensibilisation du public à la situation critique des femmes.

Au Rajasthan, la tradition du mariage des enfants demeure populaire au point où il règne une atmosphère de fête dans presque toutes les cités, les villes et les villages à l'approche du festival annuel Akha Teej, célébré le jour le plus propice au mariage selon les prévisions des astrologues. Le jour du festival, généralement tenu à la fin d'avril ou au début de mai, les routes sont saturées de tracteurs tirant des remorques remplies d'invités parés de couleurs vives. Aux abords de chaque agglomération, on peut apercevoir des *pandal*, tentes ouvertes sur les côtés fabriquées dans un épais tissu orné de motifs éclatants utilisées pour la célébration des mariages. Chaque année, des avertissements officiels indiquant que le mariage des enfants est illégal sont affichés à l'extérieur de tous les bureaux du gouvernement du Rajasthan, mais ils ont peu d'impact.

Les trois étrangers qui viennent d'arriver à Madhogarh, village où est célébré le mariage de Hansa, n'ont eu qu'à rouler environ un kilomètre après avoir quitté la route principale au sud d'Alwar, ville située à 200 kilomètres au sud-ouest de New Delhi, pour repérer un des ces *pandal*. Les villageois leur ont réservé un accueil chaleureux, bien que l'un des visiteurs ait été présenté comme un journaliste. « Bien sûr, nous savons que le mariage des enfants est illégal, mais la loi n'est tout simplement pas appliquée. », affirme Govind Singh Patel, un des aînés du village où vivent les *Gujjar*, communauté qui se consacre à l'élevage du bétail et qui compte parmi les plus pauvres et les plus farouchement opposés au changement de tout le Rajasthan.

Les sociologues notent que les *Gujjar* et les autres groupes similaires font remonter les origines du mariage des enfants à l'époque de l'invasion musulmane il y a plus de mille ans. La légende raconte que les envahisseurs avaient l'habitude de violer les filles hindoues non mariées ou de les emporter en guise de butin, ce qui a amené les hindous à marier leurs filles presque dès la naissance afin de les protéger. Ces histoires trouvent aujourd'hui un prolongement dans la croyance locale selon laquelle toute jeune fille qui n'est pas encore mariée à l'âge de la puberté deviendra la proie de prédateurs sexuels, notamment des hommes qui croient fermement que le fait d'avoir des relations sexuelles avec une fille vierge permet de guérir de maladies transmissibles sexuellement comme la syphilis, la gonorrhée et même le sida, idée largement répandue.

La pratique des mariages précoces a été renforcée par nécessité. En effet, dans les villages comme Madhogarh, une famille peut s'estimer chanceuse de toucher un revenu annuel de 500 dollars, qui sera cependant moindre les années où la région est frappée par des sécheresses ou des inondations. Ici marier ses filles en bas âge peut faire la différence entre subsistance et famine. De tout temps, les familles ont recherché des maris dans les villages avoisinants puisque la peur des unions consanguines a entraîné la condamnation des mariages entre les filles et les garçons issus du même village.

Le père de Hansa, Shriram Gujjar, 40 ans, exploite un lopin de terre de un acre près de sa chaumière en torchis et possède trois vaches, qui lui permettent d'arrondir les revenus qu'il tire de sa culture de moutarde et de blé. Le fait que sa femme, Gyarsi Devi, ait donné naissance à sept filles et à aucun garçon a rendu sa situation extrêmement difficile, rapportent les villageois. Mais la chance lui a enfin souri quand des contacts de la communauté ont trouvé des maris pour ses six filles aînées, dont les âges sont compris entre 4 ans (Hansa) et 14 ans (Dohli). Pour le bébé fille de 18 mois et l'enfant à venir, ce sera pour une prochaine fois.

Gujjar, homme à l'air dur portant une moustache en croc et coiffé d'un exubérant turban blanc, explique qu'il a dû emprunter 60 000 roupies, soit environ 1 500 dollars, pour payer les dots exigées par les familles des époux et les festivités du mariage. Bien que le remboursement de la dette demeurera un problème pendant des années, il se dit soulagé : il peut maintenant envisager l'avenir avec confiance, puisqu'il sait qu'il ne sera pas condamné à passer ses vieux jours dans la misère à cause de la nécessité de subvenir aux besoins de ses filles. « Ce soir, je suis de nouveau un homme libre! » répète-t-il, le visage illuminé par un large sourire, tandis qu'il circule fièrement parmi la multitude de convives, assis en tailleur sous le *pandal*. Après avoir pris un bref moment pour consulter le registre dans lequel sont inscrits les dons en argent offerts par les invités, l'homme lève les bras au ciel en signe de délivrance et s'exclame : « Merci à Dieu de m'avoir délesté du plus lourd de mes fardeaux! »

Les nouvelles épouses passeront la nuit de leur mariage à la maison avant de se rendre le lendemain dans le village de leur belle-famille pour une courte visite. Hansa devra effectuer un périple d'une demi-journée en char à bœufs et en autobus pour franchir les 40 kilomètres qui séparent Madhogarh du village de son époux. Comme le veut la tradition, elle y séjournera pendant quelques jours, puis retournera vivre auprès de sa

famille jusqu'au début de sa puberté, moment où sera célébrée une autre cérémonie, connue sous le nom de Gauna, pour annoncer qu'elle est maintenant prête à rejoindre sa belle-famille.

Les familles des époux ne sont cependant pas toutes disposées à patienter : certaines enlèvent les fillettes, parfois aussi jeunes que 6 ou 7 ans, afin de les faire travailler comme servantes ou aides agricoles, comme en font foi les nombreux cas documentés par les sociologues. « Pour la belle-famille, la nouvelle mariée représente un travailleur supplémentaire, quelqu'un pour nourrir le bétail et nettoyer la maison, une servante qu'ils n'auront pas à payer. », explique Ratan Katyani, travailleur social dans la ville de Jaipur, au Rajasthan.

En 1994, la Commission nationale pour les femmes a exhorté le gouvernement national, alors sous la direction du premier ministre Narasimha Rao, à codifier les diverses lois régissant les mariages dans les principaux groupes religieux – les hindous, les musulmans et les chrétiens – et à inclure une disposition rendant obligatoire l'enregistrement légal de tous les mariages qui, selon la Commission, pourrait être invoquée pour empêcher tout mariage d'enfants n'ayant pas l'âge requis. Le gouvernement a cependant rejeté la proposition, comme l'a fait en 1996 le gouvernement qui lui a succédé, dirigé cette fois par le premier ministre Deve Gowda.

« La politique du gouvernement a toujours été de ne pas faire d'ingérence en ce qui a trait aux lois adoptées par les différentes communautés, à moins que ce ne soit à leur propre demande. », a affirmé le gouvernement dans une déclaration. « Le gouvernement est d'avis que seule l'amélioration de la situation économique et sociale de ces segments de la population peut permettre l'éradication de cette pratique. »

À l'action!... des amitiés sans frontières

Description Les élèves se lient d'amitié avec des enfants issus de familles d'immigrants ou de réfugiés.

Les élèves seront amenés à...

- prendre conscience des changements auxquels doivent faire face les enfants appelés à vivre dans une nouvelle culture
 - comprendre que tous les enfants ont les mêmes droits
 - se rendre compte de tout ce que peuvent apporter les amitiés avec des personnes de cultures différentes
-

Préparation Aucune préparation n'est requise.

Déroulement Les élèves identifient dans leur école ou dans leur communauté des enfants et des jeunes qui sont arrivés récemment au Canada et mettent sur pied un programme d'accueil à leur intention. Les élèves seront jumelés à de nouveaux arrivants, avec lesquels ils passeront du temps, principalement pour les familiariser avec les normes et les attentes de notre société. Des élèves pourraient également se voir donner la possibilité d'offrir des cours particuliers à des enfants ou à des jeunes qui souhaitent apprendre le français ou l'anglais ou encore se renseigner sur les pratiques sociales et commerciales au Canada. En contrepartie, ces élèves auraient l'occasion d'en apprendre davantage sur les pratiques culturelles des nouveaux arrivants.

Activité de prolongement

Les élèves pourraient demander à leurs nouveaux amis de venir en classe pour parler de leur pays d'origine et partager leur expérience d'immigrants ou de réfugiés.

Unité 10 : La participation

Résultats d'apprentissage

Les activités proposées dans la présente unité devraient contribuer à l'atteinte des résultats d'apprentissage figurant ci-après (tels qu'ils sont définis dans le programme de sciences sociales de douzième année des provinces du Canada atlantique [Atlantic Canada Social Studies Curriculum for grade 12]).

Pour satisfaire aux attentes, les élèves doivent pouvoir :

- analyser les questions importantes concernant les droits, les responsabilités, les rôles et le statut des citoyens, en tant qu'individus ou groupes, dans un contexte local, national et international
- démontrer leur sens civique en posant des gestes appropriés à leur âge
- analyser comment la fonction d'un groupe peut être influencée par des facteurs tels que l'origine ethnique, l'âge, le sexe et le statut des membres
- évaluer les causes et les conséquences des problèmes relatifs aux droits universels de la personne ainsi que d'autres problèmes de portée mondiale et analyser les solutions possibles
- planifier et évaluer des actions appropriées à leur âge pour promouvoir la paix et le développement durable dans un monde interdépendant
- proposer et évaluer des stratégies aptes à favoriser un avenir meilleur

Fiche d'information sur la participation

- La participation des jeunes est devenue un enjeu majeur et un objectif prioritaire à l'échelle mondiale, surtout depuis que le droit à la participation des enfants a été reconnu dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.
- De nombreuses organisations internationales de jeunesse, dont Youth Advocate Program International et la Fondation internationale de la jeunesse font maintenant la promotion de la participation des jeunes.
- Youth Advocate Program International a pour mission de donner aux jeunes du monde entier la possibilité de faire entendre leur voix sur les sujets qui les concernent et de défendre leurs intérêts dans des questions comme le travail des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants.
- La Fondation internationale de la jeunesse a pour objectif de renforcer à l'échelle mondiale les programmes qui font une différence dans la vie des jeunes, de promouvoir la participation des jeunes à des programmes et leur implication dans la communauté, de développer les compétences des jeunes et d'accroître la sensibilisation internationale aux questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.
- L'Organisation des Nations Unies reconnaît le point de vue unique que peuvent apporter les jeunes et le rôle essentiel qu'ils peuvent jouer dans les processus de prise de décision et considère la participation des jeunes si importante qu'elle exhorte maintenant les États membres à inclure davantage de représentants de la jeunesse dans leurs délégations à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Articles pertinents de la Convention relative aux droits de l'enfant

- Article 1** Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans.
- Article 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les questions qui concernent les enfants.
- Article 12** L'enfant a le droit d'exprimer son opinion sur toute question le concernant et de voir cette opinion entendue et prise en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
- Article 13** L'enfant a droit à la liberté d'expression, qui comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de transmettre de l'information, dans des limites raisonnables.
- Article 14** L'enfant a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, guidé par ses parents dans l'exercice de ce droit.
- Article 15** L'enfant a droit à la liberté d'association et de réunion pacifique.
- Article 16** L'enfant a le droit d'être protégé contre les immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée.
- Article 17** L'État a la responsabilité de s'assurer que l'enfant ait accès à de l'information provenant d'une variété de sources, tant nationales qu'internationales.
- Article 42** L'État a la responsabilité de faire connaître aux enfants (aussi bien qu'aux adultes) les droits de l'enfant énumérés dans la Convention.

Autres accords internationaux

Résolution 55/26 sur les préparatifs de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants (2001)

Les éléments clés de la résolution, adoptée le 9 janvier 2001, sont notamment les suivants :

- a) La résolution réitère l'importance d'un processus participatif aux niveaux national, régional et international comme moyen, notamment, d'instituer des partenariats entre un large éventail de protagonistes, y compris les enfants et les jeunes, afin de dynamiser les efforts déployés en faveur des droits et besoins des enfants.
- b) La résolution souligne l'importance du rôle des enfants et des jeunes dans le processus et, à cet effet, encourage les gouvernements à faciliter et à promouvoir leur participation active au processus préparatoire, y compris aux travaux du comité préparatoire, et à la session extraordinaire.

Agenda 21 – Programme communautaire de politique et d'action pour l'environnement et le développement du PNUE (1992)

L'Agenda 21 a été adopté dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio De Janeiro, le 14 juin 1992, et a été signé par le Canada le jour même. Il s'agit d'un plan d'action détaillé devant être mis en œuvre à l'échelle mondiale, nationale et locale par les organisations du système des Nations Unies, ainsi que par d'autres groupes et les gouvernements. L'Agenda 21, qui encourage explicitement la participation systématique de la jeunesse dans la section A, vise notamment les objectifs suivants :

- Renforcer le rôle de la jeunesse et la participation active des jeunes à la protection de l'environnement et à la promotion du développement économique et social.
- Amener les gouvernements à prendre conscience de l'importance de prendre en considération le point de vue unique des enfants et des jeunes.
- Promouvoir la représentation de la jeunesse au sein des Nations Unies.

Quelques initiatives canadiennes

En 1998 s'est tenu au Canada, en Colombie-Britannique, le Sommet international des jeunes exploités sexuellement, *Sortir de l'ombre*, événement qui a réuni des jeunes d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et des Caraïbes, venus raconter leurs expériences et formuler des recommandations pour aider les enfants exploités par l'industrie du sexe.

En septembre 2000, à Winnipeg, le gouvernement canadien a accueilli la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, dans le cadre de laquelle des jeunes ont été invités à se joindre au groupe chargé de formuler des recommandations sur les actions que devraient entreprendre les gouvernements et la société civile.

Le Canada, en collaboration avec l'UNICEF, a fait pression pour qu'une plus grande attention soit accordée à la question de la participation des jeunes au cours de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, tenue à New York en 2002. La sénatrice Landon Pearson (représentante du premier ministre à la session extraordinaire) a présidé la réunion sur la participation des enfants, à laquelle 120 jeunes ont assisté, ce qui témoigne du succès des efforts déployés par le Canada pour faire de la participation de la jeunesse une priorité.

Les jeunes peuvent faire une différence

Description Les élèves se renseignent sur des projets qui ont été entrepris par des enfants et qui ont eu un impact positif dans leurs communautés respectives, puis explorent les façons dont ils pourraient eux-mêmes s'impliquer dans leur communauté.

Les élèves seront amenés à...

- découvrir que des enfants partout dans le monde font une différence par leur engagement actif
- reconnaître l'efficacité de la participation effective des jeunes
- examiner de façon critique leur rôle de citoyen du monde

Préparation Prévoir une photocopie des études de cas qui figurent aux pages 182 et 183 pour chacun des élèves.

Déroulement La classe se divise en petits groupes (de quatre ou cinq élèves) pour lire les études de cas et en discuter.

Ces études de cas démontrent que les jeunes qui identifient des violations des droits dans leur communauté peuvent trouver des façons de faire une différence et prendre la responsabilité de protéger et de promouvoir les droits des autres.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. En quoi ces études de cas prouvent-elles qu'assumer ses responsabilités au sein de la communauté contribue à faire respecter les droits de tous?
2. À votre avis, comment se sentent les jeunes qui ont entrepris ces projets?

Les groupes essaieront ensuite d'identifier dans leur communauté le plus de situations possible dans lesquelles des violations des droits sont commises et où leur action pourrait avoir un impact. Les élèves pourraient également réfléchir à leur rôle de citoyen du monde et aux gestes qu'ils pourraient poser pour faire une différence au niveau mondial. En guise de conclusion, la classe sera invitée à élaborer un plan d'action commun.

Études de cas

Dans trois communautés de Lima, au Pérou, 240 jeunes ont pris la responsabilité de faire la promotion d'une sexualité saine auprès de leurs pairs. Ces jeunes transmettent leur message en chantant dans les transport en commun, en participant à des émissions de la radio locale et en montant des kiosques dans les foires. Cette approche originale a donné d'excellents résultats.

À Igogo, en Tanzanie, on compte peu de routes et on ne trouve ni électricité ni eau ni services d'assainissement adéquats. Les enfants de la communauté jouent dans les galeries de drainage. Des jeunes ont décidé de former un groupe afin de concevoir et d'aider à aménager un terrain de jeu dans la communauté. Le comité d'enfants responsable de veiller à la progression du projet s'occupe maintenant de vendre des friandises pour recueillir des fonds, qui couvriront en partie les frais d'entretien et de sécurité.

Beaucoup de jeunes ont travaillé comme bénévoles pour les *Defensorías de los Derechos de la Niñez y Adolescencia* (Défenseurs des droits des enfants et des adolescents), initiative mise en place au El Salvador, avec l'appui de l'UNICEF, après le passage de l'ouragan Mitch en 1998. Les *Defensorías* forment de jeunes volontaires à intervenir auprès des enfants traumatisés à la suite des catastrophes naturelles qui ont frappé leur pays, comme les deux tremblements de terre importants qui ont tué des milliers de personnes en 2001 et qui ont laissé près du quart de la population sans abri. Le groupe organise aussi des activités de prévention des catastrophes à l'intention des jeunes.

En Inde, un groupe d'adolescentes, filles de riches propriétaires terriens, ont fondé le mouvement Des enfants pour les enfants afin d'assurer la protection des enfants de travailleurs en servitude, qui devaient marcher des centaines de kilomètres pour aller travailler dans les plantations de canne à sucre des grands propriétaires du Gujarat. Les jeunes filles ont pris l'initiative de construire des refuges à leur intention. En dépit des menaces de viol et de meurtre qu'elles ont reçues, elles ont poursuivi leurs efforts et ont fini par obtenir un soutien officiel pour leur projet.

À Canaansland (campement de squatters africains) et à Ferreirasdorp (communauté indienne), à Johannesburg, en Afrique du Sud, quinze enfants âgés de 10 à 14 ans se rencontrent tous les samedis matin pour identifier des problèmes dans leur communauté et suggérer des solutions; ils soumettent ensuite des rapports aux autorités. Parmi leurs nombreuses réussites, on compte la création d'un centre pour enfants, qui a été baptisé *Ubuhle Buyeza* (De bonnes choses sont sur le point d'arriver) par un des jeunes.

Silvia Tarachi et ses amies vivent dans un bidonville de Santa Cruz, en Bolivie. Désireuses de contribuer au bien-être de leur communauté, ces adolescentes se réunissent toutes les fins de semaine et entreprennent des projets dans le but d'aider les autres. Elles ont notamment fait du ménage dans un foyer pour enfants, recueilli de la nourriture pour les pauvres et rendu visite à des personnes souffrant d'un handicap physique. Ces jeunes filles font une réelle différence dans la vie de leur communauté.

L'histoire de Farliz : bâtir la paix

Description

Les élèves lisent « L'histoire de Farliz : bâtir la paix » et créent des sketches pour illustrer l'importance de la participation des jeunes.

Les élèves seront amenés à...

- approfondir leur compréhension des droits de l'enfant et des questions relatives aux enfants dans une perspective mondiale
- saisir l'importance de la participation des jeunes dans la prise de décision locale
- voir comment la participation des jeunes peut faire une différence aux niveaux local et international

Préparation

Prévoir une photocopie de « L'histoire de Farliz : bâtir la paix », qui figure aux pages 185 et 186, pour chacun des élèves.

Déroulement

Les élèves lisent « L'histoire de Farliz : bâtir la paix », puis se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour en discuter.

Les groupes devront explorer les façons dont les enfants et les jeunes peuvent devenir des bâtisseurs de paix dans leur communauté, puis se servir de leurs idées pour créer des sketches, qu'ils présenteront ensuite à la classe.

Il conviendrait de souligner les droits et les responsabilités qui ont été mis en évidence dans chacun des sketches et de les mettre en relation avec les articles de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les élèves devraient être invités à devenir des bâtisseurs de paix dans leur école et à prendre un engagement à cet égard.

Activité de prolongement

Les élèves pourraient consigner dans un carnet de bord les gestes qu'ils poseront comme bâtisseurs de paix au cours de la semaine à venir.

L'histoire de Farliz : bâtir la paix¹⁵

En 1996, 2,7 millions d'enfants colombiens se sont exprimés collectivement en faveur de la paix lors d'un référendum national et ont réclamé que l'on mette un terme à quarante ans de guerre civile. Le scrutin était parrainé par le Mouvement des jeunes pour la paix, dont l'action a d'ailleurs été soulignée par une nomination au prix Nobel de la paix en 1998.

« Lorsque nous avons amorcé le processus, notre but était de recueillir 1 000 votes. », a souligné la jeune leader Farliz Calle, originaire de la ville d'Apartadó, dans la région d'Urabá. « Quand les résultats officiels ont été dévoilés, je ne pouvais tout simplement pas y croire. Je sautais de joie! »

Douze droits essentiels figuraient sur le bulletin de vote des enfants. Les jeunes électeurs devaient sélectionner celui qui avait le plus d'importance à leurs yeux; la plupart d'entre eux ont opté pour le droit à la vie.

Inspirés par le référendum des enfants, près de 10 millions de Colombiens se sont rendus aux urnes le 26 octobre 1997, scrutin au cours duquel ils ont reçu deux bulletins de vote : le premier pour les élections municipales; le deuxième pour la paix. Beaucoup d'électeurs ont refusé de remplir le premier bulletin, mais presque tous se sont prononcés en faveur de la paix. Les pressions exercées par les nombreux enfants qui se sont opposés à ce que leurs parents s'abstiennent de voter expliquent en partie cette participation massive aux élections.

L'idée d'organiser un vote des enfants a d'abord été proposée par l'UNICEF, mais ce sont les jeunes leaders colombiens – dont bon nombre ont grandi au milieu des massacres – qui ont donné l'élan nécessaire à la mise sur pied à l'échelle nationale d'un mouvement en faveur de la paix.

« En Urabá, les enfants doivent faire preuve de maturité à un très jeune âge. Les enfants qui perdent leurs parents vieillissent beaucoup plus rapidement. », explique Farliz. De plus, des garçons et des filles aussi jeunes que 13 ans deviennent la cible de groupes armés en quête de nouveaux combattants.

Les enfants ont rédigé une déclaration en faveur de la paix, ont organisé des marches pour promouvoir la paix et ont élu Farliz, âgée de 15 ans, comme « enfant maire », dans l'espoir de donner une voix aux jeunes dans la prise de décision locale. Bien que son statut ait été officiellement reconnu à la fois par le conseil municipal et le gouvernement colombien, Farliz s'est vite rendu compte qu'elle avait peu de poids au sein du conseil municipal. « On refusait de m'écouter. », raconte-t-elle. Farliz et ses camarades sont donc arrivés à la conclusion qu'ils avaient besoin de davantage d'appuis.

¹⁵ Source : Child Newslines

Nydia Quiroz, de l'UNICEF, s'est chargée de faire ce que les jeunes n'étaient pas en mesure d'accomplir : elle a organisé un atelier qui a rassemblé des leaders régionaux de la jeunesse et plus de vingt organisations œuvrant auprès des enfants. De cette réunion est né le Mouvement des enfants pour la paix, dont l'objectif était de tenir un scrutin national en faveur de la paix ainsi que d'une plus grande reconnaissance des droits universels de l'enfant. L'UNICEF a lancé une campagne publicitaire multimédia et a conçu du matériel pédagogique. Les jeunes leaders ont encouragé leurs protégés à devenir des bâtisseurs de paix, conscients de leurs droits et de leurs obligations.

« Il ne s'agit pas seulement de demander, il s'agit de donner aussi. », précise Farliz. « Par exemple, si vous avez le droit à l'éducation, vous devez aller à l'école tous les jours pour en tirer pleinement profit. Et vous devez également aider votre famille, car votre mère doit peut-être travailler afin de gagner assez d'argent pour vous envoyer à l'école. »

Le Mouvement des enfants pour la paix a maintenant élargi sa sphère d'activité. À la suite du tremblement de terre qui a fait plus de 250 000 sans-abri dans l'ouest de la Colombie en janvier dernier, le Mouvement a déployé 150 volontaires dans la région pour aider les enfants à surmonter leur traumatisme.

L'héritage d'Iqbal

Description Les élèves constatent l'impact positif de la participation des enfants et des jeunes dans le monde en lisant « L'héritage d'Iqbal ».

Les élèves seront amenés à...

- approfondir leur compréhension des droits de l'enfant et des questions relatives aux enfants dans une perspective mondiale
 - comprendre l'importance de la participation effective des enfants et des jeunes
 - découvrir la valeur de la coopération entre les jeunes de divers pays
-

Préparation Prévoir une photocopie de « L'héritage d'Iqbal », qui figure à la page 189, pour chacun des élèves.

Déroulement Les élèves lisent « L'héritage d'Iqbal », puis se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour en discuter.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Selon vous, pourquoi Iqbal a-t-il décidé de témoigner de son expérience dans l'intérêt d'autres enfants?
2. En quoi Iqbal a-t-il fait une différence? Qu'avez-vous à dire à ce sujet?
3. Pourquoi croyez-vous qu'il est essentiel que les jeunes passent à l'action pour contribuer à lutter contre les problèmes sociaux?
4. Margaret Mead a dit un jour : « Ne doutez pas qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puisse changer le monde. C'est d'ailleurs la seule force qui y soit jamais parvenue. » Quelles actions peuvent entreprendre les jeunes de votre communauté pour faire une différence dans le monde?

Activité de prolongement

Les élèves pourraient discuter des paroles de la chanson « Libérez les enfants », qui apparaît à la page 188.

Libérez les enfants

Tous les mardis Suzie va jouer au soccer après l'école
Elle ne sait pas que cette chance n'est pas donnée à tous
Dans une autre partie du monde Suhail, elle, a rarement l'occasion de jouer
Car il ne se passe pas un jour, ou presque, sans qu'elle ne doive travailler à la fabrique.

Libérez les enfants... qu'ils soient des enfants de nouveau
Pensez à la différence... que vous pouvez faire pour certains d'entre eux
Utilisez le pouvoir... de vos choix et de vos mots...
Les enfants peuvent libérer les enfants du monde... qu'ils soient des enfants de nouveau.

Ces choses que nous tenons pour acquises ne sont que d'inaccessibles rêves pour d'autres
Et si le monde semble exotique, les apparences sont simplement des apparences
Et s'il est vrai que les autres cultures sont différentes de ce que nous connaissons
Les enfants sont simplement des enfants peu importe où ils se trouvent.

Libérez les enfants... qu'ils soient des enfants de nouveau
Pensez à la différence... que vous pouvez faire pour certains d'entre eux
Utilisez le pouvoir... de votre esprit et de vos mains...
Les enfants peuvent libérer les enfants du monde... qu'ils soient des enfants de nouveau.

Si les enfants élevaient leur voix, les autres enfants ne se sentiraient plus seuls
Et les enfants peuvent aider à libérer les enfants d'ailleurs ... et d'ici.

Libérez les enfants... qu'ils soient des enfants de nouveau
Pensez à la différence... que vous pouvez faire pour certains d'entre eux
Utilisez le pouvoir... de vos choix et de vos mots...
Les enfants peuvent libérer les enfants du monde.

Libérez les enfants... qu'ils soient des enfants de nouveau
Pensez à la différence... que vous pouvez faire pour certains d'entre eux
Utilisez le pouvoir... de votre esprit et de vos mains...
Les enfants peuvent libérer les enfants du monde... qu'ils soient des enfants... de nouveau

L'héritage d'Iqbal¹⁶

Iqbal n'avait que 4 ans lorsque son père l'a vendu pour 12 dollars à un fabricant de tapis. C'est ainsi que le garçon est devenu un esclave, un travailleur en servitude qui ne gagnerait jamais assez d'argent pour racheter sa liberté. Enchaîné à son métier à tisser, il travaillait douze heures par jour à fabriquer des tapis. À l'âge de 10 ans, Iqbal a cependant réussi à s'échapper et a alors commencé à dénoncer publiquement le travail des enfants. Et son message était entendu, non seulement au Pakistan, où il vivait, mais aussi partout dans le monde. Désireux de sensibiliser les jeunes nord-américains à la question du travail des enfants, Iqbal a effectué un voyage en Amérique du Nord en 1994, séjour au cours duquel il a rencontré les élèves de l'école Broad Meadows Middle School au Massachusetts. Quelques mois après son retour au Pakistan, Iqbal s'est fait assassiner. Il a été abattu d'une balle tandis qu'il circulait à vélo avec ses amis. Il avait 12 ans.

Craig Keilburger était lui aussi âgé de 12 ans au moment du tragique événement. Deux ans plus tard, inspiré par le combat d'Iqbal, Craig fondait l'organisation Enfants libres. Regroupement de vingt jeunes d'une banlieue de Toronto à ses débuts, l'organisation compte aujourd'hui au-delà de 100 000 membres actifs répartis dans plus de 35 pays, ce qui en fait le plus important réseau d'enfants venant en aide à d'autres enfants de la planète. Depuis sa création il y a sept ans, Enfants libres a fait une différence dans la vie de centaines de milliers d'enfants en assurant la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et en luttant pour la protection de leurs droits. Grâce au courage d'Iqbal et au dévouement de Craig, Enfants libres a notamment permis :

- la construction de plus de 300 écoles primaires, qui accueillent quotidiennement plus de 15 000 enfants
- la distribution de trousseaux scolaires et de trousseaux médicaux, notamment au Soudan, en Ouganda, au Kenya, en Afrique du Sud, en Jamaïque, au Costa Rica, au Nicaragua, en Équateur, au Brésil, au Guatemala, en Ouzbékistan, aux Philippines, en Sierra Leone, au Kosovo, en Haïti, en Inde et en Afghanistan
- l'envoi de fournitures médicales d'une valeur de plus de 2,5 millions de dollars à des cliniques situées dans des pays en développement
- l'établissement de deux centres de réhabilitation pour les anciens enfants esclaves en Inde
- l'offre de ressources et de services de soutien à des familles de diverses régions d'Asie et d'Amérique centrale pour faire en sorte que les enfants ne soient pas obligés d'abandonner leurs études pour travailler afin de soutenir leur famille

¹⁶ Source : Free the Children

Le Canada montre la voie

Description Les élèves se penchent sur la participation des jeunes du Canada à la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants en 2002.

Les élèves seront amenés à...

- comprendre l'importance de la participation effective des jeunes au niveau international
- saisir la nécessité de la participation de jeunes issus de cultures différentes aux rencontres internationales
- reconnaître le rôle de chef de file que joue le Canada dans l'exécution des obligations définies par l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant

Préparation Prévoir une photocopie du texte « Le Canada et la participation des jeunes à la session extraordinaire », qui figure aux pages 191 et 192, pour chacun des élèves.

Déroulement Les élèves lisent le texte, puis se divisent en petits groupes (de quatre ou cinq) pour en discuter.

Les questions qui suivent pourraient servir à orienter la discussion.

1. Pourquoi la participation des jeunes au niveau international est-elle importante?
2. Pourquoi pensez-vous que les jeunes n'ont pas participé à des rencontres internationales avant la session extraordinaire?
3. Selon quels critères les jeunes délégués devraient-ils être sélectionnés et qui devraient-ils représenter?
4. Comment aborderiez-vous les désaccords entre les jeunes délégués?

Les membres de chacun des groupes désigneront ensuite un élève pour rendre compte de leurs conclusions à la classe, puis une discussion générale sera tenue. En guise de conclusion, les élèves pourraient rédiger à l'intention du premier ministre un court mémoire dans lequel ils exprimeraient leurs points de vue et présenteraient leurs recommandations au sujet de la participation des jeunes à de futures conférences nationales et internationales, en s'assurant d'y faire figurer l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le Canada et la participation du des jeunes à la session extraordinaire

Le document que nous avons élaboré lors de la conférence représente un engagement pour les dix à douze prochaines années. Il sera porteur de la voix des enfants, dès maintenant et pour longtemps. Aujourd'hui, vous nous avez entendus.

Allez-vous continuer à nous écouter?

– jeune déléguée du Canada au cours d'une conférence de presse tenue dans le cadre de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants

Le Canada a pris un engagement en faveur de la participation des jeunes et de la formation de citoyens responsables. Dès les premières étapes de l'organisation de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, le Canada a défini comme objectif prioritaire « la participation effective des enfants et des jeunes au processus préparatoire – tant au niveau national qu'international – ainsi qu'à la session extraordinaire. »

Le Canada a déployé des efforts pour réaliser cet objectif...

- Le 14 février 2000, la sénatrice Landon Pearson a présidé une réunion sur la participation des jeunes, qui visait à mieux comprendre ce que la participation des jeunes signifie vraiment.
- Deux adolescents – une fille de 13 ans, de Vancouver, et un garçon de 17 ans, d'Iqualut – ont pris part à la première session de fond du comité préparatoire en tant que membres de la délégation officielle du Canada. Le Canada est le seul pays à avoir invité des jeunes à faire partie de sa délégation; il a d'ailleurs envoyé des jeunes délégués à toutes les sessions ultérieures du comité préparatoire.
- Le Canada a assuré la coordination d'un atelier sur la participation des jeunes, auquel 120 représentants de la jeunesse ont assisté, à l'occasion de la cinquième Réunion ministérielle sur les enfants et la politique sociale dans les Amériques, tenue en octobre 2000, en Jamaïque. On y a abordé la question de la participation des enfants et des jeunes sous différents aspects : famille, école, communauté, institutions, activités nationales et internationales, etc.
- En 2000, dans le cadre de la Journée nationale de l'enfant, Santé Canada a élaboré un site Web interactif dans le but d'offrir aux enfants et aux jeunes la possibilité d'exposer leurs priorités et de partager leurs idées sur les enjeux de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants.

L'UNICEF appuie sans réserve la participation active des jeunes et encourage tous ses partenaires à travailler en collaboration avec les jeunes afin de mettre les questions qui les concernent au premier plan. Le Forum des enfants, qui a précédé la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, a réuni près de 400 jeunes en provenance de

toutes les régions du monde, y compris deux adolescents du Canada. *Un monde digne de nous*, document final du Forum, constitue une éloquente déclaration dans laquelle les enfants présentent leur vision de l'avenir.

(<http://www.unicef.org/french/specialsession>)

Tout au long de la session extraordinaire, qui a eu lieu du 7 au 10 mai 2002, les 250 jeunes faisant partie des délégations officielles des 132 pays présents ont joué un rôle très actif. Ils ont en effet présidé des réunions, posé des questions aux dirigeants, partagé leurs expériences et leurs points de vue... ils ont fait une réelle différence.

La délégation canadienne, dirigée par le vice-premier ministre John Manley, comprenait cinq jeunes de diverses régions du Canada, qui ont participé à de nombreux événements au cours du Forum des jeunes et de la session extraordinaire. Les jeunes délégués étaient les suivants :

- une jeune fille de Saskatoon, âgée de 17 ans, qui a participé à l'une des deux tables rondes de la session extraordinaire
- deux jeunes de Montréal et de Victoria, respectivement âgés de 17 ans et de 15 ans, qui ont pris part au Forum des enfants
- une adolescente de Goose Bay, âgée de 15 ans, qui a assisté à la cérémonie d'ouverture de la session extraordinaire
- une jeune femme de Lethbridge, âgée de 19 ans, qui était présente lors de l'adoption par l'assemblée générale de la session extraordinaire du document final de la conférence, *Un Monde digne de nous*

À l'action!... la Journée nationale de l'enfant (20 novembre)

Description Les élèves planifient un événement ou une activité afin de sensibiliser leurs pairs aux droits de l'enfant et à la situation des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles.

Les élèves seront amenés à...

- approfondir leur compréhension des droits de l'enfant et des questions relatives aux enfants dans une perspective mondiale
- faire preuve d'empathie envers les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles
- aider des enfants et des jeunes vivant dans des pays en développement ou dans des pays déchirés par la guerre en organisant une collecte de fonds ou des activités de sensibilisation

Préparation Aucune préparation n'est requise.

Déroulement **Première étape :** Les élèves se renseignent au sujet de la Journée nationale de l'enfant.

Les recherches pourraient s'articuler autour des questions suivantes :

1. Quel est l'objectif de la Journée nationale de l'enfant?
2. Quand a-t-elle été instaurée?
3. Qu'est-ce que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant?
4. Quels sont les pays qui l'ont ratifiée?
5. Que représente la Convention pour les enfants vivant dans des pays en développement ou dans des pays déchirés par la guerre?
6. De quelle façon d'autres jeunes ont-ils célébré la Journée nationale de l'enfant?

Seconde étape : Dans le cadre des festivités entourant la Journée nationale de l'enfant, les élèves sont invités à planifier un événement ou une activité dans le but d'aider des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles ou d'accroître la sensibilisation du public à la situation des enfants dans les pays en développement ou dans les pays déchirés par la guerre.

Les élèves pourraient notamment :

- Installer un kiosque d'information à l'école afin de conscientiser les autres élèves aux violations des droits de l'enfant qui sont commises dans les pays en développement : faim, exploitation par le travail, participation à des conflits armés, problèmes relatifs à la santé, manque d'accès à l'éducation, etc.
- Effectuer une collecte de fonds pour appuyer une organisation qui vient en aide aux enfants vivant dans des pays en développement ou dans des pays déchirés par la guerre, comme UNICEF Canada, Save the Children Canada, la Croix-Rouge canadienne, Oxfam Canada ou Vision mondiale.
- Organiser un concours d'affiches ou un concours de rédaction visant à sensibiliser les élèves et le personnel de l'école aux droits universels de l'enfant.

Les élèves pourraient également être encouragés à faire preuve d'imagination et à trouver eux-mêmes des façons de célébrer la Journée nationale de l'enfant et de sensibiliser davantage le public aux droits universels de l'enfant.

ANNEXE A

Ressources Internet

Un monde digne de nous

<http://www.unicef.org/french/specialsession/documentation/documents/childrens-statement-fr.pdf>

Amnistie internationale

<http://www.amnesty.org>

<http://www.amnistie.qc.ca> (section canadienne francophone)

Coalition canadienne pour les droits de l'enfant

<http://www.rightsofchildren.ca>

Agence canadienne de développement international (ACDI)

<http://www.acdi-cida.gc.ca/index-f.htm>

Casa Alianza

<http://www.casa-alianza.org/FR>

Children's Rights Centre

<http://discovery.uccb.ns.ca/children/index.php>

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

<http://www.dfait-maeci.gc.ca/menu-fr.asp>

Free the Children (Enfants libres)

<http://www.freethechildren.org> (en anglais seulement)

Santé Canada

<http://www.hc-sc.gc.ca/francais/index.html>

Oxfam international

<http://www.oxfam.org/fr>

Save the Children

<http://www.savethechildren.org>

L'infotrottoir de la sénatrice Pearson

<http://www.sen.parl.gc.ca/lpearson/index-f.html>

UNICEF

<http://www.unicef.org/french>

La voix des jeunes (UNICEF)

<http://www.unicef.org/voy/fr>

War Child

<http://www.warchild.org>

ANNEXE B

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant Résumé non officiel des articles

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

Résumé non officiel des articles

- Article 2** L'enfant a le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination.
- Article 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les questions qui concernent les enfants.
- Article 5** Les parents ont la responsabilité de guider l'enfant, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, dans l'exercice des droits qui lui sont reconnus.
- Article 6** L'enfant a droit à la survie, et l'État a la responsabilité d'assurer la survie de l'enfant.
- Article 7** L'enfant a le droit de recevoir un nom, d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.
- Article 8** L'État a la responsabilité de préserver ou de rétablir l'identité de l'enfant (nom, nationalité, relations familiales).
- Article 9** L'enfant a le droit de vivre avec ses parents et d'entretenir des relations avec ses deux parents, à moins que ce ne soit contraire à son intérêt supérieur.
- Article 10** L'enfant a le droit de quitter tout pays et d'entrer dans tout autre pays à des fins de réunification familiale ou pour demeurer en relation avec ses deux parents.
- Article 11** L'État s'engage à prendre des mesures pour lutter contre les déplacements et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger.
- Article 12** L'enfant a le droit d'exprimer son opinion sur toute question le concernant et de voir cette opinion entendue et prise en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
- Article 13** L'enfant a droit à la liberté d'expression, qui comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de transmettre de l'information, dans des limites raisonnables.
- Article 14** L'enfant a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, guidé par ses parents dans l'exercice de ce droit.

- Article 15** L'enfant a droit à la liberté d'association et de réunion pacifique.
- Article 16** L'enfant a le droit d'être protégé contre les immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée.
- Article 17** L'État a la responsabilité de s'assurer que l'enfant ait accès à de l'information provenant d'une variété de sources, tant nationales qu'internationales.
- Article 18** Les parents ont la responsabilité d'agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et l'État a la responsabilité d'assister les parents dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et d'assurer la mise en place de services de garde.
- Article 19** L'enfant a le droit d'être protégé contre toute forme de violence, de négligence et d'exploitation.
- Article 20** L'enfant privé de milieu familial a droit à une protection et à une aide spéciales de l'État.
- Article 21** L'État a la responsabilité de réglementer la procédure d'adoption, dans les pays où l'adoption est autorisée, et de s'assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant soit toujours la considération primordiale.
- Article 22** L'État a la responsabilité d'offrir une aide et une protection à l'enfant réfugié.
- Article 23** L'enfant handicapé a droit à des soins spéciaux.
- Article 24** L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux.
- Article 25** L'enfant qui a été placé a droit à un examen périodique de son placement et de toute autre circonstance relative à ce placement.
- Article 26** L'enfant a droit à la sécurité sociale.
- Article 27** L'enfant a droit à un niveau de vie suffisant, et l'État a la responsabilité d'aider les parents qui ne sont pas en mesure d'assumer leurs responsabilités envers leurs enfants.
- Article 28** L'enfant a droit à l'éducation.
- Article 29** L'éducation doit favoriser le plein développement du potentiel de l'enfant et lui inculquer le respect des droits de la personne et du milieu naturel.

- Article 30** L'enfant appartenant à une communauté minoritaire ou à une population autochtone a le droit de jouir de sa propre culture, de pratiquer sa propre religion et d'employer sa propre langue.
- Article 31** L'enfant a droit au repos et aux loisirs et il a le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives.
- Article 32** L'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et contre tout travail susceptible de compromettre sa santé, sa sécurité ou son éducation.
- Article 33** L'État a la responsabilité de protéger l'enfant contre les drogues illicites.
- Article 34** L'enfant a le droit d'être protégé contre toute forme d'exploitation sexuelle, notamment contre la prostitution et la participation à toute production pornographique.
- Article 35** L'État a la responsabilité d'empêcher la vente, la traite et l'enlèvement d'enfants.
- Article 36** L'État a la responsabilité de protéger l'enfant contre toutes les autres formes d'exploitation (autre l'exploitation sexuelle et l'exploitation économique).
- Article 37** L'enfant en conflit avec la loi a le droit de bénéficier d'une procédure équitable, d'être séparé des détenus adultes, de demeurer en relation avec les membres de sa famille et d'avoir rapidement accès à l'assistance juridique.
- Article 38** L'État a la responsabilité de s'assurer que tout enfant âgé de moins de 15 ans ne participe pas à des conflits armés et que tout enfant touché par un conflit armé bénéficie d'une protection et de soins.
- Article 39** L'État a la responsabilité d'assurer la réadaptation et la réinsertion sociale de l'enfant victime de toute forme de violence ou de négligence.
- Article 40** L'enfant en conflit avec la loi a le droit de bénéficier d'une procédure équitable et de mesures de remplacement à la garde en institution.
- Article 42** L'État a la responsabilité de faire connaître aux enfants (aussi bien qu'aux adultes) les droits de l'enfant énumérés dans la Convention.

ANNEXE C

UNICEF Canada
Bureaux régionaux

BUREAU NATIONAL

UNICEF CANADA

Canada Square
2200 Yonge Street, Suite 1100
Toronto ON M4S 2C6
Tél. : (416) 482-4444; Téléc. : (416) 482-8035
Courriel : secretary@unicef.ca
Web : http://www.unicef.ca/index_fr.tpl

UNICEF COLOMBIE-BRITANNIQUE

201 - 3077 Granville Street
Vancouver BC V6H 3J9
Tél. : (604) 874-3666
Sans frais : 1-800-381-4343
Téléc. : (604) 874-5411
Courriel : bc.secretary@unicef.ca

UNICEF ALBERTA

301 - 14th Street NW, Suite 140
Calgary AB T2N 2A1
Tél. : (403) 270-2857
Téléc. : (403) 283-0115
Courriel : ab.secretary@unicef.ca

UNICEF MANITOBA

535 Academy Road
Winnipeg MB R3N 0E2
Tél. : (204) 477-4600
Téléc. : (204) 477-4040
Courriel : prairie.secretary@unicef.ca

UNICEF SASKATCHEWAN

314 - 220 3rd Avenue South
Saskatoon SK S7K 1M1
Tél. : (306) 242-4922
Téléc. : (306) 652-7105

UNICEF ONTARIO

Canada Square
2200 Yonge Street, Suite 1100
Toronto ON M4S 2C6
Tél. : (416) 487-4153
Téléc. : (416) 487-8875
Courriel : on.secretary@unicef.ca

UNICEF Victoria

Yarrows Building
210 - 645 Fort Street
Victoria BC V8W 1G2
Tél. : (250) 598-9953
Téléc. : (250) 412-0354

UNICEF Edmonton

6005 Gateway Boulevard
Edmonton AB T6H 2H3
Tél. : (780) 433-8448
Téléc. : (780) 433-0324

UNICEF Regina

Box 3825
Regina SK S4P 3N8
Tél. : (306) 731-2027
Téléc. : (306) 731-1482

UNICEF Cumberland Terrace

2 Bloor Street West
Toronto ON M4W 3L2
Tél. : (416) 966-2598

UNICEF Ottawa–Carleton

379 Bank Street
Ottawa ON K2P 1Y3
Tél. : (613) 233-8842
Téléc. : (613) 235-3522

UNICEF London Region

Selby Building
700 Richmond Street
London ON N6A 5C7
Tél. : (519) 432-3996
Télec. : (519) 432-8685

UNICEF Hamilton Region

189 King William Street
Hamilton ON L8R 1A7
Tél. : (905) 529-3173
Télec. : (905) 529-6312

UNICEF Kitchener–Waterloo

548 Park Street
Kitchener ON N2G 1P1
Tél. : (519) 578-4943
Télec. : (519) 745-5857

UNICEF QUÉBEC

4474, rue Saint-Denis
Montréal QC H2J 2L1
Tél. : (514) 288-5134
Télec. : (514) 288-7243

UNICEF Québec métropolitain

160, rue Saint-Joseph Est
Québec QC G1K 3A7
Tél. : (418) 683-3017
Télec. : (418) 683-2590

UNICEF NOUVELLE-ÉCOSSE

1491 Carlton Street
Halifax NS B3H 3B8
Tél. : (902) 422-6000
Télec. : (902) 425-3002

UNICEF NOUVEAU-BRUNSWICK

55 Canterbury Street, Suite 2
Saint John NB E2L 2C6
Tél. : (506) 634-1911
Télec. : (506) 652-7583

UNICEF ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

161 St. Peters Road, Suite 12
Sherwood PE C1A 5P6
Tél. : (902) 894-8771
Télec. : (902) 894-8771

UNICEF TERRE-NEUVE

223 Duckworth, Suite 223
St. John's NF A1C 5K4
Tél. : (709) 726-2430
Télec. : (709) 722-6960